

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie

Enquête auprès des candidates et candidats aux examens fédéraux dans le domaine de la formation professionnelle supérieure

Rapport final

10 novembre 2011

Note : Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

Réalisé par

econcept AG, Gerechtigkeitsgasse 20, CH-8002 Zurich
www.econcept.ch / + 41 44 286 75 75

Auteurs

Sarah Neukomm, politologue
Ladina Rageth, sociologue
Lena Bösch, géographe

Table des matières

1	Introduction	1
1.1	Situation initiale et objectifs	1
1.2	Questions de l'enquête et examens à l'étude	2
1.3	Méthode	4
1.3.1	Récolte des données	4
1.3.2	Échantillonnage et représentativité	5
1.3.3	Évaluation des données et extrapolation	6
2	Enquête auprès des secrétariats des examens	7
2.1	Objectifs et démarche	7
2.2	Organisation des secrétariats des examens	7
2.3	Problèmes rencontrés dans l'organisation des examens fédéraux	9
2.4	Appréciation de la collaboration avec l'OFFT	12
2.5	Conclusion	13
3	Enquête auprès des candidats aux examens en 2010	15
3.1	Objectifs et démarche	15
3.2	Profil des candidats aux examens	18
3.2.1	Caractéristiques sociodémographiques	18
3.2.2	Parcours scolaire	21
3.2.3	Situation en matière d'emploi et de revenu	26
3.3	Cours préparatoire et examen fédéral	36
3.3.1	Participation au cours et conception du cours	36
3.3.2	Organisation des examens	41
3.3.3	Frais du cours préparatoire et de l'examen fédéral	42
3.4	Sources de financement	49
3.4.1	Fonds publics	59
3.4.2	Fonds de la branche	60
3.4.3	Fonds privés	61
3.4.4	Aide de l'employeur	64
3.5	Motivation et effets	74
3.6	Résultat	78
4	Conclusions	83
	Bibliographie	87
	Annexe	88
A-1	Online-Fragebogen für die Prüfungssekretariate	88
A-2	Questionnaire candidates et candidats aux examens	91

Résumé

Situation initiale et objectifs de l'étude

La formation professionnelle supérieure permet d'acquérir les qualifications requises pour exercer une activité professionnelle complexe impliquant des responsabilités. Elle comprend d'une part les filières des écoles supérieures, d'autre part les examens fédéraux, à savoir les examens professionnels (EP) et les examens professionnels supérieurs (EPS), qui sont au centre de la présente étude. Les examens fédéraux permettent aux professionnels de se spécialiser et d'approfondir leurs connaissances. Ils sont conçus et organisés par les organisations du monde du travail, gage d'un lien étroit avec les réalités du terrain et le monde du travail. Chaque année, quelque 16'000 professionnels obtiennent un brevet fédéral (EP) ou un diplôme fédéral (EPS).

Le financement des examens fédéraux et des cours qui préparent à ces examens est réglé très différemment d'un canton à un autre et d'une branche à une autre. Depuis plusieurs années, cette question des coûts de la formation professionnelle supérieure est régulièrement évoquée, tant dans les milieux politiques que dans le grand public. Conscient du problème, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a commandé en 2007 deux études sur le financement de la formation professionnelle supérieure. Réalisées en peu de temps par le Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS) et par PricewaterhouseCoopers (PwC), ces études qui se complètent ont analysé les flux financiers dans la formation professionnelle supérieure et mis en évidence tout particulièrement le haut niveau de financement des coûts de la formation par les candidats eux-mêmes et par leurs employeurs. Toutefois, en raison de l'échantillon choisi, ces études n'ont pu livrer des données concluantes que pour les filières de formation à nombre élevé de candidats. C'est pourquoi, fin 2010, l'OFFT a mandaté une nouvelle étude sur la situation en matière de coûts et de financement du point de vue des candidats aux examens fédéraux. L'étude devait générer des résultats empiriques et représentatifs à ce sujet, sur la base d'une enquête auprès des candidats aux examens professionnels et professionnels supérieurs de 2010. Elle devait en outre recueillir des informations sur les conditions de vie, d'emploi et de revenu des candidats, sur leur appréciation des examens et des cours préparatoires, ainsi que sur les effets du brevet ou diplôme fédéral.

On attendait de l'étude qu'elle fournisse des informations aussi bien sur des *catégories d'examen* et des *grandeurs d'examen* que sur les variations entre ces deux paramètres. Pour le paramètre « catégorie », les examens fédéraux ont été classés d'après quatre fonctionnalités : 1) spécialisation professionnelle, 2) spécialisation de branche, 3) professions réglementées et 4) nouvelle qualification¹ ; pour le paramètre « grandeur », ils l'ont été d'après le nombre de candidats : 10 à 24 candidats pour un petit examen, 25 à 99 candidats pour un examen moyen, 100 candidats et plus pour un grand examen.

¹ OFFT (2011b).

Les candidats aux examens professionnels et aux examens professionnels supérieurs de 2010 constituent la population de base de l'étude. Un échantillon de 7'148 candidats à 73 titres fédéraux a été contacté par courrier dans le cadre de l'enquête en été 2011 (questionnaire standardisé). Englobant 40 EP et 33 EPS, ces 73 titres fédéraux couvrent les quatre catégories et les trois grandeurs d'examen. L'évaluation des réponses au questionnaire a ainsi fourni des résultats représentatifs pour des examens fédéraux de grandeurs différentes et ayant différentes fonctionnalités.

Enquête auprès des secrétariats des examens

Pour des motifs techniques, l'enquête standardisée auprès des candidats aux examens a dû être précédée d'une brève enquête en ligne auprès des secrétariats des examens concernés. Il s'agissait aussi, parallèlement, de recueillir des informations complémentaires sur l'organisation et les ressources des secrétariats. Dans le cadre de cette enquête auprès des secrétariats, tous les organes responsables des examens fédéraux contenus dans l'échantillon ont été contactés. 67 secrétariats ont entièrement rempli le questionnaire (taux de retour de 84.8 %).

Il s'avère que plus de 90 % des secrétariats des examens sont des organisations professionnelles, pour la plupart attachées à l'association professionnelle ou à l'organe responsable des examens. Les autres secrétariats sont des organisations de milice dans lesquelles les tâches afférentes aux examens sont assumées à titre bénévole par des membres de l'association professionnelle ou de l'organe responsable/commission des examens. La charge de travail des secrétariats des examens varie considérablement – entre un (1) et 1'150 pourcentages de poste par année – en fonction de la structure organisationnelle comme aussi du nombre d'examens et de candidats. La moitié des secrétariats dispose d'un peu plus de 30 pourcentages de poste par année et un quart a répondu que l'organisation des examens correspondait à plus de 100 pourcentages de poste par année. Aussi bien dans les secrétariats de milice que dans les secrétariats organisés de manière professionnelle, un tiers environ des personnes interrogées a indiqué que l'organisation des EP/EPS ne posait pas de problèmes. Les difficultés rencontrées se rapportaient surtout aux moyens financiers à disposition. Concernant la collaboration avec l'OFFT, la majorité des secrétariats interrogés s'est déclarée satisfaite.

Enquête auprès des candidats aux examens

Au total 3'489 candidats aux examens en 2010 ont participé à l'enquête, ce qui correspond à un taux de retour du questionnaire de juste 49 %. Afin d'arriver à une base de données aussi représentative que possible et de compenser les distorsions dues au taux de retour, des pondérations ont été faites avant les évaluations. Deux échantillons de candidats EP et EPS tirés séparément, dont les résultats ont été extrapolés aux résultats de l'ensemble des candidats aux examens 2010, ont été pris pour base des évaluations. Le Tableau 1 visualise la répartition des candidats interrogés sur les catégories d'examens EP et EPS, avec les nombres et parts extrapolés.

Répartition des candidats sur les quatre catégories d'examen

		Participants à l'enquête	Candidats aux examens (extrapolation)	
			Nombre	Part
EP	Spécialisation professionnelle	642	4'128	24.8%
	Spécialisation de branche	669	5'766	34.6%
	Professions réglementées	215	859	5.2%
	Nouvelle qualification	475	5'896	35.4%
	<i>Total</i>	<i>2'001</i>	<i>16'649</i>	<i>100.0%</i>
EPS	Spécialisation professionnelle	323	1'136	29.4%
	Spécialisation de branche	315	1'183	30.6%
	Professions réglementées	154	672	17.4%
	Nouvelle qualification	251	875	22.6%
	<i>Total</i>	<i>1'043</i>	<i>3'866</i>	<i>100.0%</i>

Tableau 1 : Retour du questionnaire, extrapolation du nombre de candidats (source : questionnaire candidats econcept)

Pour ce qui concerne le *profil des candidats aux examens*, la présente étude corrobore à maints égards les résultats obtenus par le BASS (2009) dans son étude sur les étudiants des grandes filières de formation : dans la plupart des catégories d'examen, les candidats au brevet/diplôme sont de sexe masculin et ont en moyenne 30 ans environ au moment de l'examen fédéral. La majorité des candidats est issue d'un milieu familial où le niveau de formation le plus élevé du père et/ou de la mère est un CFC ou un EP/EPS. La dernière formation achevée des candidats aux EP est généralement l'apprentissage professionnel alors que la plupart des candidats aux EPS ont déjà un titre du degré tertiaire. Les candidats ont une assez longue expérience professionnelle. Plus de 90 % ont un emploi régulier, une situation qui ne change guère pendant la phase de préparation et après l'examen : la plupart des candidats continuent de travailler à plein temps avant, pendant et après l'examen. Si 10 % environ des candidats réduisent légèrement leur temps de travail pendant la phase de préparation, ils reprennent leur plein temps après l'examen. En conséquence, les problèmes financiers pendant la préparation aux examens fédéraux sont peu répandus. Par contre, les candidats admettent avoir plus de difficulté à concilier l'activité professionnelle, la formation et la famille. Avant les examens fédéraux, le revenu mensuel brut s'élève en moyenne à 5'500 francs pour les candidats aux EP et à 6'700 francs pour les candidats aux EPS. Après l'obtention du brevet ou du diplôme, ces revenus mensuels bruts augmentent substantiellement, passant à 6'100 francs (EP) et 7'900 francs (EPS) en moyenne.

La présente étude établit pour la première fois que 80 à 90 % des candidats aux examens fédéraux suivent un *cours préparatoire*. Hormis pour les EP « spécialisation de branche » et « nouvelle qualification », une majorité de candidats suit le cours préparatoire en-dehors du canton de domicile, sans doute le plus souvent dans un canton voisin, vu que la proximité géographique (trajets courts) est le motif le plus souvent évoqué pour le choix du prestataire de cours. Dans l'ensemble, les participants sont satisfaits du cours préparatoire qu'ils ont suivi, satisfaits également de l'organisation et du déroulement des examens fédéraux.

Un cours préparatoire *coûte* en moyenne 9'000 francs pour un brevet fédéral, 13'000 francs pour un diplôme fédéral. S'y ajoutent des frais de matériel à hauteur de 1'000 francs (EP) et 1'700 francs (EPS). Les coûts du cours préparatoire peuvent être fort différents d'une catégorie d'examen à une autre. Les taxes d'examen, elles, s'échelonnent entre 2'000 et 3'000 francs, la médiane se situant à 2'100 francs pour les EP et à 2'900 francs pour les EPS. En fonction de la catégorie d'examen, la charge financière des candidats – à plus forte raison s'ils suivent un cours préparatoire – est par conséquent très différente. Pour les candidats aux examens fédéraux de 2010 à l'étude, elle a été de l'ordre de 243 millions de francs au total, dont trois quarts environ (182 millions de francs) pour les EP, la formation professionnelle supérieure suivie par un plus grand nombre de candidats, et 60 millions de francs pour les EPS. Ces coûts se rapportent à toute la durée de la formation jusqu'à l'obtention du brevet ou du diplôme et sont donc payés par les candidats sur plusieurs années.

Les examens fédéraux sont *financés* en grande partie par des fonds privés et des contributions des employeurs. Deux tiers des candidats aux EP et EPS financent leur formation intégralement ou en partie avec des fonds privés. 56.7 % des candidats aux EP et 66,5 % des candidats aux EPS peuvent compter sur le soutien de leurs employeurs, sous la forme de jours d'absence payés ou de participation aux frais de formation. Les fonds des branches et des pouvoirs publics sont par contre relativement modestes ; la part des candidats qui bénéficient d'une telle contribution est faible, aussi bien pour les EP que pour les EPS. La majorité des candidats peut déduire les frais de formation et les taxes d'examen des impôts, du moins en partie.

Un candidat sur cinq environ paie l'examen et/ou le cours préparatoire entièrement de sa poche. Les candidats qui investissent leurs propres économies tout en bénéficiant d'une aide d'au moins une des autres sources de financement, paient eux-mêmes entre 45 % et 60 % des coûts de la formation professionnelle supérieure. En extrapolant, les candidats aux EP de 2010 ont investi au total 84.8 millions de francs dans le cours préparatoire et l'examen, et les candidats aux EPS 33.8 millions de francs, ce qui équivaut à un montant de 5'094 francs par candidat à un EP et 8'748 francs par candidat à un EPS. Les fonds privés sont élevés également par rapport au volume total des contributions financières, avec une part de 60 % pour les EP et les EPS.

Les employeurs de leur côté participent financièrement pour plus d'un tiers (35 %) au total des coûts. En extrapolant, ils ont en 2010 déboursé 56.3 et 23.4 millions de francs pour « leurs » candidats aux EP et aux EPS respectivement. Par candidat, cela représente une contribution de l'employeur de 3'380 francs (EP) et 6'064 francs (EPS). Un bon quart des candidats, soit 26.4 % pour les EP et 29.2 % pour les EPS, peut intégralement couvrir les frais des examens fédéraux et/ou du cours préparatoire avec l'aide financière de l'employeur.

Hormis une participation aux coûts de la formation professionnelle supérieure, les employeurs contribuent également au financement des examens fédéraux en payant les jours d'absence de leurs employés candidats. Ainsi, près de la moitié des candidats qui

sont soutenus par leur employeur sont payés pendant les jours d'absence pour cause de formation. La forme du soutien accordé par l'employeur – contribution financière et/ou jours d'absence payés – ne varie que dans une mesure minimale entre les catégories d'examen. Par contre, on note des différences en fonction de la grandeur de l'entreprise. Près de deux tiers des employeurs qui soutiennent leurs candidats aux examens fédéraux lient leur aide à des conditions, notamment celle du remboursement des indemnités reçues en cas de départ de l'entreprise dans les un à deux ans suivant l'examen.

En tête des *motifs* qui ont incité les candidats à passer l'examen, figurent l'intérêt personnel pour le contenu de la formation, la possibilité de mieux se qualifier, la perspective d'exercer des activités plus exigeantes et l'amélioration des chances sur le marché du travail. Parmi les *effets* du brevet/diplôme, qui se déploient environ un an après l'obtention du titre fédéral, le plus direct est l'augmentation de salaire. A l'exception des candidats aux EPS « nouvelle qualification », une majorité de diplômés – 65 % à 90 % d'après la catégorie d'examen – a bénéficié d'une augmentation de salaire. Près de 40 % ont en outre été investis de plus de responsabilité. Un changement de poste est également assez fréquent.

Conclusions

Il ressort de l'étude que, pour la majorité des candidats aux examens fédéraux, la formation menant au brevet/diplôme fédéral coûte entre 10'000 et 20'000 francs, coûts financés principalement par les candidats eux-mêmes et par leurs employeurs. L'aide financière de la branche professionnelle est modeste en comparaison, celle des pouvoirs publics plus modeste encore. La charge financière des candidats – surtout de ceux qui suivent un cours préparatoire – varie fortement d'après la catégorie d'examen. De manière générale, il semble que les problèmes financiers soient peu répandus. Les participants sont globalement satisfaits du cours préparatoire qu'ils ont suivi, satisfaits également de l'organisation et du déroulement des examens fédéraux.

L'examen fédéral, visé en moyenne une dizaine d'années après la dernière formation professionnelle achevée, représente un jalon important dans la carrière des professionnels qualifiés. Pour les candidats aux EP, cette dernière formation est généralement l'apprentissage professionnel, pour les candidats aux EFS, une formation professionnelle supérieure. Au moment de l'examen fédéral, les candidats ont donc déjà une certaine expérience professionnelle à leur actif. L'obtention d'un titre fédéral a des effets directs sur la carrière professionnelle : souvent, ce complément de formation se traduit par une augmentation de salaire, davantage de responsabilité ou encore un changement de poste. C'est dire que le brevet/diplôme fédéral ouvre aussi de nouvelles perspectives professionnelles.

S'agissant des catégories d'examen analysées, l'étude donne pour la première fois des résultats nuancés sur les différences en rapport avec la fonctionnalité de la formation. Elle conforte une fois encore la grande hétérogénéité du domaine de la formation professionnelle supérieure, en mettant en lumière des différences entre examens – surtout au niveau des coûts et du financement, mais aussi par rapport au profil des candidats et leur

appréciation des cours préparatoires et des examens. Toutefois, la mise en regard de catégories d'examens identiques (p. ex. EP et EPS « professions réglementées ») fait apparaître de fréquentes similitudes entre EP et EPS. Similitudes au niveau des coûts et du financement, comme aussi au niveau de la situation des candidats avant, pendant et après l'examen fédéral. Dans le débat en cours sur le financement de la formation professionnelle supérieure, il conviendra dès lors de garder à l'esprit aussi bien les différences que les similitudes entre les examens professionnels et les examens professionnels supérieurs, comme aussi entre les catégories d'examen.

1 Introduction

1.1 Situation initiale et objectifs

En Suisse, la formation professionnelle supérieure est le produit d'un développement « organique » au fil du temps. Elle comprend deux voies de formation :

- les examens fédéraux, à savoir les examens professionnels (titre obtenu : un brevet fédéral) et les examens professionnels supérieurs (titre obtenu : un diplôme fédéral) ;
- les filières de formation des écoles supérieures.

Le système de la formation professionnelle supérieure est fortement orienté vers les besoins du marché du travail. Il forme un champ très hétérogène auquel on attribue une forte capacité d'innovation économique. Or depuis quelques années, il est sujet à débat, tant dans les milieux politiques que sur la place publique.

La formation professionnelle supérieure permet aux professionnels titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'un titre équivalent de se spécialiser et d'approfondir leurs connaissances.² Chaque année, près de 16'000 personnes³ sont reçues à un examen fédéral. Les examens professionnels (EP) et les examens professionnels supérieurs (EPS) dans les différentes professions débouchent sur des qualifications fort diverses. Ils sont conçus et organisés par les organisations du monde du travail. Celles-ci, en leur qualité d'organes responsables des examens, veillent à ce que les contenus et les qualifications requises soient en lien direct avec la pratique et correspondent aux besoins du marché de l'emploi. Les cours préparatoires ne sont pas réglementés par l'Etat ni soumis à un contrôle étatique. Par ailleurs, le financement des cours et des examens est réglé très différemment d'un canton à un autre et d'une branche à une autre.

Depuis plusieurs années, des voix s'élèvent – à commencer par celles des représentants du monde du travail – pour dénoncer les coûts des examens fédéraux et, surtout, des cours préparatoires. Les organisateurs des examens fédéraux de leur côté doivent faire face à des questions critiques sur la qualité et les coûts des cours préparatoires et des examens. Sur cette toile de fond, la question de l'intervention de l'Etat dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, plus particulièrement des examens fédéraux, et d'une réglementation plus uniforme du financement par les pouvoirs publics a encore gagné en acuité.

Longtemps, il a manqué une base de données solide sur laquelle établir un pilotage cohérent du financement de la formation professionnelle supérieure. En rapport avec l'élaboration d'un « Masterplan de la formation professionnelle supérieure », visant à

² Voir <http://www.bbt.admin.ch/themen/hoehere/index.html?lang=fr> [16.9.2011].

³ Voir <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/15/22/publ.html?publicationID=4367> [16.9.2011].

mieux positionner ce secteur de la formation et à rendre les flux financiers plus transparents⁴, l'OFFT a commandé en 2007 deux études sur le financement de la formation professionnelle supérieure⁵. Ces études qui se complètent ont montré que les étudiants eux-mêmes, respectivement leurs employeurs, assumaient une part très élevée des coûts de la formation⁶.

Grâce à ces études, l'on dispose depuis 2009 pour la première fois de données sur les flux financiers dans la formation professionnelle supérieure. Toutefois, en raison de l'échantillon choisi, ces études n'ont pu livrer des données concluantes que pour les filières de formation à nombre élevé de candidats. C'est pourquoi l'OFFT a commandé, fin 2010, une nouvelle analyse plus approfondie de la situation en matière de coûts et de financement des candidats aux examens fédéraux. L'objectif de la présente étude était de consolider les bases de données disponibles et d'améliorer plus particulièrement la représentativité des résultats. L'étude, dont nous décrivons ci-après en détail la méthodologie et les résultats, porte en conséquence sur les examens fédéraux et les cours de préparation à ces examens, ainsi que sur leur coût et financement du point de vue des candidats. A la différence des études antérieures, les filières des écoles supérieures n'ont pas été considérées. L'étude devait reprendre les questions de l'enquête BASS (2009), mais se concentrer davantage sur les coûts et le financement de la formation, et les évaluer sur la base de données représentatives. Les données pertinentes ont été recueillies au moyen d'un questionnaire envoyé au début de l'été 2011 aux candidats aux examens fédéraux de 2010.

1.2 Questions de l'enquête et examens à l'étude

L'objectif central de l'étude était de générer des résultats empiriques et représentatifs sur la situation en matière de coûts et de financement de la formation du point de vue des personnes titulaires d'un brevet fédéral ou d'un diplôme fédéral. Les principales questions de l'enquête ont donc porté sur l'aspect coûts et financement des cours et des examens fédéraux vu par ces anciens étudiants. Elle devait en outre recueillir des informations sur les conditions de vie, d'emploi et de revenu des candidats pendant la préparation aux examens, sur leur appréciation des cours préparatoires et des examens, sur le lien de ce supplément de formation avec le marché du travail et sur les effets du titre fédéral obtenu. Il s'agissait notamment aussi de savoir dans quelle mesure les candidats participaient à un cours préparatoire pour commencer.

Les questions de l'enquête peuvent être regroupées thématiquement comme suit (voir Tableau 2) :

⁴ OFFT (2008)

⁵ PwC (2009), BASS (2009)

⁶ BASS (2009), p. 32.

Questions

Financement

- 1 Quelle est la charge financière (frais de cours, taxe d'examen, etc.) de la formation professionnelle supérieure pour les étudiants ? Quel est le montant investi chaque année au niveau suisse pour cette formation ?
- 2 Comment les étudiants financent-ils la formation (p. ex. revenu, économies personnelles, contribution de l'employeur, bourse, déduction fiscale, etc.) et comment sont-ils soutenus financièrement ?
- 3 Quelles sont les caractéristiques des participants aux cours et aux examens (caractéristiques sociodémographiques/socio-économiques, parcours de formation, situation en matière d'emploi et de revenu, etc.) et lesquelles jouent un rôle particulier en rapport avec le financement ?

Problèmes pendant et à cause de la formation

- 4 Quels problèmes et difficultés les étudiants rencontrent-ils pendant la formation ou à cause de la formation (p. ex. problème financier, de temps, etc.) ?

Cours préparatoires et qualité des examens

- 5 Quelle proportion de candidats aux examens a suivi un cours préparatoire ?
- 6 Comment sont organisés les cours préparatoires (durée, investissement en temps, structure, concepts d'enseignement) et où ont-ils été suivis (canton de domicile / en dehors du canton de domicile) ?
- 7 Que pensent les participants des cours et des examens (offre, qualité, contenus, organisation, préparation aux examens, pertinence par rapport aux exigences du marché du travail, perspectives de carrière) ?

Motivation pour suivre la formation supérieure et effets du brevet/diplôme

- 8 Pour quels motifs les professionnels ont-ils choisi de suivre une formation supérieure et quelles étaient leurs attentes ?
- 9 Quels sont les effets de la formation et de l'examen (p. ex. perte de revenu ou de salaire pendant la formation, augmentation de salaire au terme de la formation, perspectives de carrière, etc.) ?

Tableau 2 : Questions de l'enquête

Les questions sur les coûts et le financement devaient permettre d'établir s'il existait des différences significatives entre examens professionnels et examens professionnels supérieurs, et entre catégories d'examens et groupes de candidats (p. ex. d'après le sexe, l'âge, le canton de domicile).

S'agissant des différences entre examens fédéraux, l'étude devait livrer des résultats complémentaires notamment par rapport à deux paramètres :

- la grandeur de l'examen (différences entre examens d'après le nombre de candidats) ;
- la catégorie d'examen (différences entre examens d'après leur fonctionnalité).

Contrairement à l'analyse du BASS, qui a porté avant sur des filières de formation à nombre élevé d'étudiants (grands examens), la présente étude devait, d'une part, fournir des résultats sur des examens fédéraux de différentes grandeurs, d'autre part, établir dans quelle mesure les différences notées entre examens fédéraux étaient à mettre sur le compte de leur fonctionnalité. Autrement dit, à la différence des études antérieures, il s'agissait de prendre comme principal paramètre de différenciation des examens fédéraux non pas le champ professionnel ou la branche, mais la fonctionnalité du brevet ou du diplôme. Pour ce faire, une typologie a été créée spécialement pour cette étude, qui devait permettre une analyse nuancée des examens fédéraux. Cette typologie classe les examens fédéraux en quatre catégories⁷ :

⁷ OFFT (2011b).

- 1) *Spécialisation professionnelle*. Soit pratiquement tous les examens de spécialisation et de maîtrise. Ils visent l'approfondissement et la spécialisation du savoir faire professionnel, mais aussi une formation à la conduite dans des PME artisanales-industrielles.
p. ex. tous les contremaîtres, maîtres et spécialistes professionnels.
- 2) *Spécialisation de branche*. Cette catégorie englobe les examens permettant d'acquérir ou d'obtenir l'attestation des qualifications requises concernant des procédures et méthodes spécifiques à une branche, suite à une formation professionnelle initiale de généraliste.
p. ex. administration du personnel (HR), immobilier, marketing, tourisme, administration publique, comptabilité/controllers, assurances
- 3) *Professions réglementées*. Font partie de cette catégorie la plupart des professions de la santé, mais aussi la surveillance économique, l'installation électrique, les contrôles environnementaux, etc. Les examens de cette catégorie sont obligatoires pour l'accès à la profession, également pour les diplômés universitaires.
p. ex. expert-comptable, garde-pêche, contrôleur-électricien, etc.
- 4) *Nouvelle qualification*. Cette catégorie concerne d'une part des activités ne pouvant être exercées qu'à l'âge adulte, après un apprentissage professionnel, et d'autre part des qualifications requises pour faire face à des changements dans le domaine des services. Les examens de cette catégorie sont censés corriger l'excédent de formations professionnelles initiales par rapport aux besoins du marché du travail, dans les deuxième et troisième secteurs, par le biais d'un complément de formation orienté services aux qualifications professionnelles individuelles.
p. ex. technicien de fouilles archéologiques, entrepreneur de pompes funèbres, agent de détention, policier, instructeur de chiens guides d'aveugles, hôtelier, directeur d'EMS, spécialiste en protection de la nature, etc.

Afin de pouvoir faire des énoncés valables sur les examens fédéraux en fonction de leur grandeur (nombre de candidats) et de leur catégorie (les 4 fonctionnalités décrites ci-dessus), il était nécessaire de contrôler le choix des titres fédéraux à inclure dans le relevé empirique en regard de ces deux paramètres. Afin d'obtenir des résultats représentatifs, il s'agissait en outre d'intégrer dans le relevé une sélection correspondante de candidats pour toutes les grandeurs et catégories d'examens.

1.3 Méthode

1.3.1 Récolte des données

Les candidats aux examens professionnels et aux examens professionnels supérieurs de 2010 constituent la population de base de l'étude. Un questionnaire standardisé leur a

été envoyé en été 2011. Un an environ après les examens, cette enquête rétrospective devait permettre d'avoir des réponses sur les effets du titre fédéral obtenu. On pouvait en outre partir de l'idée que les « anciens » candidats se souvenaient encore, à ce stade, du quoi, du comment et du pourquoi de leur participation aux examens fédéraux (et au cours préparatoire, cas échéant), et pouvaient donc fournir des informations utiles.

Le choix de la démarche pour la récolte des données a été dicté par le fait que ni l'OFFT, ni l'équipe de projet n'avaient accès aux informations des candidats aux examens pour des raisons de protection des données. Pour pouvoir mener l'enquête, il fallait forcément passer par les secrétariats des examens qui avaient les coordonnées des candidats, et les prier de bien vouloir faire suivre le questionnaire. La collecte de données s'est donc faite en deux étapes :

- *Enquête auprès des secrétariats des examens.* Avant l'enquête à proprement parler (auprès des candidats), un questionnaire en ligne a été envoyé à tous les secrétariats en charge des examens fédéraux pertinents pour l'enquête. Ce questionnaire devait permettre d'une part de recueillir des informations sur l'organisation et les ressources des secrétariats et d'autre part de sonder leur disposition à collaborer en faisant suivre le questionnaire aux candidats.
- *Enquête auprès des candidats aux examens.* Cette enquête devait fournir les données de base de l'étude et permettre de faire des déductions fondées sur la situation en matière de coûts et de financement et sur d'autres caractéristiques des candidats. Par l'intermédiaire des secrétariats, les candidats aux examens de 2010 ont reçu une lettre signée de l'OFFT qui les invitait à participer à l'enquête, et qui donnait un lien Internet vers le questionnaire, également annexé à la lettre sous forme de document imprimé. Les candidats pouvaient ainsi remplir le questionnaire en ligne ou sur papier. Des enveloppes contenant la lettre, le questionnaire et l'enveloppe-réponse affranchie ont été envoyées aux secrétariats des examens, qui n'avaient plus qu'à coller les étiquettes d'adresses et à mettre les lettres à la poste. L'enquête a été menée en français, allemand et italien. Il y a eu deux envois : l'envoi principal et un deuxième envoi avec un mot de remerciement ou un rappel.

1.3.2 Échantillonnage et représentativité

Au vu des coûts élevés et du grand investissement administratif pour les secrétariats des examens chargés de l'envoi, il n'a pas semblé opportun d'inclure l'effectif total des candidats aux examens fédéraux de 2010. Nous en avons donc tiré un *échantillon*, compte tenu d'une part de certaines caractéristiques des candidats, d'autre part de spécificités des examens fédéraux.

Pour l'échantillonnage, nous avons choisi une procédure de sélection en deux temps avec échantillon stratifié. Celui-ci a été tiré, en concertation avec l'OFFT, non pas par rapport à des professions ou champs professionnels, mais par rapport à différentes caractéristiques des examens. Comme critères de stratification, nous avons pris d'une part le nombre de participants par examen (grandeur de l'examen) et d'autre part la catégorie

d'examen (voir chap. 1.2, typologie des examens). Ces deux critères permettaient en effet de garantir la prise en compte dans l'enquête empirique d'une part de professions/titres de différentes catégories d'examen et d'autre part d'examens à nombre plus ou moins grand de participants. La même procédure a été appliquée pour les EP et les EPS.

Résultat de la procédure décrite : un échantillon aléatoire de 7'904 candidats au total, pour 75 titres fédéraux, auxquels le questionnaire a été envoyé. Comme deux des titres fédéraux sont tombés à l'occasion de l'enquête⁸, l'échantillon s'est réduit au final à 7'148 candidats pour 73 titres fédéraux, représentant 33 des 133 examens de brevet et 40 des 70 examens de diplôme organisés en 2010. Ces 73 titres couvrent les quatre catégories d'examens proportionnellement à leur représentation dans la population de base. Parmi les examens fédéraux retenus, on trouve aussi bien des petits examens (10 à 24 candidats) et des examens moyens (25 à 99 candidats) que des grands examens (plus de 100 candidats), proportionnellement à leur part respective dans la population de base. Les examens avec moins de 10 candidats en 2010 ont été exclus d'emblée pour éviter les problèmes liés à des échantillons trop petits.⁹ L'évaluation du questionnaire fournit donc des informations représentatives sur des examens fédéraux de grandeurs différentes et de différentes catégories. Par contre, les résultats ne sont pas représentatifs au niveau des domaines professionnels ou des branches dont la représentativité n'a pas été contrôlée dans l'échantillon. De même, seules des déductions très partielles peuvent être faites pour les EP/EPS de moins de dix candidats.

1.3.3 Évaluation des données et extrapolation

Deux échantillons, l'un de 2'001 candidats au brevet (EP) et l'autre de 1'043 candidats au diplôme (EPS), pondérés en fonction de caractéristiques personnelles¹⁰ et des critères de stratification, et extrapolés sur l'ensemble des candidats aux examens de 2010 (à l'exclusion des examens avec moins de 10 participants) afin de compenser les biais dus au taux de retour du questionnaire, ont servi de base à l'étude. Des valeurs moyennes et médianes, ainsi que des répartitions de fréquence et des distributions ont été calculées, toujours pour les EP et les EPS séparément. Là où cela semblait utile, nous avons fait des évaluations en fonction d'autres sous-groupes (surtout catégorie d'examen, grandeur de l'examen, sexe et âge) et analysé plus en détail les interdépendances ou relations entre les paramètres. Les différences ont été testées quant à leur signification avec des calculs d'intervalles de confiance et des tests statistiques de différences.

⁸ Motifs de la non prise en compte de ces deux titres : pour l'un, seules des formations post-diplôme ont été offertes en 2010 ; pour l'autre, le secrétariat n'a pas voulu participer à l'envoi du questionnaire.

⁹ Ce critère a conduit à l'exclusion de 31 brevets pour un total de 150 candidats et de 17 diplômes pour un total de 65 candidats.

¹⁰ Soit le sexe et la nationalité. Les données correspondantes de la population de base ont été mises à disposition par l'OFFT.

2 Enquête auprès des secrétariats des examens

2.1 Objectifs et démarche

Dans un premier temps, les secrétariats responsables des examens fédéraux compris dans l'échantillon ont été questionnés en ligne. Cette enquête en ligne a inclus également les secrétariats responsables des examens contenus dans l'échantillon de réserve. Elle devait permettre d'une part de recueillir des informations sur l'organisation et les ressources des secrétariats et d'autre part de sonder leur disposition à collaborer en faisant suivre le questionnaire aux candidats.

Les questions posées (voir Annexe A-1, *uniquement en allemand*) ont porté sur l'organisation des secrétariats, la charge de travail et les problèmes en rapport avec la tenue et l'organisation des examens, ainsi que sur la collaboration des secrétariats avec l'OFFT. Le but de l'enquête était de fournir des informations sur l'organisation des examens – en effet, on ne disposait guère jusqu'alors de relevés systématiques sur le fonctionnement des secrétariats des examens et sur les problèmes spécifiques liés à l'organisation des examens.

Hormis les questions relatives à leur structure organisationnelle, les secrétariats devaient indiquer de quels titres de la formation professionnelle ils s'occupaient. Ils étaient ensuite priés d'indiquer à quelle adresse ou personne de contact envoyer les enveloppes pour l'enquête auprès des candidats. Ces premières questions de nature administrative et organisationnelle devaient donner des indices sur la disposition des secrétariats à collaborer à l'envoi du questionnaire aux candidats aux examens.

A la mi-mars 2011, les 79 secrétariats des examens en charge de l'organisation des examens (EP et EPS) retenus dans l'échantillon des candidats à interroger, respectivement dans l'échantillon de réserve correspondant, ont été contactés. L'OFFT a mis à disposition leurs adresses. Dans un courrier de rappel, envoyé deux semaines plus tard, les secrétariats ont été une nouvelle fois invités à remplir le questionnaire en ligne. Au total 67 secrétariats ont intégralement rempli le questionnaire, ce qui correspond à un taux de retour de 84.8%. Trois secrétariats ont omis de donner l'adresse pour l'envoi des questionnaires destinés aux candidats.

Nous présentons ci-après en résumé les résultats de l'enquête auprès des secrétariats des examens. Toutes les évaluations sont de type descriptif.

2.2 Organisation des secrétariats des examens

Deux tiers des secrétariats des examens ayant répondu au questionnaire sont intégrés à la structure organisationnelle de l'association professionnelle ou de l'organe responsable des examens (64.2.9% ; voir Figure 1) ; 16.9% fonctionnent de manière indépendante avec un ou plusieurs collaborateurs, 13.9% s'occupent de l'organisation des examens

dans le cadre d'un mandat externe, les 5% restants sont des organisations de milice (avec ou sans rémunération).

Organisation des secrétariats des examens

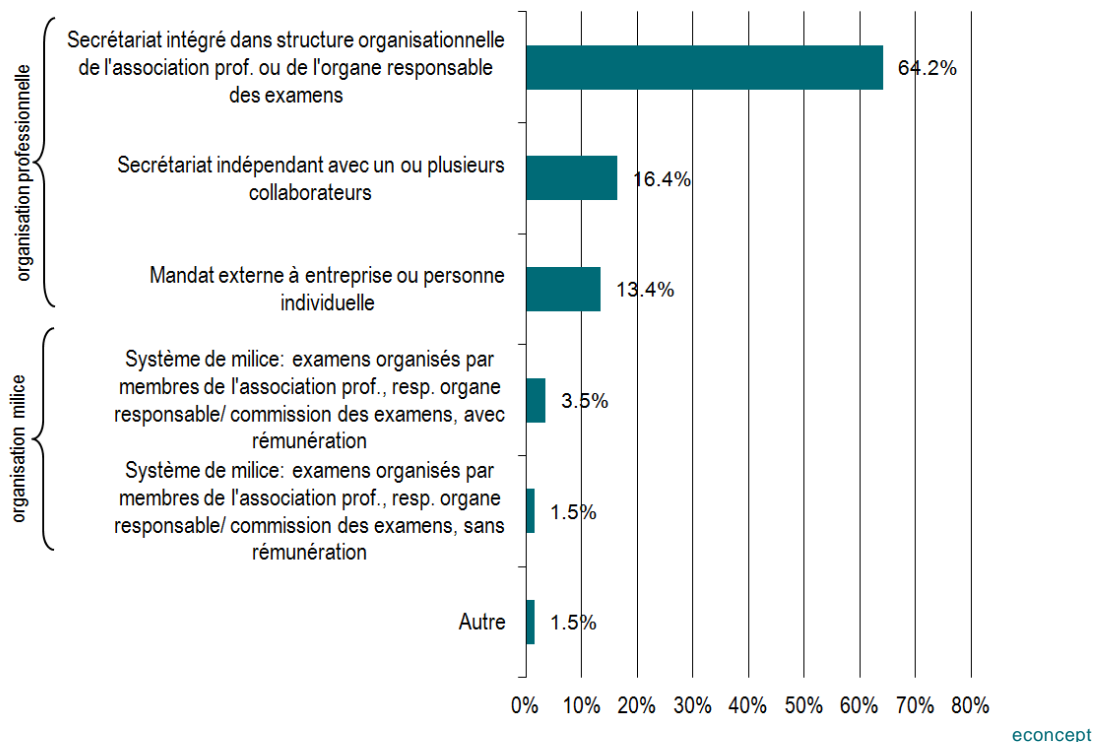


Figure 1 : Organisation des secrétariats des examens (N=67; source: enquête en ligne econcept)

Les secrétariats des examens pouvaient chiffrer l'investissement annuel pour l'organisation des examens en nombre de jours de travail par année (base : 1 jour de travail à 8 h), en nombre d'heures de travail par année ou en pourcentages de poste par année (base : 100% = 40 heures hebdomadaires). Près de 60 % des secrétariats ont opté pour la formule « pourcentages de poste par année », les autres ont répondu en nombre de jours de travail par année (20.9 %) ou en nombre d'heures de travail par année (19.9 %).

Afin de pouvoir comparer les différentes valeurs, toutes les données ont été converties en pourcentages de poste par année, admettant qu'une année compte 200 jours de travail. Les résultats de cette conversion montrent que la charge des secrétariats varie considérablement (voir Figure 3), d'un (1) pourcentage de poste par année¹¹ à 900¹² et 1'150¹³ pourcentages de poste respectivement pour les deux secrétariats les plus sollicités. Relevons, pour expliquer ces différences, que les secrétariats s'occupent d'un nombre variable d'examens et que ces examens attirent en outre un nombre très variable de participants. La charge de travail annuelle de la majorité des secrétariats est de 50

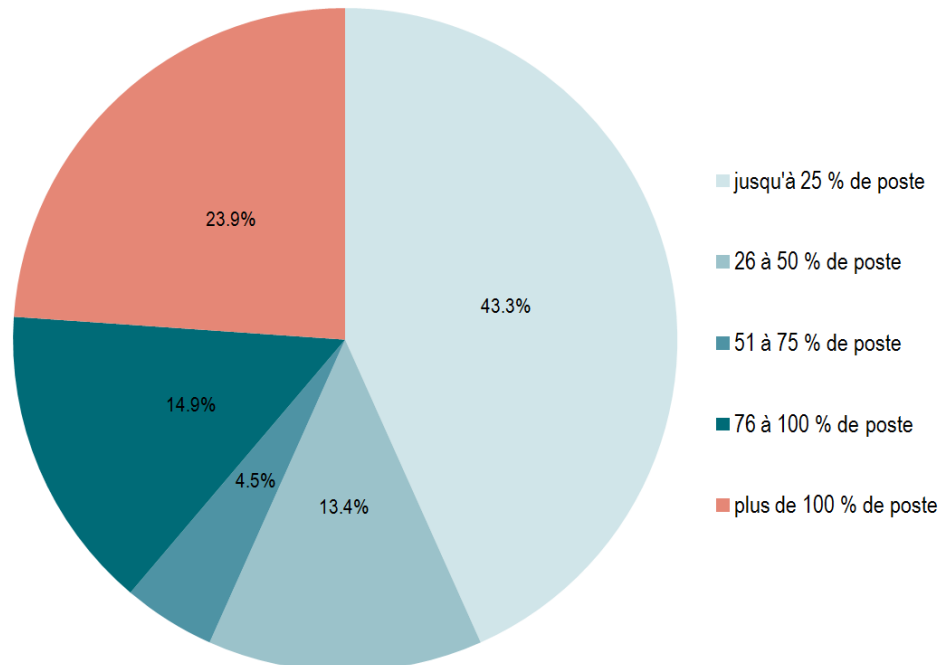
¹¹ Association suisse de relations publiques (ASRP), Commission d'examen

¹² Société suisse des employés de commerce (SEC)

¹³ Organe responsable des examens menant au diplôme fédéral d'expert fiscal (c/o SEC Suisse)

pourcentages de poste au maximum, même si un quart des secrétariats indique une charge de plus de 100 pourcentages de poste par année.

Charge de travail des secrétariats des examens



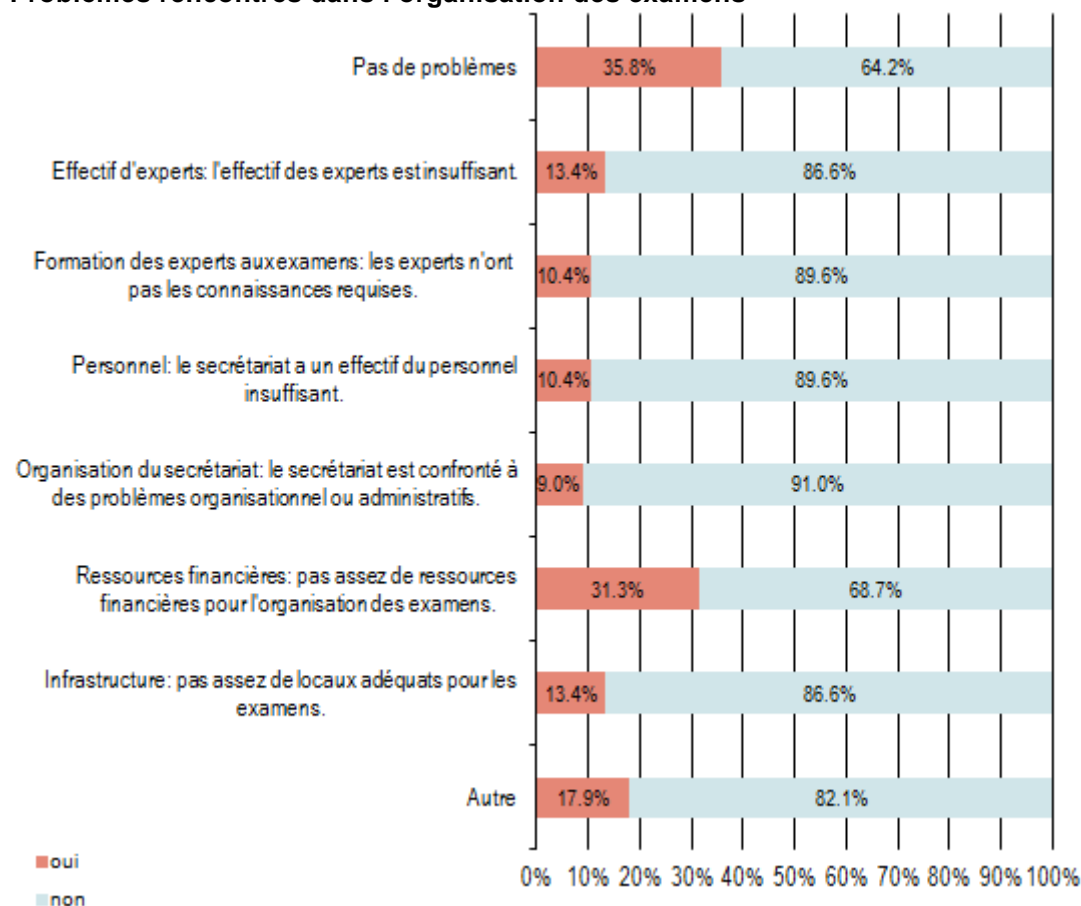
econcept

Figure 2 : Charge de travail annuelle des secrétariats des examens ayant répondu, exprimée en pourcentages de poste (N=67; source: enquête en ligne econcept)

2.3 Problèmes rencontrés dans l'organisation des examens fédéraux

Hormis les questions relatives à la structure organisationnelle et à la charge de travail, on a demandé aux secrétariats s'ils avaient des problèmes dans l'organisation des examens fédéraux (voir Figure 3). 10 % environ des secrétariats ont indiqué comme problèmes, respectivement, la qualification insuffisante des experts aux examens, le manque de personnel au secrétariat et/ou une organisation ou administration déficiente. Le problème le plus souvent mentionné est le manque de ressources financières pour l'organisation des examens (31.3 %), alors que l'effectif insuffisant d'experts et la difficulté de trouver des locaux adéquats sont évoqués respectivement par 13.9 % de l'échantillon.

Problèmes rencontrés dans l'organisation des examens



econcept

Figure 3 : Problèmes rencontrés par les secrétariats ayant répondu dans l'organisation des examens fédéraux (réponses multiples; N=67; source: enquête en ligne econcept)

Un tiers des secrétariats de milice (au total 3 ; voir Figure 1) et des secrétariats professionnels a répondu ne pas rencontrer de problèmes dans l'organisation des examens fédéraux (EP et EPS). Les deux autres secrétariats de milice ont évoqué pour l'un le problème du manque d'experts, pour l'autre celui des ressources financières. Les secrétariats professionnels se plaignent plus particulièrement du manque de ressources financières pour l'organisation de l'examen ou des examens.

Si l'on considère les problèmes mentionnés relatifs à l'organisation des EP et des EPS en fonction de la charge de travail annuelle (voir Figure 2), on voit que les secrétariats disposant de 76 à 100 pourcentages de poste évoquent le moins souvent ce type de problèmes (voir Tableau 3). Les secrétariats des examens disposant d'un nombreux personnel (plus de 100 pourcentages de poste) mentionnent quant à eux relativement fréquemment la difficulté à trouver des locaux adéquats pour les examens fédéraux.

Problèmes en rapport avec l'organisation des examens en fonction de la charge de travail (en personnel)

Investissement en % de poste	Jusqu'à 25 %-poste	26 à 50 %-poste	51 à 75 %	76 à 100 %-poste	Plus de 100 %-poste
▼ Problèmes					
Pas de problèmes	44.8%	33.3%	0.0%	50.0%	18.8%
<i>Personnel experts aux examens</i> : il n'y a pas assez d'experts à disposition.	17.2%	11.1%	0.0%	10.0%	12.5%
<i>Qualification des experts</i> : les experts aux examens n'ont pas les connaissances nécessaires	10.3%	11.1%	33.3%	0.0%	12.5%
<i>Personnel secrétariat des examens</i> : le secrétariat n'a pas suffisamment de ressources personnelles.	10.3%	11.1%	0.0%	10.0%	12.5%
<i>Organisation du secrétariat</i> : le secrétariat connaît des problèmes organisationnels ou administratifs.	6.9%	11.1%	0.0%	0.0%	18.8%
<i>Ressources financières</i> : les ressources financières pour l'organisation de l'examen/des examens sont insuffisantes.	34.5%	33.3%	66.7%	30.0%	18.8%
<i>Infrastructure</i> : il n'y a pas assez de locaux adéquats à disposition pour les examens.	6.9%	22.2%	0.0%	10.0%	25.0%
Autres	17.2%	11.1%	33.3%	0.0%	31.2%

Tableau 3 : Problèmes en rapport avec l'organisation des EP et EPS, selon la charge de travail annuelle (en pourcentages de poste) du secrétariat des examens (réponses multiples; N=67; source: enquête en ligne econcept)

Concernant la question relative à la disponibilité d'experts pour les examens, un des secrétariats a expliqué qu'il devenait toujours plus difficile de trouver un effectif suffisant (problème du système de milice et de la mise à disposition de personnes par l'employeur). Affirmation confirmée par un autre secrétariat qui mentionne le manque de temps pour résoudre le problème du recrutement d'experts en dehors du courant normal. Par ailleurs, les experts n'auraient pas toujours les qualifications nécessaires pour élaborer ou formuler des questions d'examen dans les règles de l'art¹⁴. D'où la nécessité de recourir à des personnes de référence ayant le niveau requis aux plans professionnel et de la langue. Une autre personne a mentionné la disparité des connaissances des experts ainsi que le problème du petit nombre de participants aux examens organisés par son secrétariat.

En complément au problème des ressources financières, une personne a exprimé le souhait que les cours préparatoires de la formation professionnelle supérieure soient subventionnés au même titre que les cours des filières des hautes écoles spécialisées – surtout du point de vue des candidats, qui travaillent dans les bas segments de salaires. Une autre a expliqué que les examens étaient subventionnés par l'association professionnelle responsable, afin de maintenir les frais d'examen à un niveau acceptable.

Parmi les problèmes indiqués dans le champ « autres » figurent la charge croissante et fortement fluctuante sur l'année liée à l'organisation des examens, le grand investisse-

¹⁴ On ne peut déduire de la réponse s'il s'agit de la conception ou de la formulation des questions.

ment pour assurer la qualité des examens et les difficultés liées à la mise à disposition d'experts par leurs employeurs.

2.4 Appréciation de la collaboration avec l'OFFT

Les secrétariats des examens ont été priés en outre d'indiquer dans quels aspects de la préparation, de l'organisation et du traitement ultérieur des examens fédéraux, la collaboration avec l'OFFT pouvait à leur avis être améliorée.

56.7% des secrétariats jugent bonne la collaboration avec l'OFFT et ne font état d'aucun problème ni d'un potentiel d'amélioration de la coopération entre la commission/le secrétariat des examens et l'OFFT.

Quelques personnes ont mentionné un potentiel d'optimisation de la collaboration dans les domaines suivants (nombre de mentions entre parenthèses) :

- *Conditions-cadre* : une définition plus claire du niveau des examens et/ou des lignes directrices de la part de l'OFFT pour l'organisation des examens (p. ex. exigences générales concernant la formulation des épreuves, le lien avec la théorie/pratique, etc.) est préconisée. (9)
- *Investissement* : on déplore p. ex. le grand investissement requis pour remplir les nouvelles demandes de subventions, la transmission des données et résultats des examens à l'OFFT pour l'impression et la compilation des données statistiques selon les consignes de l'OFFT. (9)
- *Flexibilité* : une plus grande flexibilité et un mode opératoire plus rapide de la part de l'OFFT est souhaitée ; il faudrait une réaction immédiate à certaines situations (p. ex. en cas de recours) et des voies de décision écourtées. (5)
- *Communication* : la communication et le flux d'informations entre les acteurs pourraient être améliorés (p. ex. sur les projets en cours). (4)
- *Financement* : plusieurs secrétariats plaident pour un soutien financier général par les pouvoirs publics ; la formation (continue) des experts aux examens fédéraux devrait être financée par la Confédération/les cantons, comme c'est le cas pour la formation professionnelle initiale. (4)
- *Soutien* : on souhaiterait également plus de soutien de l'OFFT, notamment pour les traductions, l'encadrement, l'échange avec d'autres branches professionnelles et la mise en ligne de FAQ. (4)

Dans certains cas, on mentionne des problèmes et un potentiel d'optimisation, concernant les délais entre l'examen et la remise des titres, le système de décompte, le traitement par l'OFFT des problèmes rencontrés par les secrétariats et le traitement des recours.

2.5 Conclusion

Il ressort de l'enquête que 56.7 % des secrétariats sont en principe satisfaits de la collaboration entre la commission/le secrétariat des examens et l'OFFT.

Les secrétariats des examens sont en majorité intégrés dans la structure organisationnelle de l'association professionnelle ou de l'organe responsable des examens. Un peu plus d'un tiers (29.8 %) sont des secrétariats indépendants avec un ou plusieurs collaborateurs ou travaillant sur mandat.

La charge de travail pour la préparation et l'organisation des examens varie considérablement d'un secrétariat à un autre. Relevons, pour expliquer ces différences, que les secrétariats s'occupent d'un nombre variable d'examens et que ces examens attirent en outre un nombre très variable de participants. Le plus « petit » secrétariat dispose d'un pour cent d'un poste par année pour l'organisation des examens, alors que le plus « grand » a en 1'150.

Les secrétariats des examens évoquent des problèmes plus particulièrement en rapport avec les ressources financières : 31.3 % estiment que les ressources dont ils disposent pour l'organisation des examens sont insuffisantes. Ils relèvent également la difficulté de recruter un effectif suffisant d'experts et de trouver des locaux adéquats. Plusieurs secrétariats souhaiteraient plus de soutien de la part de l'OFFT, qu'il s'agisse d'aide financière ou d'autres appuis (p. ex. conditions-cadre plus claires, traductions, etc.). Pour certains, la communication avec l'OFFT pourrait être améliorée.

3 Enquête auprès des candidats aux examens en 2010

3.1 Objectifs et démarche

L'enquête auprès des candidats des examens professionnels (EP) et des examens professionnels supérieurs (EPS) de 2010 a représenté le gros du travail. L'objectif était de récolter des données solides sur la situation en matière de coûts et de financement des participants aux examens. Il s'agissait d'analyser en particulier les frais de la formation du point de vue des étudiants, le financement des cours et des examens par les participants, ainsi que la pertinence de la formation par rapport au marché de l'emploi. L'étude devait en outre recueillir des données utiles sur les conditions de vie, d'emploi et de revenu des candidats pendant la préparation aux examens, sur leur appréciation des examens et des cours préparatoires, ainsi que sur les effets du titre fédéral.

Sur la base des résultats de l'enquête préalable auprès des secrétariats des examens, un questionnaire a été mis au point en étroite collaboration avec l'OFFT qui en a encore délimité et précisé les contenus. Le questionnaire (voir Annexe A-2) comporte plusieurs blocs de questions concernant les examens fédéraux, les caractéristiques sociodémographiques et socio-économiques des candidats ainsi que leur parcours scolaire, le cours préparatoire et l'examen fédéral, ainsi que les sources de financement, les problèmes et difficultés en rapport avec les examens et les effets du titre fédéral. Les participants pouvaient remplir le questionnaire en ligne ou sur papier.

Fin mai 2011, le matériel d'enquête a été envoyé aux 56 secrétariats qui s'étaient déclarés d'accord de faire suivre le matériel, secrétariats responsables de 75 titres fédéraux pour environ 7'900 candidats. Pour deux titres, il n'a pas été possible de procéder à l'envoi pour diverses raisons. Les secrétariats ont donc transmis le matériel de l'enquête à plus de 7'100 candidats aux examens pour 73 titres fédéraux.

Le taux de retour a été de 49 %. 3'489 candidats ont participé à l'enquête, dont 84.9 % ont rempli le questionnaire sur papier. Sur les questionnaires retournés, 3'044¹⁵ ont pu être inclus dans l'évaluation.¹⁶

Afin d'arriver à une base de données aussi représentative que possible et de compenser les biais dus au taux de retour, des pondérations ont été faites avant les évaluations. En raison de la non prise en compte de caractéristiques personnelles dans l'échantillonnage stratifié, il convenait d'une part de pondérer le retour avec ces caractéristiques, pondération faite au moyen des données mises à disposition de l'OFFT sur le sexe et la nationalité des candidats aux examens dans la population de base. Il convenait d'autre part de pondérer le retour en rapport avec les deux critères de stratification.

¹⁵ EP: 2'001, EPS: 1'043.

¹⁶ La donnée manquante sur le titre obtenu dans le questionnaire sur papier a été un motif très fréquent d'exclusion.

Deux échantillons de candidats EP et EPS tirés séparément, dont les résultats ont été extrapolés aux résultats de l'ensemble des candidats aux examens 2010 (à l'exclusion des candidats aux examens avec moins de 10 participants), ont été pris pour base des évaluations. Le Tableau 4 donne une vue d'ensemble de la répartition des candidats interrogés sur les différentes catégories d'EP et d'EPS, ainsi que les nombres et parts extrapolés.

Pour les EP, on constate que les candidats aux examens « professions réglementées » forment un groupe relativement petit de 5.2 %, alors que les examens « spécialisation de branche » et « nouvelle qualification » attirent environ 35 % et la catégorie « spécialisation professionnelle » un petit quart de tous les candidats EP. Pour les EPS également, les candidats aux examens « professions réglementées » représentent le plus petit groupe (17.4 %), la majorité des candidats ayant passé un EPS « spécialisation professionnelle » ou « spécialisation de branche » (environ 30 % respectivement).

Candidats interrogés, selon la catégorie d'examen

		Participants à l'enquête	Candidats aux examens, extrapolation	
			Nombre	Part
EP	spécialisation professionnelle	642	4'128	24.8%
	spécialisation de branche	669	5'766	34.6%
	professions réglementées	215	859	5.2%
	nouvelle qualification	475	5'896	35.4%
	<i>Total</i>	<i>2'001</i>	<i>16'649</i>	<i>100.0%</i>
EPS	spécialisation professionnelle	323	1'136	29.4%
	spécialisation de branche	315	1'183	30.6%
	professions réglementées	154	672	17.4%
	nouvelle qualification	251	875	22.6%
	<i>Total</i>	<i>1'043</i>	<i>3'866</i>	<i>100.0%</i>

Tableau 4 : Taux de retour du questionnaire sur les examens fédéraux et les cours préparatoires, selon les catégories d'examen (source : enquête candidats econcept)

Des valeurs moyennes et médianes, ainsi que des répartitions de fréquence et des distributions ont été calculées, toujours pour les EP et les EPS séparément. Là où cela semblait utile, nous avons fait des évaluations en fonction d'autres sous-groupes (p. ex. catégorie d'examen, grandeur de l'examen d'après le nombre de candidats, sexe, âge ou canton de domicile) et analysé plus en détail les interdépendances ou corrélations entre les paramètres. Les différences ont été testées quant à leur signification au moyen du calcul d'intervalles de confiance et de tests statistiques de différences. Les résultats de l'évaluation ont été plausibilisés à l'aide d'études antérieures et de statistiques et comparés avec les résultats des études du BASS (2009) et de PwC (2009), ainsi que du Baromètre des places d'apprentissage 2011¹⁷, qui contenait quelques questions concernant le

¹⁷ OFFT (2011b).

soutien financier de l'employeur. Toutefois, en raison de différents facteurs, les résultats ne se prêtaient pas, le plus souvent, à une comparaison directe :

- BASS (2009) : l'étude du BASS a porté sur les aspects financiers et sur d'autres aspects de la formation professionnelle supérieure (p. ex. investissement en temps dans la formation, motif pour le choix des études) via une enquête auprès des étudiants qui ont été contactés par l'intermédiaire de l'établissement de formation. Cependant, l'étude BASS n'est pas représentative pour l'ensemble des candidats aux examens fédéraux. D'abord, les « petites professions » n'y sont pas incluses. Ensuite, le domaine professionnel et l'objectif professionnel sont les principaux critères de différenciation de l'étude BASS, alors que dans la présente étude l'échantillonnage s'est fait en fonction des catégories d'examens (voir chap. 1.2) avec une différenciation correspondante des résultats. Par ailleurs, l'étude BASS inclut les filières des écoles supérieures.
- PwC (2009) : cette étude devait donner une vue d'ensemble transparente des flux financiers dans la formation professionnelle supérieure. Elle a analysé les coûts et le financement du point de vue des prestataires de formation, en se fondant sur une enquête auprès des écoles/établissements de formation. L'étude a couvert 21 professions de la catégorie examens professionnels et 15 de la catégorie examens professionnels supérieurs. Elle fournit des données sur le financement global des filières de formation, auquel participent, hormis les étudiants, d'autres acteurs (pouvoirs publics, organisations du monde du travail, etc.), et établit la part des coûts à porter par étudiant. Les taxes d'études, contribution effective des étudiants au financement, n'ont pas été relevées.

Dans les sous-chapitres suivants, nous présentons et commentons en détail les résultats de l'enquête auprès des candidats. Les indications importantes pour l'interprétation, p. ex. sur les délimitations de la base de données et sur la qualité de différentes variables, ont été directement intégrées dans le texte. Globalement, on peut retenir que les résultats de cette étude comportent une légère distorsion par rapport à la caractéristique « succès aux examens ». D'après les réponses au questionnaire, 13.8 % des candidats EP et 8.8 % des candidats EPS ont échoué aux examens.¹⁸ Or, d'après les données de l'OFFT sur la remise des titres en 2010, ces parts sont de 22.0 % et 23.3 % respectivement. Autrement dit : les candidats ayant échoué sont sous-représentés dans la présente étude.

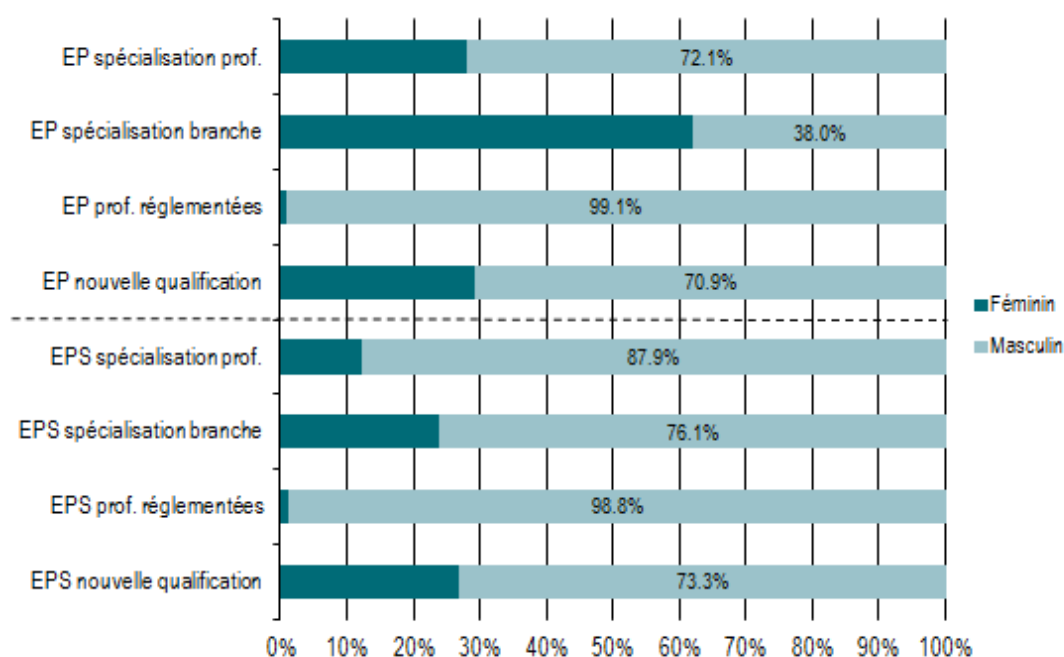
¹⁸ 85.4% des candidats EP ont passé l'examen avec succès, 13.8% ont échoué et 0.1% ont interrompu la formation. Pour les candidats EPS, ces parts sont de 90.5%, 8.8% et 0.1% respectivement.

3.2 Profil des candidats aux examens

3.2.1 Caractéristiques sociodémographiques

Les candidats masculins sont plus nombreux dans la plupart des catégories d'examens fédéraux (voir Figure 4), leur proportion allant de 70.9 % à 99.1 %. C'est uniquement dans les EP catégorie « spécialisation de branche » que les femmes sont majoritaires (62.0 %). La part des femmes est particulièrement petite dans la catégorie « professions réglementées » (EP et EPS). En 2010, 17.1 % (EPS) et 38.8 % (EP) des candidats aux examens étaient des femmes.¹⁹

Sexe des candidats aux examens



econcept

Figure 4: Sexe des candidats EP et EPS, selon la catégorie d'examen (données pondérées; N extrapolé : $N_{EP}=16'649$, $N_{EPS}=3'866$; source: enquête candidats econcept)

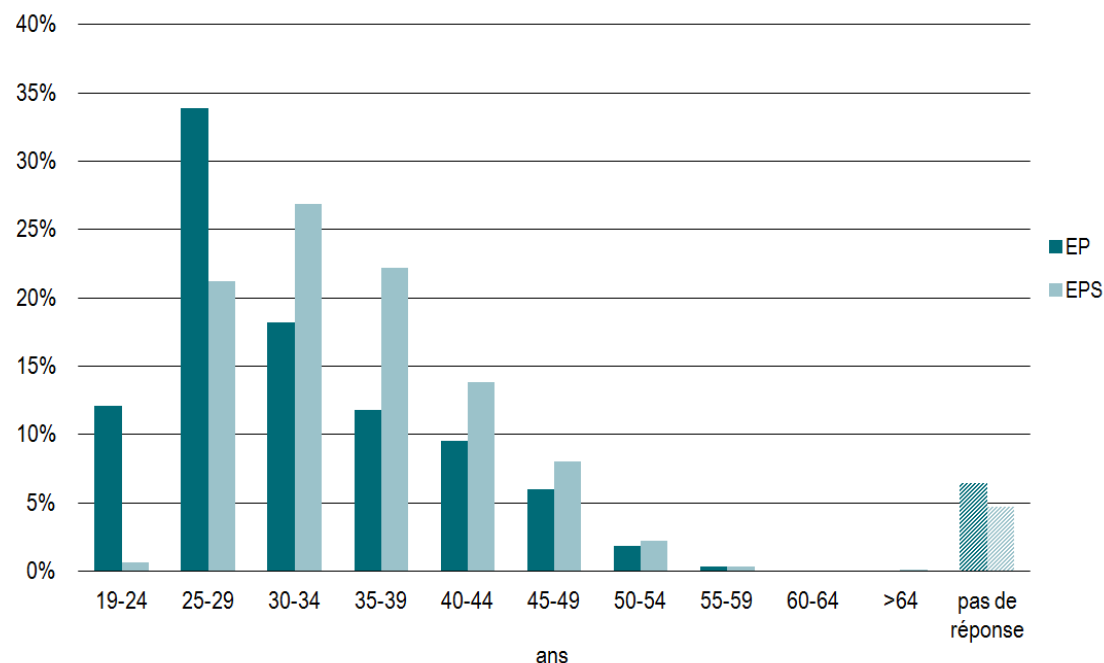
Plus de 90 % des candidats sont de nationalité suisse, toutes catégories d'examen confondues. La proportion de ressortissants de l'UE et d'autres pays est la plus élevée (environ 10 %) dans les EP « spécialisation professionnelle » et les EPS « professions réglementées ». Pour tous les examens, la part des citoyens de l'UE est supérieure à celle des ressortissants de pays non UE. C'est dans les EPS « professions réglementées » que les deux parts sont les plus proches. Au total, la part d'étrangers est 7.5 % pour les EP et de 7.0 % pour les EPS.²⁰

¹⁹ BASS (2009, p. 18) retient une part de femmes de 43.6% pour les EP, les EPS et les filières des écoles supérieures ensemble.

²⁰ BASS (2009, p. 18) retient une part d'étudiants étrangers de 7.9% pour les EP, les EPS et les filières des écoles supérieures ensemble.

Les candidats EP sont en moyenne un peu plus jeunes que les candidats EPS (voir Figure 5). Pour les candidats EP, la tranche d'âge 25-29 ans est la plus représentée (33.9 %) et pour les candidats EPS, la tranche d'âge des 30-34 ans (26.9 %) ; seuls 21.8 % de ces derniers n'ont pas encore 30 ans (EP : 46.0 %).

Age des candidats aux examens



econcept

Figure 5: Age des candidats EP et EPS (données pondérées ; N extrapolé: $N_{EP}=16'649$, $N_{EPS}=3'866$; source: enquête candidats econcept)

Le Tableau 5 montre que les candidats EPS ont en moyenne 3 ans de plus que les candidats EP. Dans le groupe des candidats EP, ceux qui visent un brevet de la catégorie « spécialisation de branche » sont le plus âgés (33.5 ans en moyenne). Les candidats EPS catégorie « nouvelle qualification » sont le plus âgés (39.8 ans en moyenne). Le fait que la médiane soit légèrement inférieure à la moyenne pour la plupart des examens indique que la répartition est asymétrique et que, dans certains cas, les candidats sont nettement plus âgés.²¹

²¹ BASS (2009, p. 21) arrive à une moyenne d'âge légèrement inférieure pour les EP, EPS et filières écoles supérieures (médiane=28.0 ans, moyenne=29.7 ans). Ceci s'explique par le fait que 1) les étudiants ont été interrogés pendant leur formation et 2) les étudiants des écoles supérieures sont généralement plus jeunes que les candidats EP et EPS.

Age moyen des candidats selon la catégorie d'examen

▼ Catégorie d'examens	Age [années] ►	Médiane	Moyenne
EP spécialisation professionnelle		29.0	31.4
EP spécialisation de branche		31.0	33.5
EP professions réglementées		27.0	29.5
EP nouvelle qualification		29.0	31.5
Tous les EP		30.0	32.0
EPS spécialisation professionnelle		33.0	34.0
EPS spécialisation de branche		34.0	35.0
EPS professions réglementées		30.0	31.7
EPS nouvelle qualification		40.0	39.8
Tous les EPS		34.0	35.2

Tableau 5: Age moyen des candidats EP et EPS selon la catégorie d'examen (données pondérées; N variables, extrapolés: N_{EP}=15'578, N_{EPS} =3'683; source: enquête candidats econcept)

La moyenne d'âge généralement plus élevée des candidats EPS se reflète également dans le fait que la part des candidats aux examens fédéraux vivant en couple avec enfant(s) est plus grande chez eux (37.8 %) que chez les candidats EP (24.3 % ; voir Tableau 6). Pour les deux groupes de candidats, un tiers vit en couple sans enfant et un quart vit seul (EP : 23.9 %, EPS : 19.8 %).

Composition du foyer des candidats pendant le cours préparatoire/l'examen

▼ Composition du foyer	Catégorie d'examens ►	EP	EPS
Vivant seul		23.9 %	19.8%
Couple sans enfant		33.2%	33.1%
Parent élevant seul son/ses enfant(s)		1.5%	0.8%
Couple avec enfant(s)		24.3%	37.8%
Foyer collectif		11.1%	7.0%
Autre (notamment chez les parents)		5.8%	1.3%
<i>Donnée manquante</i>		<i>0.1%</i>	<i>0.2%</i>
Total		100.0%	100.0%

Tableau 6: Composition du foyer des candidats EP et EPS (données pondérées, N extrapolé: N_{EP}=16'649, N_{EPS}=3'866; source: enquête candidats econcept)

Le Tableau 7 donne une vue d'ensemble des lieux de domicile des candidats aux examens fédéraux de 2010. Il en ressort que les candidats EP et EPS se répartissent de manière très uniforme sur les 26 cantons. Seuls les cantons AG, BE et ZH sortent du lot avec des parts de plus de 10 % des candidats interrogés. Environ 1 % des candidats est domicilié à l'étranger pendant le cours préparatoire/l'examen. En comparant la répartition des candidats sur les différents cantons avec le nombre de certificats fédéraux de capacité (CFC) délivrés dans ces cantons²², il apparaît que la part des candidats EP et EPS coïncide plus ou moins avec le nombre de CFC délivrés.

²² Voir : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/news/publikationen.Document.144291.pdf> [27.09.2011]

Domicile des candidats pendant le cours préparatoire, resp. EP/EPS

▼ Domicile	Catégorie d'examens ►	EP	EPS	CFC 2010
À l'étranger		1.2%	0.8%	-
Argovie		11.3%	11.8%	7.9%
Appenzell (Rhodes extérieures et intérieures)		0.9%	0.6%	0.9%
Bâle (Ville et Campagne)		4.9%	5.2%	5.3%
Berne		14.1%	12.7%	14.4%
Fribourg		3.6%	3.2%	3.3%
Genève		0.7%	1.1%	2.4%
Glaris		0.6%	0.7%	0.7%
Grisons		1.8%	2.5%	3.2%
Jura		0.3%	0.2%	0.9%
Lucerne		6.2%	6.6%	5.9%
Neuchâtel		0.7%	0.7%	2.0%
Schaffhouse		1.1%	1.3%	1.2%
Schwyz		1.7%	2.8%	1.6%
Soleure		3.3%	2.0%	3.0%
St Gall		9.3%	7.3%	8.4%
Tessin		0.9%	1.4%	3.3%
Thurgovie		3.5%	3.3%	3.5%
Unterwald (Obwald et Nidwald)		1.5%	2.0%	1.1%
Uri		0.5%	0.4%	0.6%
Vaud		3.8%	3.2%	7.4%
Valais		2.3%	3.9%	3.7%
Zurich		18.2%	18.7%	17.3%
Zoug		1.3%	1.9%	1.7%
En Suisse, mais sans indication du canton		5.2%	4.8%	-
<i>Pas de réponse</i>		0.8%	1.0%	-
Total		100.0%	100.0%	100.0%

Tableau 7 : Domicile des candidats EP et EPS, en comparaison avec les CFC délivrés en 2010 (données pondérées, N extrapolé: N_{EP}=16'649, N_{EPS}=3'866; source: enquête candidats econcept)

3.2.2 Parcours scolaire

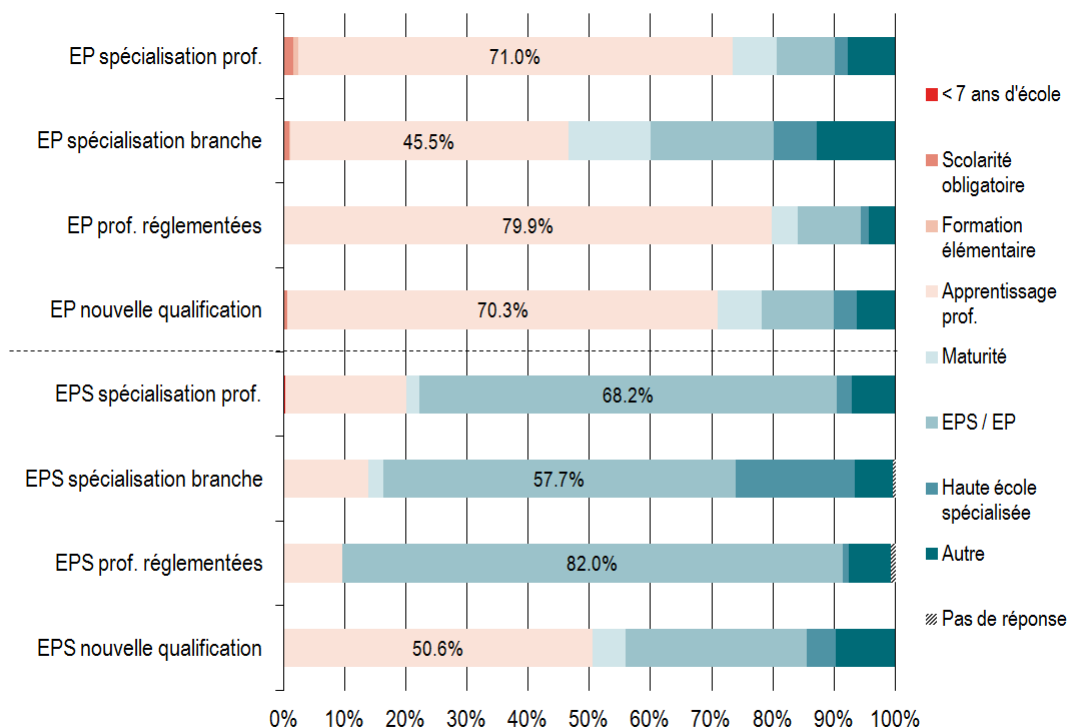
La dernière formation achevée des candidats EP est en règle générale l'apprentissage professionnel (62.3 %) ²³. Près de 10 % justifient d'une maturité et 14.0 % d'un brevet ou d'un diplôme fédéral. Les candidats EP « spécialisation de branche » forment le plus grand groupe à justifier d'une formation du degré tertiaire (université, haute école, école supérieure, etc.) (voir Figure 6).

Parmi les candidats EPS, 58.6 % ont déjà un brevet ou un diplôme d'une formation professionnelle supérieure. La part de ceux qui ont donné, comme dernière formation achevée, l'apprentissage professionnel, n'est que de 10 % à 20% d'après la catégorie d'examen, avec une exception pour les candidats EPS « nouvelle qualification » dont la

²³ BASS (2009, p. 20) indique des tendances similaires, mais la question posée était celle de la formation la plus avancée accomplie. Pour la majorité des candidats EP, il s'agit en l'occurrence de l'apprentissage, alors que près de deux candidats EPS sur cinq, en fonction du domaine professionnel, ont déjà un brevet ou un diplôme fédéral.

moitié a donné l'apprentissage professionnel comme dernière formation achevée. Comme il ressort du Tableau 5, les candidats EPS « nouvelle qualification » sont en moyenne le plus âgés. À relever toutefois, pour ces candidats, le laps de temps relativement long écoulé depuis la dernière formation (voir Tableau 8). Quant à la catégorie EPS « spécialisation de branche », un nombre proportionnellement élevé de candidats (19.5 %) a déjà achevé une formation (professionnelle) supérieure.

Dernière formation achevée des candidats aux examens



econcept

Figure 6 : Dernière formation achevée des candidats avant l'EP/l'EPS, selon la catégorie d'examen (données pondérées, N extrapolé: $N_{EP}=16'649$, $N_{EPS}=3'866$; source: enquête candidats econcept)

L'apprentissage professionnel est la formation la plus élevée de la mère de plus 50 % des candidats EP et EPS (voir Figure 7). Un petit 20 % des mères ont uniquement accompli la scolarité obligatoire, et seules quelques mères justifient d'un brevet, diplôme ou titre de formation (professionnelle) supérieure. Cette part est un peu plus élevée chez les pères dont 17.6 % (EPS) et 17.8 % (EP) sont porteurs d'un brevet ou d'un diplôme. Par contre, les pères sont environ deux fois moins nombreux que les mères à n'avoir accompli que la scolarité obligatoire. C'est dire que les pères des candidats EP et EPS ont généralement un niveau de formation plus élevé que les mères.

En comparant ces chiffres avec le niveau de formation de la population résidente en Suisse âgée de 45 à 74 ans²⁴, il s'avère que la formation professionnelle (degré secondaire II) en tant que dernière formation achevée est surreprésentée aussi bien chez les

²⁴ Voir : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/15/02/key/ind5.Document.21677.xls> [27.09.2011]

pères que chez les mères des candidats EP et EPS. Par contre, les pères et les mères sont relativement peu nombreux à justifier d'un titre d'une formation supérieure. La part des candidats aux examens dont les parents ont uniquement accompli la scolarité obligatoire correspond plus ou moins à leur part respective dans la population résidente des 45-74 ans. Dans l'ensemble, on peut retenir que les candidats aux examens fédéraux viennent d'un milieu familial où la formation professionnelle est la voie la plus fréquente.

Formation des parents des candidats aux examens

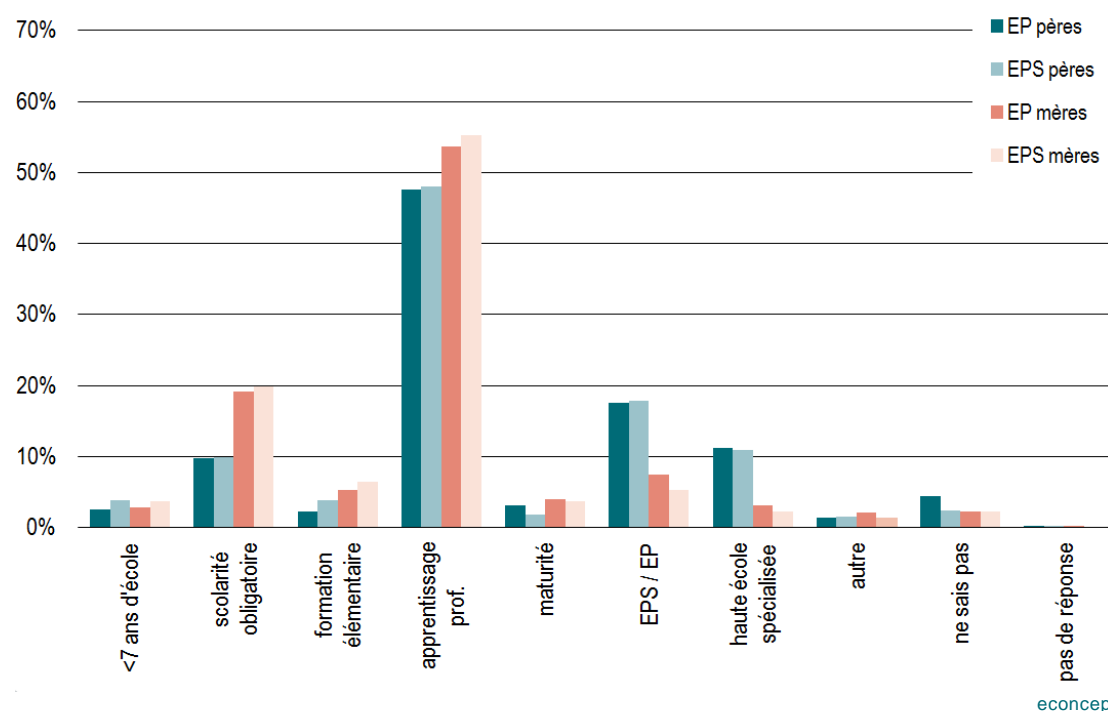


Figure 7: Dernière formation achevée des parents des candidats EP et EPS (données pondérées, N extrapolé: $N_{EP}=16'649$, $N_{EPS}=3'866$; source: enquête candidats econcept)

Le Tableau 8 montre qu'il s'écoule en moyenne 8 à 9 ans entre l'achèvement de la dernière formation et l'examen fédéral. Ce laps de temps est plus long chez les candidats EP (moyenne=9.4) comparé aux candidats des EPS (moyenne=8.2), bien que ces derniers soient en moyenne un peu plus âgés au moment de l'examen (voir Tableau 5). Toujours est-il que les évaluations précédentes ont montré que les candidats EPS justifient généralement déjà d'un titre de la formation professionnelle supérieure.

Observée en fonction des catégories d'examens EPS, la durée du temps écoulé depuis l'achèvement de la dernière formation est très variable. Ce laps de temps est en moyenne le plus long pour les EPS « nouvelle qualification » (environ 14 ans) et le plus court pour les EPS « professions réglementées » (à peine 4 ans).

Durée moyenne du laps de temps écoulé depuis l'achèvement de la dernière formation, selon la catégorie d'examens

▼ Catégorie d'examens Nombre d'années depuis la dernière formation (ans)▶	Médiane	Moyenne
EP spécialisation professionnelle	7.0	9.2
EP spécialisation de branche	7.0	9.8
EP professions réglementées	5.0	7.6
EP nouvelle qualification	8.0	9.5
Tous les EP	7.0	9.4
EPS spécialisation professionnelle	5.0	6.6
EPS spécialisation de branche	6.0	7.5
EPS professions réglementées	2.0	4.0
EPS nouvelle qualification	14.0	14.6
Tous les EPS	6.0	8.2

Tableau 8: Nombre d'années écoulées depuis l'achèvement de la dernière formation, selon la catégorie d'examen (données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP}=16'115$, $N_{EPS}=3'729$; source : enquête candidats econcept)

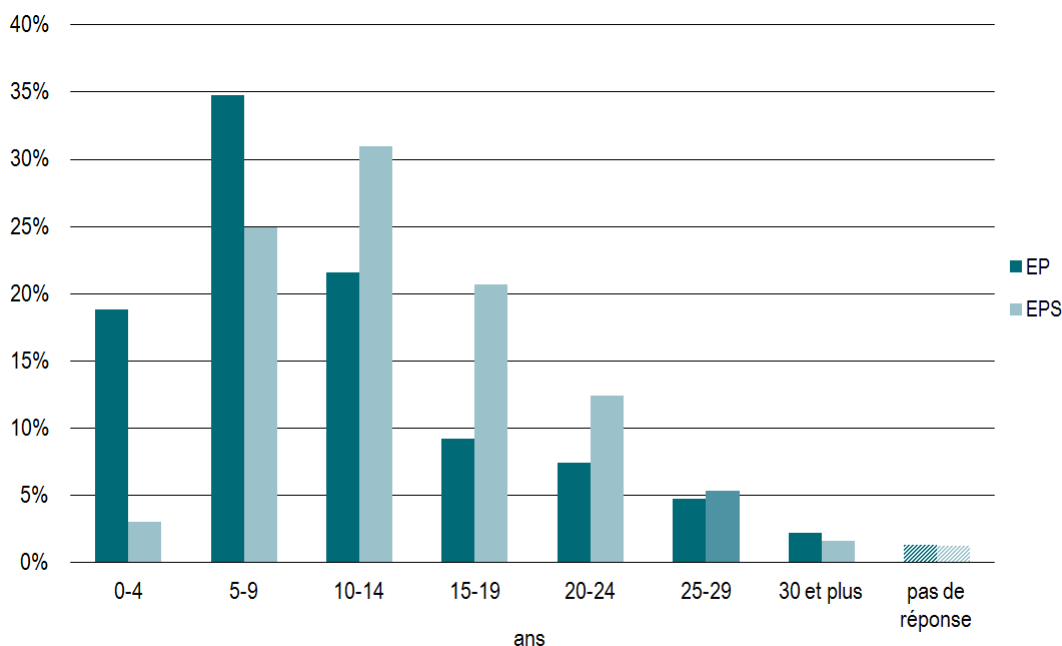
De manière générale, les différences entre médiane et moyenne du laps de temps écoulé depuis la dernière formation achevée indiquent une répartition asymétrique avec quelques valeurs extrêmement élevées : pour la moitié des candidats environ, ce laps de temps est de 4 à 13 ans (EO) et de 3 à 11 ans (EPS).²⁵ Pour un quart des candidats, la dernière formation achevée remonte entre 13 et 31 ans (EP) et entre 11 et 31 ans (EPS) respectivement.

L'âge moyen le plus élevé des candidats EPS « nouvelle qualification » (voir Tableau 5) se reflète également dans leur expérience professionnelle (moyenne=17.3 ans ; voir Tableau 9). Avec une moyenne de 12 ans, les candidats EP « spécialisation de branche » ont une expérience professionnelle relativement longue.

Les candidats EPS ont en moyenne 3 ans de plus d'expérience professionnelle que les candidats EP. 51.7 % des candidats EPS ont entre 10 et 19 ans d'expérience professionnelle, alors que cette proportion est de 30.8 % seulement pour les candidats EP (voir Figure 8). Du côté des candidats EP, plus de la moitié (53.6 %) a répondu avoir au maximum 9 ans de pratique professionnelle, dont 35 % en ont entre 5 et 9 ans.

²⁵ BASS (2009, p. 20) indique aussi que la durée est en moyenne plus longue depuis la dernière formation achevée pour les candidats EP.

Expérience professionnelle des candidats avant l'examen



econcept

Figure 8 : Nombre d'années de pratique professionnelle en moyenne (sans l'apprentissage) des candidats EP et EPS (données pondérées, N extrapolé: $N_{EP}=16'649$, $N_{EPS}=3'866$; source: enquête candidats econcept)

Les candidats EPS ont en moyenne une plus longue expérience professionnelle que les candidats EP, mais avec des différences plus marquées entre les catégories d'examens. C'est pour les candidats EPS « nouvelle qualification » qu'elle est la plus longue, avec 17.3 ans en moyenne, alors qu'elle est la plus courte chez les candidats EP « professions réglementées », avec 8.6 ans en moyenne.

Expérience professionnelle des candidats aux examens selon la catégorie d'examen

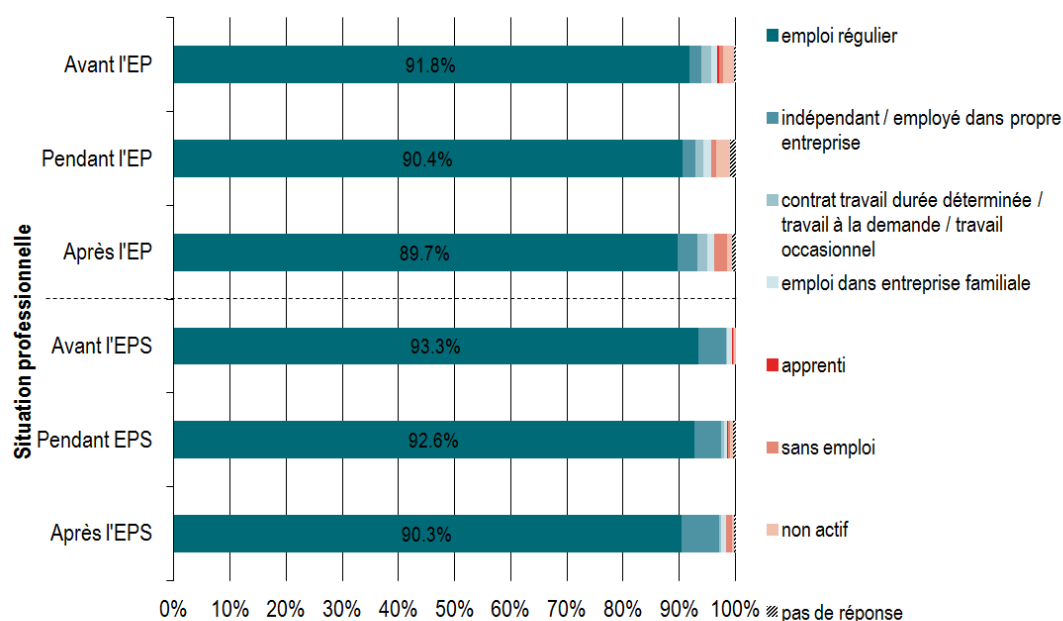
▼ Catégorie d'examen	Expérience prof. [ans] ►	Médiane	Moyenne
EP spécialisation professionnelle		8.0	10.1
EP spécialisation de branche		10.0	12.0
EP professions réglementées		6.0	8.6
EP nouvelle qualification		8.0	9.9
Tous les EP		9.0	10.6
EPS spécialisation professionnelle		11.0	12.4
EPS spécialisation de branche		12.0	13.3
EPS professions réglementées		10.0	11.3
EPS nouvelle qualification		17.0	17.3
Tous les EPS		12.0	13.6

Tableau 9 : Nombre moyen d'années d'expérience professionnelle (sans apprentissage) des candidats EP et EPS, selon la catégorie d'examen (données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP}=16'427$, $N_{EPS}=3'820$; source: enquête candidats econcept)

3.2.3 Situation en matière d'emploi et de revenu

La plupart des candidats avaient un emploi régulier (contrat à durée indéterminée) aussi bien avant l'examen fédéral qu'après (voir Figure 9).²⁶ Tant pour les candidats au brevet fédéral que pour les candidats au diplôme fédéral, la situation en matière d'emploi ne change guère avant et après l'examen : 90 % des candidats aux EP et aux EPS avaient un emploi régulier. Les parts des autres catégories ne varient guère non plus entre candidats EP et candidats EPS. Tout au plus note-t-on que les candidats au diplôme sont un peu plus nombreux que les candidats au brevet à avoir un statut d'indépendant avant, pendant et après l'examen. On ne relève pas de différences significatives entre hommes et femmes pour ce qui est de la situation professionnelle.

Situation professionnelle des candidats aux examens



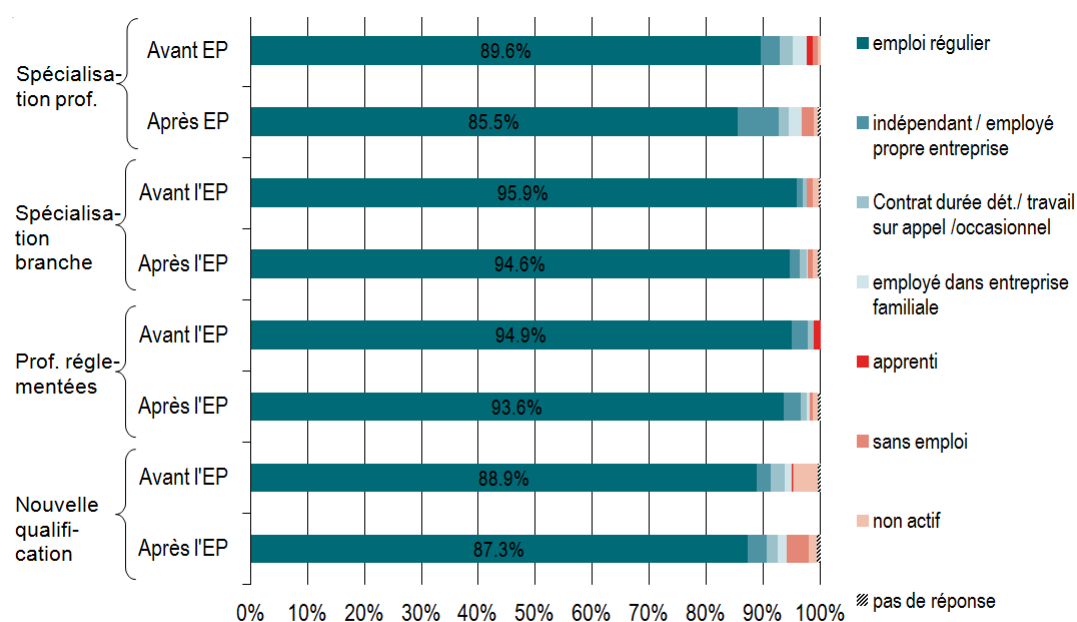
econcept

Figure 9: Situation professionnelle des candidats avant, pendant et après l'EP et l'EPS (données pondérées, N extrapolé: $N_{EP}=16'649$, $N_{EPS}=3'866$; source: enquête candidats econcept)

La Figure 10 montre que, parmi les candidats EP, ceux qui visent un brevet fédéral dans la catégorie « spécialisation professionnelle » sont plus souvent des indépendants (après l'examen : 7.1 % ; voir Figure 9). La part des personnes ayant un emploi régulier est plus faible chez les candidats EP « spécialisation professionnelle » et « nouvelle qualification » que celle des personnes visant un brevet dans d'autres catégories d'examens. Et la part des candidats EP « nouvelle qualification » non actifs avant l'examen (4.1 %) et sans emploi après (4.0 %) est relativement élevée.

²⁶ BASS (2009, p. 23) relève que 94% au moins des candidats EP et EPS avaient un emploi régulier pendant la préparation à l'examen fédéral.

Situation professionnelle des candidats aux EP selon les catégories d'examen

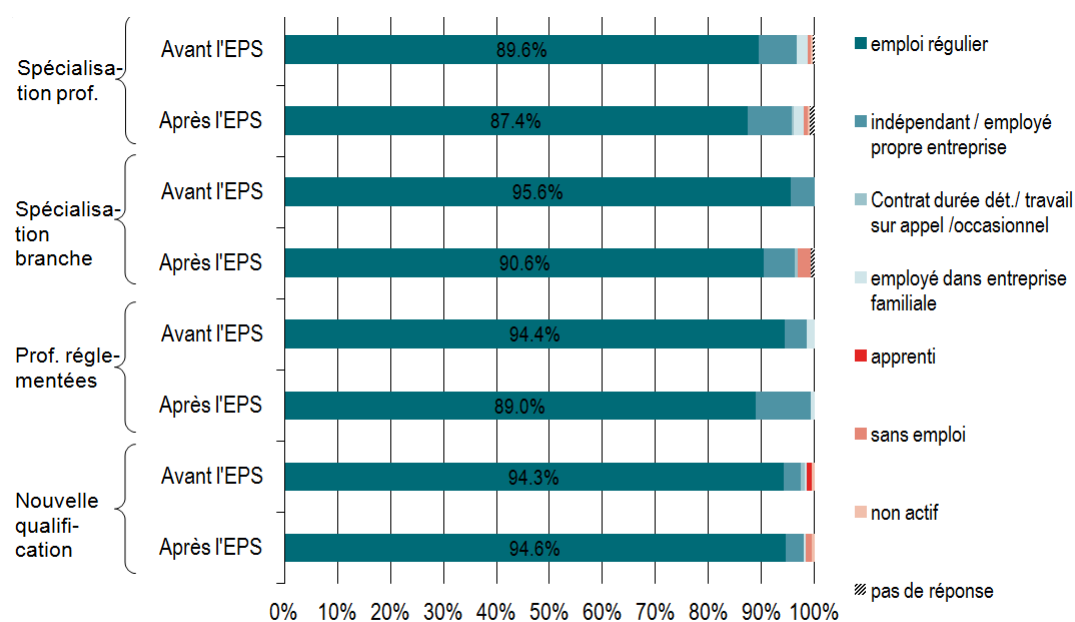


econcept

Figure 10 : Situation professionnelle des candidats avant et après l'EP selon la catégorie d'examen (données pondérées, N extrapolé: $N_{EP}=16'649$; source: enquête candidats econcept)

La proportion d'indépendants est globalement plus grande chez les candidats EPS que chez les candidats EP (voir Figure 11), plus particulièrement chez les titulaires d'un diplôme fédéral « professions réglementées ». Cette part est grande également pour les EPS « spécialisation professionnelle », avec toutefois une croissance moins marquée entre avant et après le cours préparatoire, resp. l'examen fédéral. Dans l'ensemble, la part des personnes sans emploi ou n'exerçant pas d'activité professionnelle rémunérée est faible dans le groupe des candidats aux EPS et titulaires du diplôme fédéral.

Situation professionnelle des candidats aux EPS, selon la catégorie d'examen

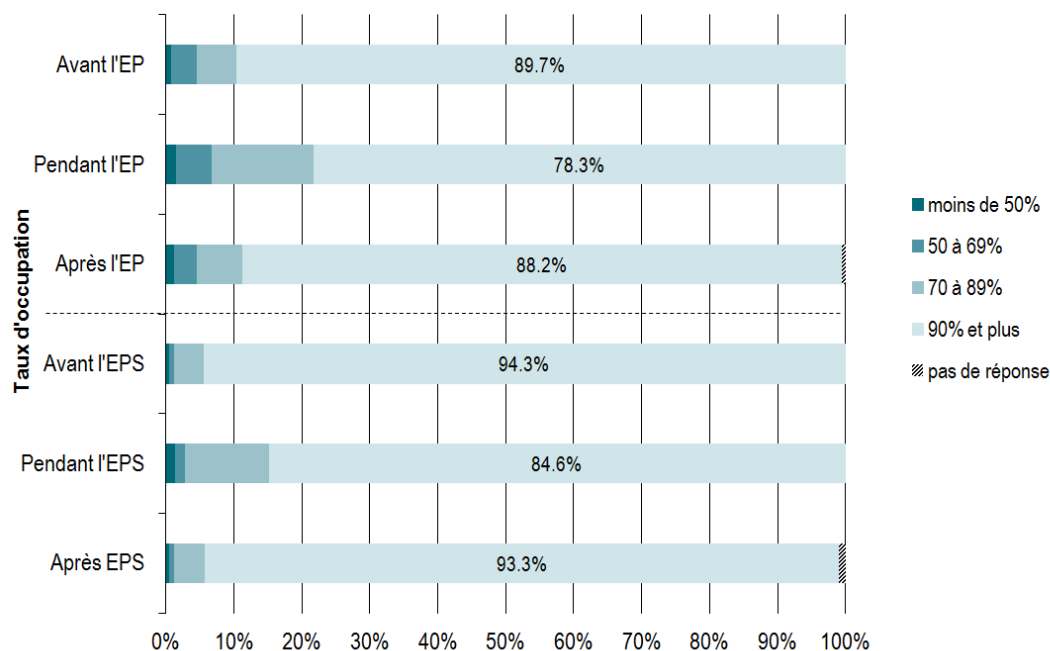


econcept

Figure 11: Situation professionnelles des candidats avant et après l'EPS, selon la catégorie d'examen (données pondérées, N extrapolé: $N_{EPS}=3'866$; source: enquête candidats econcept)

La grande majorité des candidats EP/EPS ayant un emploi régulier travaillent au moins à 90 % avant, pendant et après l'examen. Il ressort toutefois de la Figure 12 que les candidats sont plus nombreux à travailler à temps réduit – entre 70 et 89 % – pendant le cours préparatoire et/ou l'examen, qu'avant et après l'examen, ce qui indique qu'une part des candidats réduit légèrement son taux d'occupation le temps de la formation. Globalement, les candidats EP sont un peu plus nombreux que les candidats EPS à travailler à temps partiel.

Taux d'occupation des candidats aux examens



econcept

Figure 12 : Taux d'occupation des candidats avant, pendant et après l'EP/EPs (données pondérées, N extrapolé: $N_{\text{avant EP}}=16'163$, $N_{\text{pendant EP}}=15'941$, $N_{\text{après EP}}=16'010$, $N_{\text{avant EPS}}=3'848$, $N_{\text{pendant EPS}}=3'812$, $N_{\text{après EPS}}=3'794$; source: enquête candidats econcept)

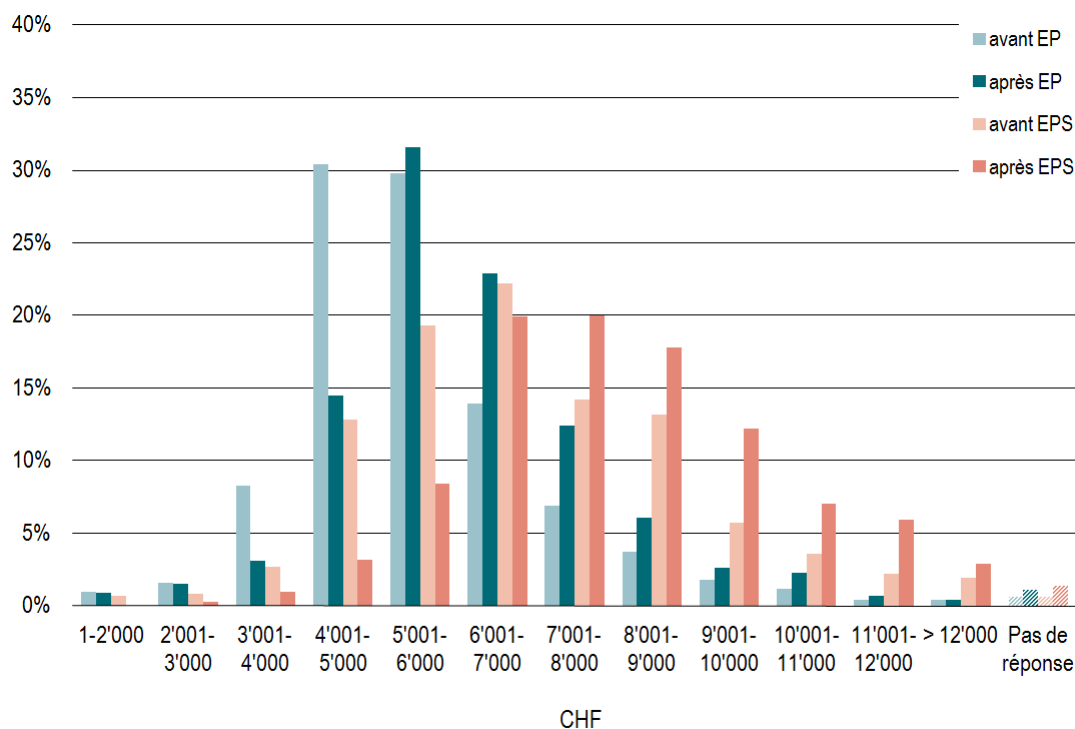
Une analyse du changement du taux d'occupation des candidats individuels confirme l'impression qui se dégage de l'évaluation agrégée : pour 85 % environ des candidats EP et EPS, le taux d'occupation contractuel ne change pas avant ni pendant le cours préparatoire et l'examen. 9.1 % et 8.5 % des candidats aux EP et EPS respectivement ont réduit leur temps de travail (90 % au minimum) à 70-89 %. Un pour-cent tout au plus des candidats a indiqué d'autres variantes de changement du taux d'occupation avant et pendant le cours et/ou l'examen. Le schéma est le même si l'on compare le taux d'occupation des candidats pendant le cours préparatoire et/ou l'examen et après l'examen – c'est-à-dire que ce taux demeure le même pour 90 % des candidats.²⁷

Il ressort de la Figure 13 que le revenu mensuel brut des candidats actifs tend à être plus élevé chez les titulaires d'un diplôme fédéral que chez les titulaires d'un brevet fédéral. Près de la moitié (48.3 %) des candidats ayant passé avec succès l'EPS ont un revenu mensuel brut compris entre 5'000 et 8'000 francs, les autres 45.8 % gagnant même plus que 8'000 francs par mois. En comparaison, la majorité (51.6 %) des candidats ayant réussi l'EP réalisent un revenu mensuel brut de moins de 6'000 francs par mois. Seuls 12.1 % des porteurs d'un brevet fédéral gagnent plus de 8'000 francs. Il convient ici de relever que ces données sur le revenu mensuel brut se rapportent à des taux d'occupation différents. Dans le groupe des porteurs d'un brevet fédéral, qui gagnent généralement moins, la part des employés à temps partiel est un peu plus élevée que

²⁷ BASS (2009, p. 24) établit que 72.2% des étudiants – EP, EPS et filières des écoles professionnelles supérieures confondues – avaient un taux d'occupation de 90% au moins avant l'examen et que 31.5% des étudiants réduisaient leur taux d'occupation pendant la préparation au titre fédéral.

dans le groupe des personnes titulaires d'un diplôme fédéral. La Figure 12 montre que les personnes ayant passé un examen fédéral ont pour la plupart un taux d'occupation d'au moins 90 %, et la Figure 13, que le revenu mensuel brut augmente avec l'obtention d'un brevet ou diplôme fédéral. Tant au niveau des EP qu'à celui des EPS, la part des candidats ayant un revenu plus élevé augmente après l'examen.

Revenu mensuel brut des candidats avant et après l'examen fédéral



econcept

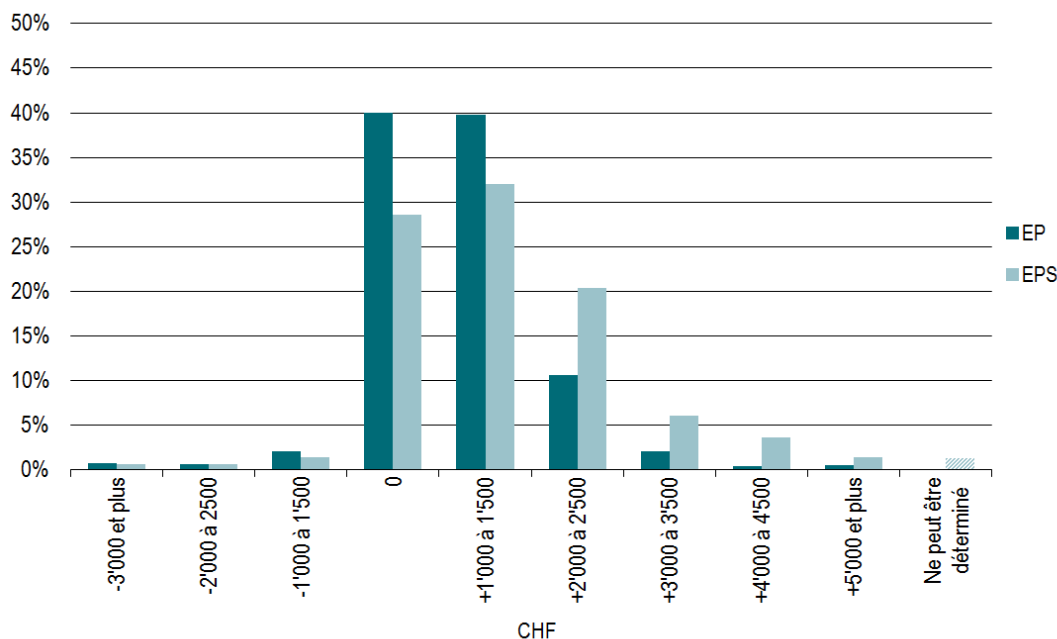
Figure 13 : Revenu mensuel brut des candidats exerçant une activité rémunérée avant et après l'EP ou l'EPS (données pondérées, N extrapolé: $N_{\text{avant EP}}=13'833$, $N_{\text{après EP}}=13'742$, $N_{\text{avant EPS}}=3'483$, $N_{\text{après EPS}}=3'444$; source: enquête candidats econcept)

Après l'examen fédéral, les revenus mensuels bruts se montent en moyenne à 6'140 francs (EP) et 7'867 francs (EPS), soit des valeurs nettement plus élevées qu'avant l'examen où ces revenus étaient de 5'483 (EP) et 6'749 francs (EPS) respectivement.

Ce sont les personnes qui ont passé un examen de la catégorie « spécialisation de branche » qui gagnent en moyenne le plus après l'examen (EP : 6'719 fr., EPS : 8'608 fr.). Dans les autres catégories d'examens, le revenu mensuel brut des personnes ayant passé le brevet fédéral s'échelonne entre 5'665 francs (spécialisation professionnelle) et 5'960 francs (nouvelle qualification), alors que celui des titulaires d'un diplôme fédéral s'échelonne entre 7'412 francs (professions réglementées) et 7'657 francs (nouvelle qualification).

Il ressort de la comparaison des revenus avant et après l'examen fédéral que les candidats EPS profitent un peu plus de l'examen que les candidats EP. La Figure 14 montre l'évolution du revenu mensuel brut des candidats reçus à l'examen et exerçant une activité professionnelle rémunérée en comparant le revenu réalisé avant l'examen avec le revenu réalisé au moment de l'enquête. Près d'un tiers des titulaires d'un diplôme fédéral ont reçu une augmentation de salaire de quelque 1'000 francs par mois, un bon 20 % une augmentation de 2'000 francs et 11.2 % une hausse de salaire de 2'500 francs et plus. Du côté des titulaires d'un brevet fédéral, s'ils ont été plus nombreux à recevoir une augmentation de salaire supérieure à 1'000 francs (39.5 %), seuls 3.1 % ont eu droit à une hausse de leur revenu de 2'500 francs et plus par mois. Pour 40 % des personnes ayant passé le brevet fédéral et 28.6 % de celles qui ont décroché un diplôme fédéral, le revenu n'a pas changé, et rares sont celles qui ont subi une perte de revenu.

Evolution du revenu mensuel brut : comparaison avant et après l'examen



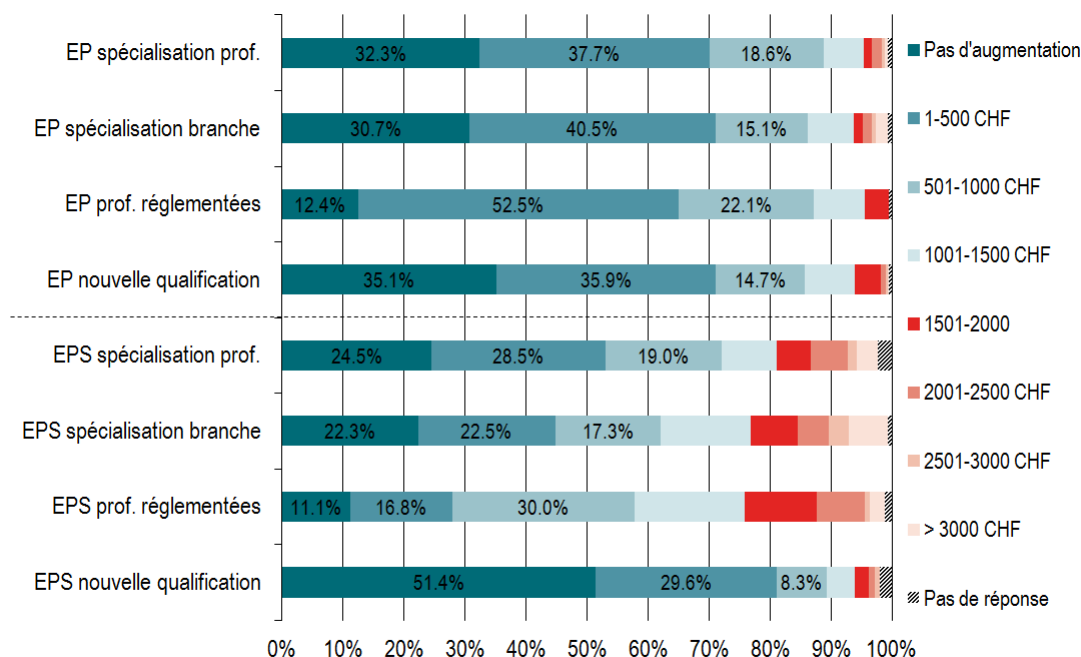
econcept

Figure 14 : Evolution du revenu mensuel brut des candidats actifs avant et après le brevet ou le diplôme, comparaison des valeurs moyennes des catégories (données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP}=13'299$, $N_{EPS}=3'304$; source: enquête candidats econcept)²⁸

Dans l'ensemble, l'augmentation de revenu après la réussite de l'examen fédéral est plus modérée chez les titulaires d'un brevet fédéral. Les différences entre catégories d'examens sont plus marquées chez les titulaires d'un diplôme fédéral (voir Figure 15). D'après leurs propres indications, ceux qui ont obtenu le diplôme dans les catégories d'examen « spécialisation professionnelle », « spécialisation de branche » et tout particulièrement « professions réglementées » sont les mieux lotis, avec une augmentation de 1'000 francs et plus pour 30-40 % des diplômés. Pour la catégorie « nouvelle qualification », toutefois, il s'avère qu'une part relativement élevée de diplômés n'a pas bénéficié d'une augmentation de salaire (51.4 %). Les parts sont moins fluctuantes du côté des EP. Dans toutes les catégories EP, 70 % environ des candidats ayant obtenu un brevet fédéral ont touché une augmentation de salaire de moins de 500 francs ou n'ont bénéficié d'aucune augmentation. La part des titulaires d'un brevet ou d'un diplôme n'ayant reçu aucune augmentation de salaire est la plus petite dans la catégorie « professions réglementées » (EP : 12.4 %, EPS : 11.1 %).

²⁸ Catégorie « indéfinissable»: il n'a pas été possible d'établir la différence de revenu avant et après l'examen pour la catégorie de revenus la plus élevée, dès lors que celle-ci n'était pas plafonnée, partant, qu'un revenu moyen ne pouvait être déterminé.

Augmentation du revenu après l'examen fédéral selon la catégorie d'examen



econcept

Figure 15 : Augmentation du revenu des candidats actifs avant et après le brevet ou le diplôme, selon la catégorie d'examen (données pondérées, N extrapolé: N_{EP}=13'742, N_{EPS}=3'444; source: enquête candidats econcept)

Si l'on compare l'évolution moyenne du revenu avant et après l'examen fédéral, on note une nette différence entre EP et EPS (voir Tableau 10)²⁹. Alors que le revenu des titulaires d'un brevet fédéral a augmenté en moyenne de 667 francs, l'augmentation de revenu est de 1'145 francs en moyenne pour les titulaires d'un diplôme fédéral. En prenant comme élément de différenciation les catégories d'examen, on constate que l'augmentation du revenu est en moyenne la plus forte pour les personnes ayant obtenu un diplôme fédéral dans la catégorie « professions réglementées » (1'619 francs) et la plus faible pour les titulaires d'un brevet fédéral dans la catégorie « spécialisation professionnelle » (572 francs).

²⁹ Évolution moyenne du revenu de toutes les personnes actives ayant passé l'examen fédéral avec succès.

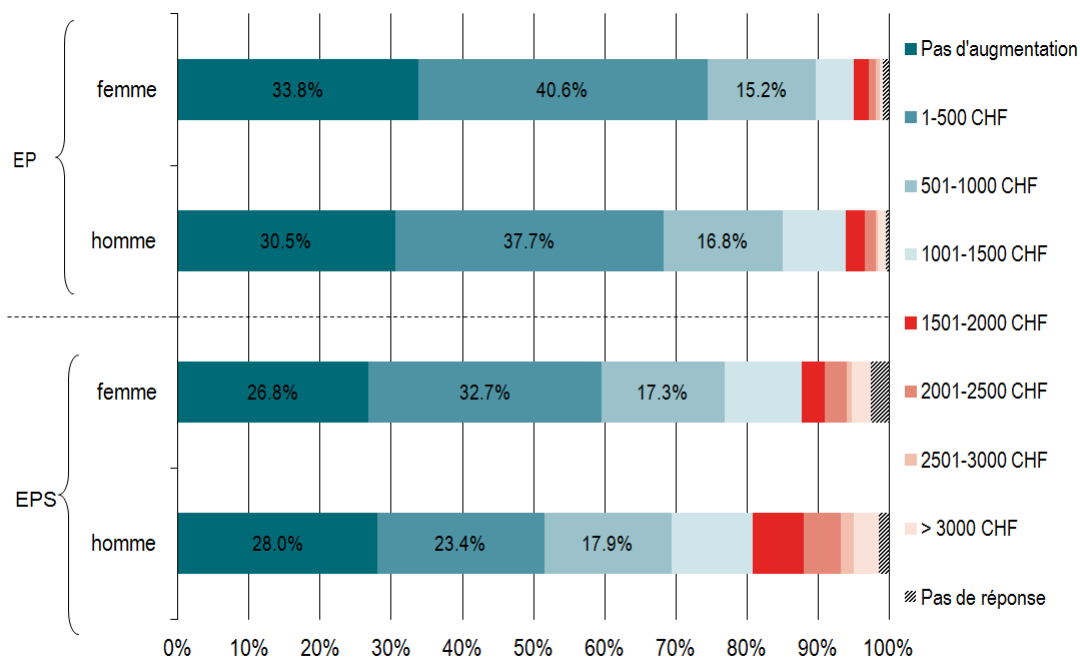
Évolution moyenne du revenu mensuel selon la catégorie d'examen, avant et après l'examen fédéral

▼ Catégorie d'examens	Evolution du revenu [CHF] ►	Moyenne
EP spécialisation professionnelle		571.7
EP spécialisation de branche		687.4
EP professions réglementées		826.3
EP nouvelle qualification		695.4
Tous les EP		666.9
EPS spécialisation professionnelle		1'110.2
EPS spécialisation de branche		1'288.2
EPS professions réglementées		1'618.5
EPS nouvelle qualification		663.3
Tous les EPS		1'144.9

Tableau 10 : Evolution moyenne du revenu des candidats actifs avant et après la réussite de l'EP ou de l'EPS, comparaison des moyennes, selon la catégorie d'examen (données pondérées; N valables, extrapolés: N_{EP}=13'292, N_{EPS}=3'261; source: enquête candidats econcept)

Il s'avère que les femmes qui ont passé avec succès l'examen fédéral profitent dans une plus faible mesure d'une augmentation de revenu que leurs collègues masculins (voir Figure 16).

Augmentation du revenu après l'examen fédéral selon le sexe



econcept

Figure 16 : Augmentation du revenu des candidats actifs avant et après l'obtention du brevet/diplôme, selon le sexe (données pondérées, N extrapolé: N_{EP}=13'742, N_{EPS}=3'444; source: enquête candidats econcept)

Parmi les titulaires d'un diplôme fédéral, 37.9 % des femmes ont bénéficié d'une augmentation de salaire de plus 500 francs par mois comparé à 47 % de leurs collègues masculins. Chez les titulaires d'un brevet fédéral, l'écart entre les sexes est un peu plus

faible ; 24,6 % de femmes et 31.3 % d'hommes ont profité d'une augmentation de salaire de plus de 500 francs par mois. De même, l'augmentation moyenne du salaire mensuel par rapport à avant l'examen est un peu plus faible chez les femmes que chez les hommes, tant pour les EP que pour les EPS.³⁰ En outre, la part des titulaires d'un brevet qui ne reçoit aucune augmentation de salaire est un peu plus élevée chez les femmes.

Une analyse différenciée de l'évolution du revenu en fonction de l'âge montre que, chez les candidats EP et EPS, le groupe des 35-54 ans est celui dont le salaire est le moins fréquemment relevé après l'examen. Par ailleurs, la part des candidats ne bénéficiant d'aucune augmentation de salaire est relativement petite chez les très jeunes (19-24 ans). Globalement toutefois, les différences en fonction de l'âge sont faibles.

Les données récoltées ne permettent pas de faire des déductions probantes sur d'éventuelles pertes de revenus pendant la préparation aux examens. Mais étant donné que le taux d'occupation des candidats demeure le plus souvent élevé pendant cette période, on peut admettre que ces pertes sont plutôt faibles. Pour près d'un quart des candidats, le revenu a même augmenté pendant la préparation à l'examen (EP : 23.2 %, EPS : 27.0 %).

Il n'est dès lors pas étonnant que seul un quart environ des candidats EP et EPS fasse état de problèmes financiers pendant la préparation aux examens fédéraux (voir Tableau 11). Plus de deux tiers des candidats interrogés (EP : 69.4 %, EPS : 70.6 %) ont répondu ne pas avoir eu de tels problèmes pendant le cours préparatoire et/ou l'examen.

Problèmes rencontrés par les candidats pendant le cours préparatoire/l'examen

Catégorie de réponses ► ▼ Type de problème	Jamais	Une fois	Plusieurs fois	Régulière- ment	Pas de réponse	Total
EP						
Problèmes financiers	69.4%	11.7%	13.1%	3.6%	7.2%	100.0%
Problèmes de temps	21.0%	6.8%	52.4%	17.1%	2.7%	100.0%
Problèmes à concilier vie de famille, vie professionnelle et formation	26.1%	9.5%	47.5%	13.1%	3.7%	100.0%
Difficultés avec l'employeur	72.9%	10.0%	9.2%	1.5%	6.4%	100.0%
EPS						
Problèmes financiers	70.6%	8.6%	12.2%	2.6%	6.1%	100.0%
Problèmes de temps	19.0%	6.5%	51.3%	19.8%	3.3%	100.0%
Problèmes à concilier vie de famille, vie professionnelle et formation	23.6%	7.4%	53.2%	12.1%	5.7%	100.0%
Difficultés avec l'employeur	72.5%	9.8%	10.4%	1.5%	5.7%	100.0%

Tableau 11 : Problèmes ou difficultés rencontrés par les candidats EP et EPS pendant le cours préparatoires et/ou l'examen (données pondérées, N extrapolé: N_{EP}= 16'649. N_{EPS}=3'866; source: enquête candidats econcept)

Les difficultés avec l'employeur sont plutôt rares : plus de 70 % des candidats (EP : 72.9 %, EPS : 72.5 %) indiquent ne pas en avoir eu. Par contre, les candidats au brevet

³⁰ Hommes : valeur moyenne (EP)=699.9 CHF, valeur moyenne (EPS)=1'174.3 CHF; femmes : valeur moyenne (EP)=611.8 CHF, valeur moyenne (EPS)=996.7 CHF.

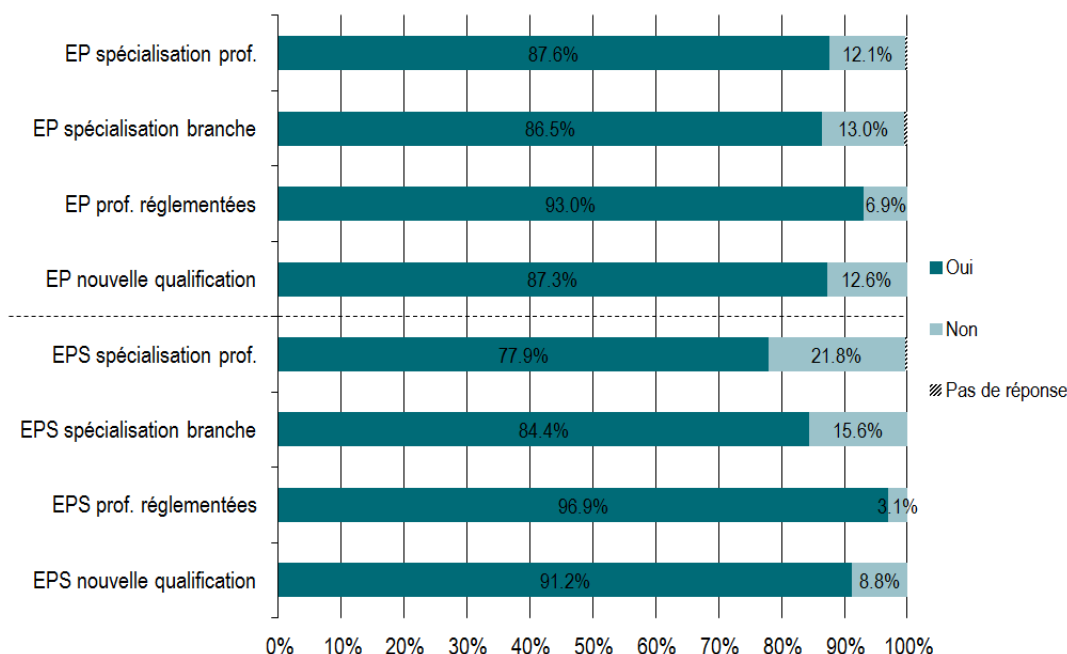
comme les candidats au diplôme ont évoqué des problèmes de temps et la difficulté à concilier vie de famille, vie professionnelle et formation ; pour près de la moitié, de tels problèmes sont survenus à plusieurs reprises pendant la formation.³¹

3.3 Cours préparatoire et examen fédéral

3.3.1 Participation au cours et conception du cours

La participation à un cours préparatoire n'est pas obligatoire pour être admis aux examens professionnels et professionnels supérieurs. Toutefois, dans toutes les catégories d'examens, la grande majorité des candidats suit un cours préparatoire (voir Figure 17), mais leur proportion varie d'une catégorie d'examens à une autre. Cette proportion est particulièrement élevée dans la catégorie « professions réglementées » (EP : 93.0 %, EPS : 96.9 %), ainsi que dans la catégorie EPS « nouvelle qualification » où 90 % environ des candidats suivent un cours préparatoire. Par contre, dans la catégorie EPS « spécialisation professionnelle », seuls trois quarts environ des candidats participent à un tel cours. Au total, 87.4 % de l'échantillon EP et 86.2 % de l'échantillon EPS ont suivi un cours préparatoire. On ne note pas de différences par rapport à l'âge, au sexe et au canton de domicile des candidats.

Participation au cours



econcept

Figure 17 : Part des candidats EP et EPS qui ont suivi un cours préparatoire, selon la catégorie d'examen (données pondérées, N extrapolé: N_{EP}=16'649, N_{EPS}=3'866; source: enquête candidats econcept)

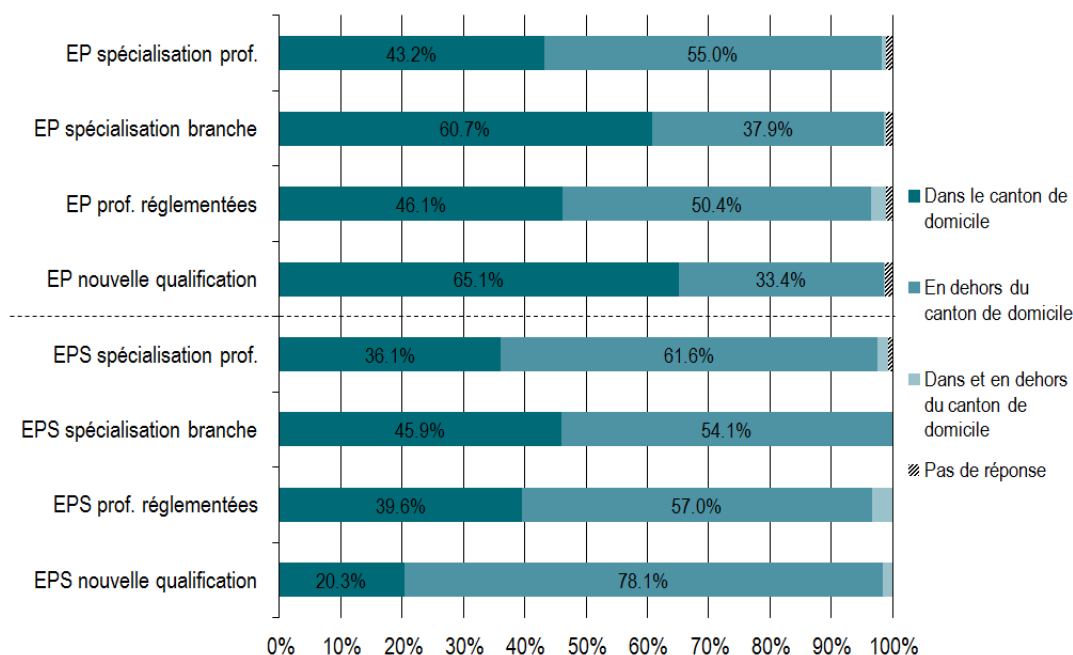
³¹L'étude BASS (2009, p.71) fait également état de la difficulté à concilier vie de famille, vie professionnelle et formation ; près de 40% des étudiants indiquent connaître ce problème, en partie du moins.

Le motif le plus souvent évoqué par les candidats aux examens pour ne pas participer à un cours préparatoire est une expérience professionnelle suffisante. Autre motif fréquemment mentionné : la cherté du cours.

La plupart des candidats aux examens qui commencent un cours préparatoire le suivent jusqu'au bout. Parmi les candidats EP, seuls 0.1 % des participants ont interrompu définitivement le cours, parmi les candidats EPS, 0.2 %, alors que 1.2 % (EP) et 2.0 % (EPS) l'ont interrompu temporairement. Comme motifs de l'interruption, les candidats EP mentionnent par ordre d'importance des raisons familiales et le manque de temps, les candidats EPS évoquent plus particulièrement l'aspect trop théorique du cours, mais aussi des raisons familiales.

62.4 % des candidats EPS qui ont participé à un cours préparatoire ont opté pour un prestataire de cours en dehors du canton de domicile (voir Figure 18).³² Chez les candidats EP, cette proportion est de 41.2 % seulement, voire plus petite encore dans quelques catégories d'examens.

Lieu des prestataires de cours



econcept

Figure 18 : Lieu du prestataire de cours, selon la catégorie d'examen (données pondérées, N extrapolé: $N_{EP}=14'530$, $N_{EPS}=3'322$; source: enquête candidats econcept)

Environ deux tiers des candidats EP « spécialisation de branche » et « nouvelle qualification » suivent le cours préparatoire dans leur canton de domicile. La part des candidats suivant le cours en dehors du canton de domicile est particulièrement élevée dans la

³² PwC (2009, p. 25/27) relève que les cantons versent une contribution pour « leurs » étudiants au canton de domicile du prestataire de cours. Cette contribution est généralement inférieure à celle payée pour les étudiants « autochtones », et son montant varie d'un canton à un autre. Nous ne faisons pas de déductions sur ces flux financiers intercantonaux dans la présente étude.

catégorie EPS « nouvelle qualification » (78.1 %). Peu de candidats ont indiqué que le cours suivi était proposé aussi bien dans leur canton de domicile que dans d'autres cantons.

En raison des petits nombres de cas, les différences entre cantons ne peuvent être analysées que par rapport aux candidats ayant répondu, et non par rapport à la population de base. Dans les cantons suivants, tous les participants à un cours ayant répondu ont suivi le cours en dehors de leur canton de domicile :

- pour les EP : AR/AI, GL, SZ, NW/OW, UR
- pour les EPS : AR/AI, JU, SZ, TG, NW/OW, UR

Les motifs les plus souvent évoqués pour le choix du prestataire de cours sont, pour les quatre catégories d'EP et EPS, la proximité géographique (trajets courts), la bonne réputation et les horaires (voir Tableau 12).³³

³³Ces résultats correspondent plus ou moins à ceux de l'étude BASS (2009, p. 66). Pour les EP, ESP et filières des écoles supérieures, BASS retient comme critères de choix du prestataire de formation ; trajets courts 73.4%, bonne réputation 40.4%, cours axé pratique et monde professionnel 37.6%, horaires adaptés : 34.3%.

Motifs le plus souvent évoqués pour le choix du prestataire de cours, selon la catégorie d'examen

Catégorie d'examens	Motifs pour le choix du prestataire de cours	Nombre de réponses
EP spécialisation professionnelle	Trajets courts	51.7%
	Bonne réputation	33.7%
	Horaires adaptés	30.8%
EP spécialisation de branche	Trajets courts	58.7%
	Horaires adaptés	45.8%
	Bonne réputation	44.3%
EP professions réglementées	Bonne réputation	48.2%
	Trajets courts	46.9%
	Horaires adaptés	41.2%
EP nouvelle qualification	Trajets courts	57.7%
	Bonne réputation	36.3%
	Horaires adaptés	35.7%
EPS spécialisation professionnelle	Trajets courts	39.0%
	Bonne réputation	38.6%
	Horaires adaptés	31.6%
EPS spécialisation de branche	Trajets courts	51.0%
	Bonne réputation	47.7%
	Horaires adaptés	45.4%
EPS professions réglementées	Bonne réputation	50.3%
	Horaires adaptés	44.6%
	Trajets courts	38.6%
EPS nouvelle qualification	Cours axé pratique et monde professionnel	48.6%
	Bonne réputation	31.0%
	Horaires adaptés	29.4%

Tableau 12 : Les trois motifs les plus souvent évoqués pour le choix du prestataire de cours, selon la catégorie d'examen (réponses multiples; données pondérées; N valables, extrapolés: N_{EP}=14'074, N_{EPS}=3'257; source: enquête candidats econcept)

Les cours qui préparent aux EPS durent en moyenne 3.4 semestres, comparé à 2.9 semestres pour les cours EP (voir Tableau 13). Les différences de durée des cours préparatoires selon les catégories d'examens sont particulièrement grandes au niveau des EP : alors que les cours préparatoires à un EP « spécialisation de branche » durent en moyenne 2.3 semestres, ceux relatifs à un EP « nouvelle qualification » mobilisent les candidats pendant 3.4 semestres. La fourchette est moins large au niveau des EPS, avec un minimum de 3 semestres et un maximum de 3.6 semestres. Toujours est-il que ces données doivent être interprétées avec prudence. En effet, les réponses des candidats donnent à croire que la notion même de « cours préparatoire » n'est pas comprise par tous de la même manière. Ainsi, certains candidats ont indiqué que le cours préparatoire n'avait duré que quelques jours – on en déduit que, pour eux, cette notion recouvre diverses offres (p. ex. formation de quelques semestres, cours de remise à niveau juste avant l'examen fédéral, etc.).

Durée moyenne des cours préparatoires aux examens fédéraux

▼ Catégorie d'examens	Durée en semestres ►	Médiane	Moyenne
EP spécialisation professionnelle		2.0	2.9
EP spécialisation de branche		2.0	2.3
EP professions réglementées		3.0	2.8
EP nouvelle qualification		4.0	3.4
Tous les EP		2.0	2.9
EPS spécialisation professionnelle		3.0	3.3
EPS spécialisation de branche		3.0	3.6
EPS professions réglementées		3.0	3.6
EPS nouvelle qualification		3.0	3.0
Tous les EPS		3.0	3.4

Tableau 13 : Durée moyenne des cours préparatoires en semestres, selon la catégorie d'examen (données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP}=13'626$, $N_{EPS}=2'934$; source: enquête candidats econcept)

Non seulement les cours préparatoires aux EPS durent généralement plus longtemps que ceux qui préparent aux EP, mais ils comportent aussi plus de leçons (leçons en classe, obligatoires ou facultatives) par semestre (voir Tableau 14). Un cours préparatoire à un EP compte en moyenne 135.5 heures par mois, mais avec des différences relativement marquées d'une catégorie d'examen à une autre : de 105.0 leçons en moyenne pour les EP « spécialisation de branche » à 160 leçons environ pour les EP « professions réglementées » et « nouvelle qualification ». Idem pour les cours préparatoires aux EPS : les participants au cours préparatoire EPS « professions réglementées » suivent en moyenne 185.6 leçons par mois, alors que les cours préparant aux EPS « nouvelle qualification » et « spécialisation de branche » comportent quelque 120 leçons. Ces données sur le nombre de leçons par semestre doivent néanmoins être interprétées avec prudence.³⁴

Nombre moyen de leçons par semestre des cours préparatoires aux examens fédéraux

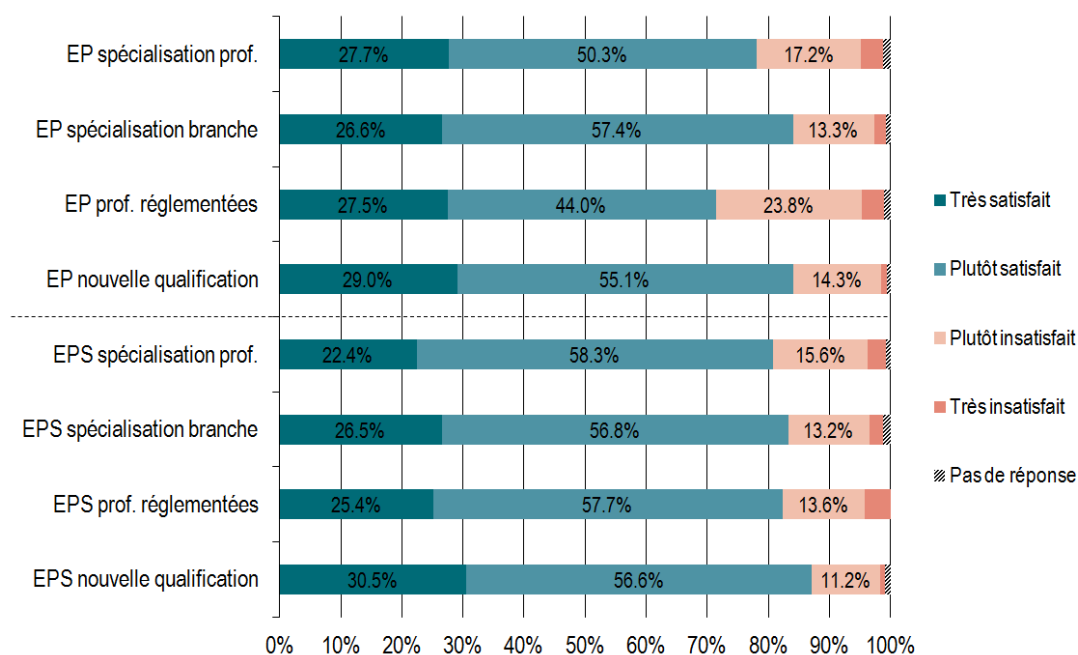
▼ Catégorie d'examens	Leçons par semestre ►	Médiane	Moyenne
EP spécialisation professionnelle		120.0	131.7
EP spécialisation de branche		100.0	105.0
EP professions réglementées		160.0	161.5
EP nouvelle qualification		160.0	160.8
Tous les EP		130.0	135.5
EPS spécialisation professionnelle		150.0	156.7
EPS spécialisation de branche		130.0	125.0
EPS professions réglementées		190.0	185.6
EPS nouvelle qualification		100.0	117.6
Tous les EPS		140.0	145.2

Tableau 14 : Nombre moyen de leçons (leçons en classe, obligatoires ou facultatives) des cours préparatoires par semestre, selon la catégorie d'examen (données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP}=8'562$, $N_{EPS}=2'157$; source: enquête candidats econcept)

³⁴Ces données ne sont pas directement comparables avec celles de l'étude BASS (2009) qui concernent le nombre total de leçons de la formation.

Dans l'ensemble, les participants sont satisfaits du cours préparatoire qu'ils ont suivi, indépendamment de la catégorie d'examens (voir Figure 19) et de la grandeur de l'examen : 71.5 % et 87.1 % respectivement ont répondu être plutôt satisfaits et très satisfaits. Entre un quart et un tiers des participants sont très satisfaits du cours préparatoire suivi.

Satisfaction des participants avec le cours préparatoire



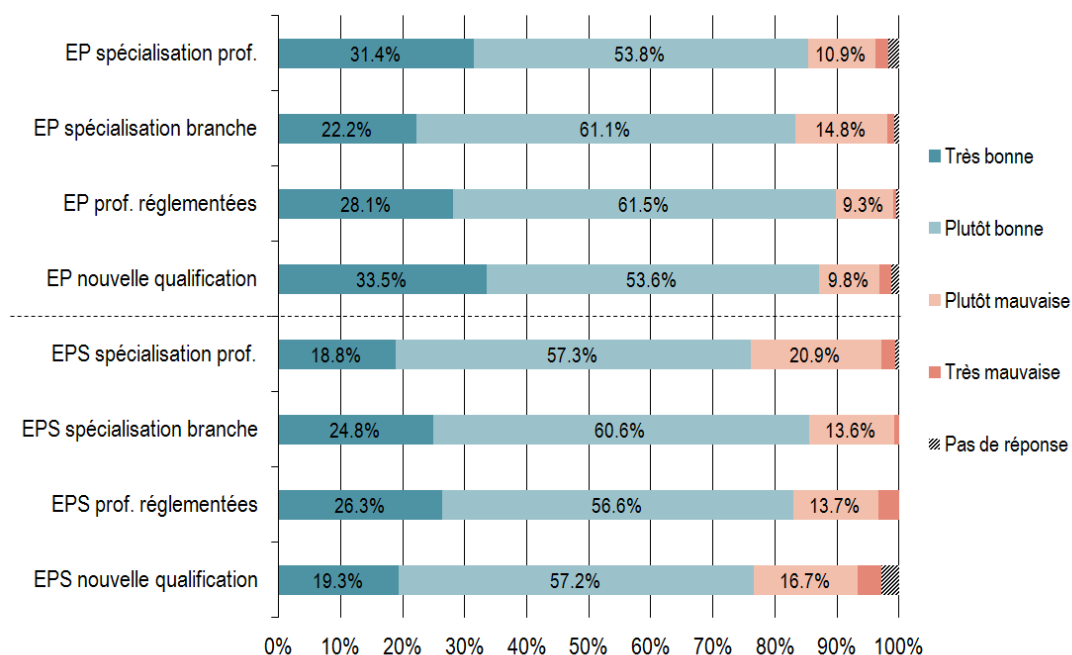
econcept

Figure 19 : Satisfaction des participants avec le cours préparatoire suivi, selon la catégorie d'examen (données pondérées, N extrapolé: $N_{EP}=14'530$, $N_{EPS}=3'322$; source: enquête candidats econcept)

3.3.2 Organisation des examens

L'organisation des examens (infrastructure, experts, etc.) est qualifiée de plutôt bonne ou très bonne par la majorité des candidats. Plus de trois quarts des candidats, toutes catégories d'examens confondues, partagent cet avis. La part des candidats qui ne sont pas satisfaits de l'organisation de l'examen est comparativement élevée dans les catégories EPS « spécialisation professionnelle » et « nouvelle qualification » (23.2 % et 20.5 %). Si l'on analyse les réponses en prenant pour critère la grandeur de l'examen, on ne note guère de différences au niveau de la satisfaction.

Organisation des examens du point de vue des candidats



econcept

Figure 20: Appréciation de l'organisation des examens par les candidats EP et EPS, selon la catégorie d'examen (données pondérées, N extrapolé: $N_{EP}=16'649$, $N_{EPS}=3'866$; source: enquête candidats econcept)

3.3.3 Frais du cours préparatoire et de l'examen fédéral

Un cours préparatoire coûte en moyenne 9'000 francs pour un brevet fédéral, 13'000 francs – nettement plus, donc – pour un diplôme fédéral (voir Tableau 15).³⁵ S'y ajoutent des frais de matériel à hauteur de 1'000 francs (EP) et 1'700 francs (EPS).³⁶ Pour les EP, le cours préparant à un brevet fédéral de la catégorie « nouvelle qualification » coûte en moyenne 3'000 à 4'000 francs de plus que les autres cours préparatoires ; ces frais correspondent environ à ceux des cours préparant à un diplôme fédéral dans la même catégorie d'examens. Les candidats à un EPS « spécialisation de branche » paient le plus cher, les cours de cette catégorie coûtant en moyenne 16'152 francs.

³⁵Ces données confirment les résultats de l'étude PwC (2009, p. 16), qui font état de grands écarts entre filières et cours préparatoires (EP, EPS et filières des écoles professionnelles supérieures) pour ce qui concerne la charge financière par participant. Cependant, les coûts relevés par PwC (2009) ne peuvent être directement comparés aux montants susmentionnés, car ils se rapportent non pas aux frais du cours mais à la charge financière globale par participant, que d'autres acteurs contribuent à couvrir (p. ex. pouvoirs publics, organisations du monde de travail).

³⁶Les frais de déplacement, de repas et d'hébergement n'ont pas été relevés.

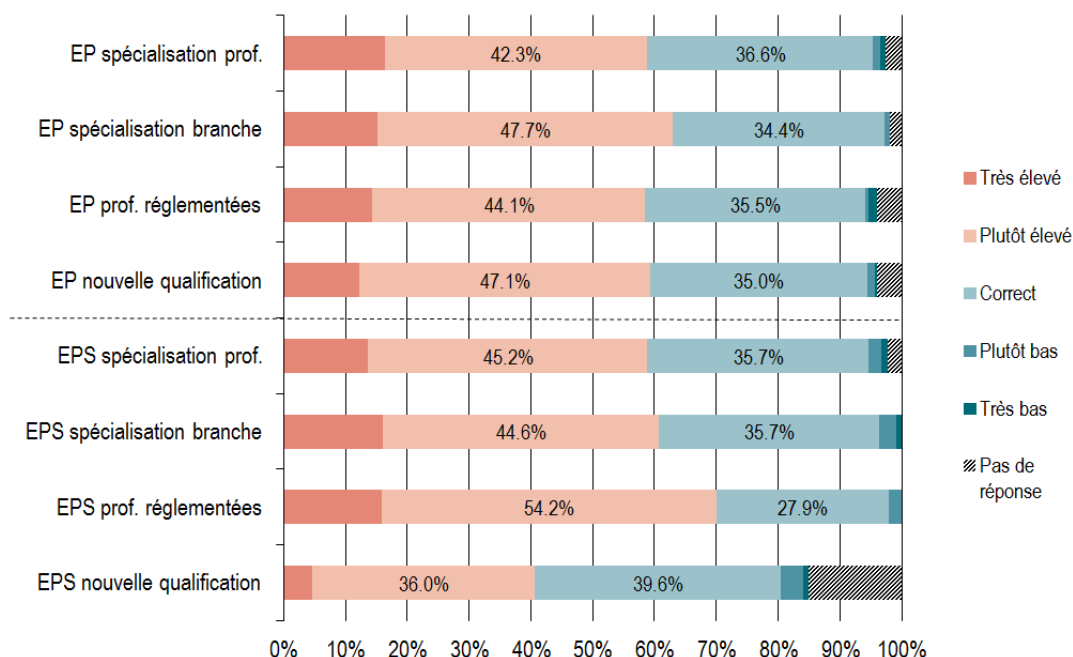
Frais moyens des cours préparatoires

Montant des frais [CHF] ►	Frais du cours		Frais de matériel		Total frais cours préparatoire	
	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne
▼ Catégorie d'examens						
EP spécialisation professionnelle	8'000.0	8'236.6	600.0	884.7	8'500.0	8'858.5
EP spécialisation de branche	8'229.0	8'444.9	500.0	773.0	9'000.0	8'941.5
EP professions réglementées	6'000.0	6'741.5	900.0	1'456.7	7'200.0	8'049.9
EP nouvelle qualification	11'000.0	11'050.8	1'000.0	1'384.1	12'000.0	12'111.6
Tous les EP	8'800.0	9'205.8	700.0	1'059.9	9'245.0	9'966.7
EPS spécialisation professionnelle	12'000.0	13'217.6	1'000.0	1'887.9	13'000.0	14'749.7
EPS spécialisation de branche	14'750.0	14'861.2	1'000.0	1'527.9	16'000.0	16'125.2
EPS professions réglementées	7'500.0	11'129.7	1'200.0	2'216.0	9'000.0	13'159.4
EPS nouvelle qualification	12'000.0	11'810.6	759.0	1'289.0	13'000.0	12'737.6
Tous les EPS	12'325.0	13'013.8	1'000.0	1'735.8	13'900.0	14'436.3

Tableau 15 : Montant moyen des frais de cours tel qu'indiqué par les candidats EP et EPS ayant suivi un cours préparatoire, selon la catégorie d'examen (données pondérées; N valables, extrapolés: N_{EP}= 13'725, N_{EPS}=3'127; source: enquête candidats econcept)

Dans pratiquement toutes les catégories d'examens, les participants jugent les frais du cours (sans frais de matériel) plutôt élevés voire très élevés (voir Figure 21). Cette part est particulièrement élevée dans l'échantillon EPS « professions réglementées » (70.1 %), même si, comparé aux coûts moyens des cours EPS, ces cours sont plutôt avantageux. C'est uniquement dans l'échantillon EPS « nouvelle qualification » que moins de la moitié (40.7 %) trouve que les frais de cours ne sont pas plutôt élevés ni très élevés. Mentionnons toutefois qu'un nombre relativement élevé de participants de cette catégorie d'examens (15.1 %) n'a pas donné de réponse à cette question. Dans l'ensemble et pour toutes les catégories d'examens, un tiers environ des candidats qui ont suivi un cours préparatoire trouve que les frais sont corrects. On ne note guère de différences dans l'appréciation des frais de cours en fonction de la grandeur de l'examen.

Avis des participants sur le montant des frais du cours



econcept

Figure 21 : Montant moyen des frais de cours : appréciation des candidats EP et EPS ayant suivi un cours préparatoire, selon la catégorie d'examen (données pondérées, N extrapolé: $N_{EP}=14'530$, $N_{EPS}=3'322$; source: enquête candidats econcept)

Les frais d'examen se montent en moyenne à 2'241 francs pour un brevet fédéral et à 3'201 francs pour un diplôme fédéral (voir Tableau 16).³⁷ Ces moyennes ne changent pas de manière significative d'une catégorie d'examens à une autre, surtout au niveau des EPS. Nous nous sommes donc servis principalement des médianes pour pouvoir faire des énoncés sur les différences entre catégories d'examens. 50 % de l'échantillon EP « spécialisation de branche » paient moins de 1'550 francs, alors que la taxe d'examen pour l'échantillon EP « spécialisation professionnelle » est nettement plus chère (2'300 fr.). Les examens les plus chers sont les EPS « spécialisation de branche » : la moitié des candidats à ces examens indique un montant de plus 3'200 francs. Quant aux candidats EPS « spécialisation de branche » et « spécialisation professionnelle », ils paient le moins pour l'examen, avec une médiane à 2'500 francs.

³⁷ Les différences relevées par l'étude PwC (2009) se confirment également pour les frais d'examen. D'après PwC (2009, p. 28), les frais d'examen pour un EP se chiffrent en moyenne à 1'774 francs par participant, pour un ESP à 2'481 francs. Contrairement aux coûts des cours préparatoires, les coûts d'examen sont financés principalement par les taxes d'examens et sont donc en très grande partie à la charge des participants qui paient cette taxe de leur poche ou avec l'aide financière de leur employeur. Les contributions fédérales représentent une part modeste. En comparaison directe avec PwC (2009), on note que les valeurs moyennes de la présente étude sont notablement plus élevées.

Montant moyen des frais d'examen EP/EPS, selon la catégorie d'examen

▼ Catégorie d'examens	Frais d'examen [CHF] ►	Médiane	Moyenne
EP spécialisation professionnelle		2'300.0	2'340.5
EP spécialisation de branche		1'550.0	2'158.6
EP professions réglementées		1'850.0	2'409.2
EP nouvelle qualification		2'100.0	2'226.6
Tous les EP		2'100.0	2'240.5
EPS spécialisation professionnelle		2'500.0	3'293.4
EPS spécialisation de branche		3'200.0	3'483.3
EPS professions réglementées		2'500.0	3'364.8
EPS nouvelle qualification		2'750.0	2'437.4
Tous les EPS		2'900.0	3'200.9

Tableau 16 : Montant moyen des frais d'examen EP et EPS, selon la catégorie d'examen (données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP}=15'736$, $N_{EPS}=3'606$; source: enquête candidats econcept)

Les frais d'examen varient d'après la grandeur de l'examen, autrement dit d'après le nombre de candidats à l'examen (voir Tableau 17). Les frais d'examen les plus élevés, 2'347 francs (EP) et 3'553 francs (EPS) en moyenne, sont payés par les candidats de petits examens (10-24 candidats). La charge financière est pratiquement aussi élevée pour les candidats à des examens avec plus 100 participants (EP moyenne=2326.2 fr., EPS moyenne=3198.3 fr.).³⁸ Les examens de grandeur moyenne (25-99 candidats) coûtent le moins (EP moyenne=1746.6 fr., EPS moyenne=2998.3 fr.).

Montant moyen des frais d'examen EP/EPS, selon la grandeur de l'examen

▼ Grandeur de l'examen	Frais d'examen [CHF] ►	Médiane	Moyenne
EP 10-24 participants		1'600.0	2'347.3
EP 25-99 participants		1'500.0	1'746.6
EP 100 participants et plus		2'100.0	2'326.2
Tous les EP		2'100.0	2'240.5
EPS 10-24 participants		2'500.0	3'553.1
EPS 25-99 participants		3'000.0	2'998.3
EPS 100 participants et plus		2'900.0	3'198.3
Tous les EPS		2'900.0	3200.9

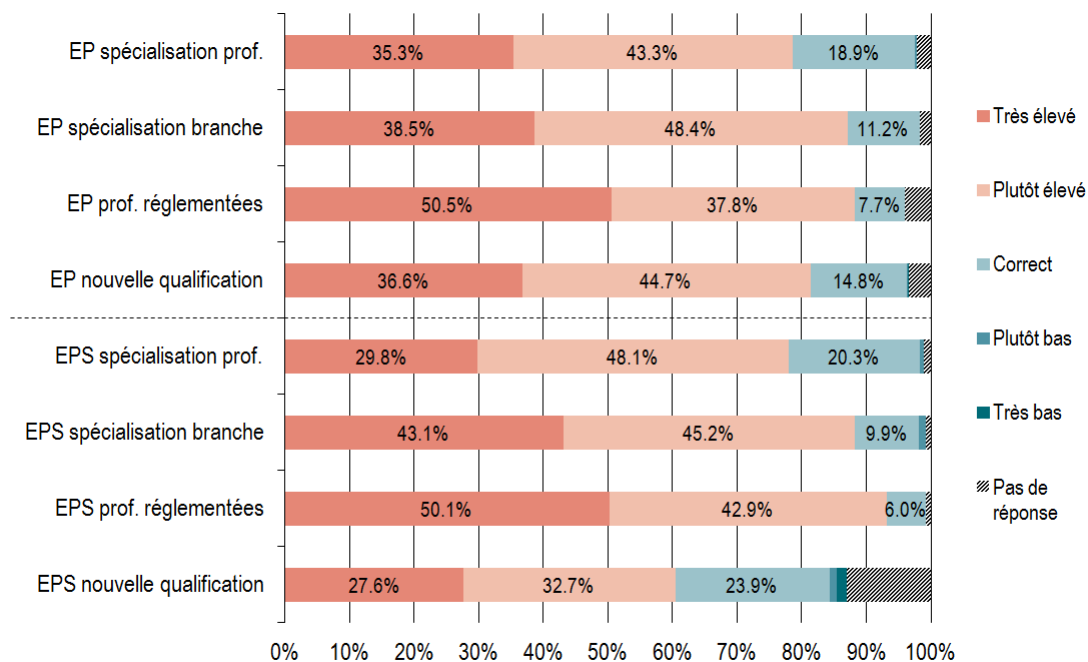
Tableau 17 : Frais d'examens EP et EPS, selon la grandeur de l'examen (données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP}=15'736$, $N_{EPS}=3'606$; source: enquête candidats econcept)

De manière générale, les candidats jugent les frais des examens fédéraux plutôt élevés voire très élevés (voir Figure 22). Cette appréciation domine dans toute les catégories d'examens, avec une part s'échelonnant entre 77.9 % et 93.0 % des candidats. Les candidats aux EPS « nouvelle qualification » font exception : une part relativement élevée de ce groupe de candidats ne donne pas réponse à cette question, alors que 60.3 % trouvent les taxes plutôt élevées voire très élevées. 23.9 % des candidats aux EPS « nou-

³⁸Les écarts entre les valeurs moyennes des deux grandeurs d'examen 10-24 part. et 100 part. et plus ne sont significatifs ni dans l'échantillon des candidats EP ni dans celui des candidats EPS.

velle qualification » trouvent le montant des frais d'examen correct. Un cinquième des candidats EP et EPS « spécialisation professionnelle » partage cette appréciation, alors que dans les autres catégories d'examens, cette part est nettement plus faible.

Avis des participants sur le montant des frais d'examen



econcept

Figure 22 : Avis des participants sur le montant des frais d'examen, selon la catégorie d'examen (données pondérées, N extrapolé: $N_{EP}=16'649$ $N_{EPS}=3'866$; source: enquête candidats econcept)

Même si les candidats à des examens de plus de 10-24 participants doivent payer des frais d'examen plus élevés, ils donnent la même appréciation de ces frais que les candidats à des examens de 25-99 candidats (voir Tableau 18). La part des candidats qui qualifient de plutôt élevés voire très élevés les frais d'examen est la plus grande dans les examens de plus de 100 candidats, aussi bien pour les EP que pour les EPS (EP : 89.5 %, EPS : 85.4 %).

Appréciation des frais d'examen par les candidats selon la grandeur de l'examen

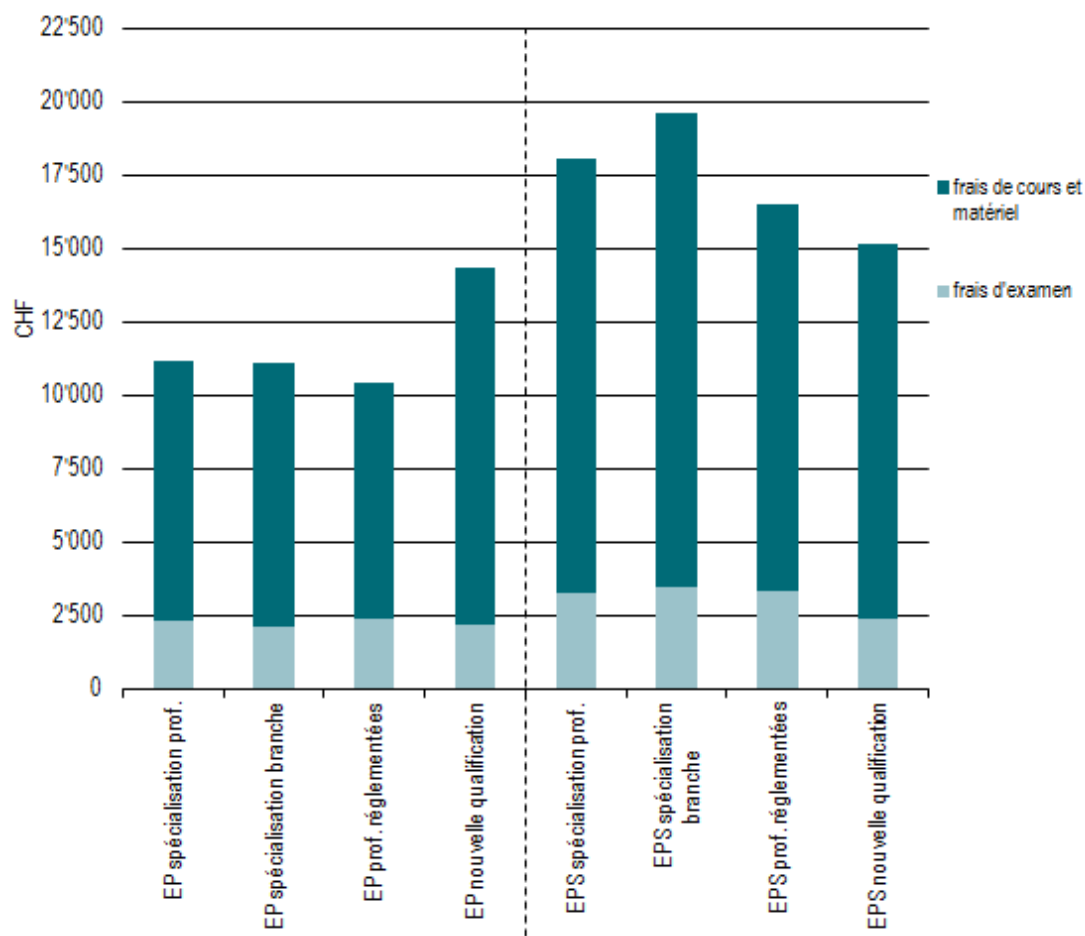
Appréciation des frais d'examen ► ▼ Grandeur de l'examen	Très élevés	Plutôt élevés	Corrects	Plutôt bas	Très bas
EP 10-24 participants	22.8%	43.4%	33.8%	0.0%	0.0%
EP 25-99 participants	26.3%	41.0%	31.8%	0.3%	0.6%
EP 100 participants et plus	41.8%	47.7%	10.4%	0.1%	0.0%
Tous les EP	38.7%	46.5%	14.6%	0.1%	0.1%
EPS 10-24 participants	25.8%	49.8%	23.0%	0.7%	0.7%
EPS 25-99 participants	32.0%	48.5%	19.1%	0.4%	0.0%
EPS 100 participants et plus	43.6%	41.8%	13.3%	0.9%	0.4%
Tous les EPS	38.3%	44.5%	16.0%	0.8%	0.4%

Tableau 18 : Appréciation des frais d'examen par les candidats EP et EPS, selon la grandeur de l'examen (données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP}=16'207$, $N_{EPS}=3'722$; source: enquête candidats econcept)

La Figure 23 visualise sous forme de graphique les montants moyens des frais du cours préparatoire et de l'examen par catégorie d'examen (voir aussi Tableau 15 et Tableau 16). Elle met en évidence une fois de plus que les frais des cours préparatoires, plus spécialement, fluctuent fortement entre les différentes catégories d'examens, partant, que la charge financière des candidats, à plus forte raison s'ils suivent un cours préparatoire, est très variable d'une catégorie d'examen à une autre. Pour les candidats à un EPS « spécialisation de branche », par exemple, qui suivent un cours pour se préparer à l'examen fédéral, la charge financière pour le cours et l'examen est plus de deux tiers plus élevée que celle des candidats à un EP « spécialisation de branche » qui suivent un cours. Et comparé aux candidats à un EP « professions réglementées » qui participent à un cours préparatoire, ils paient pratiquement le double. D'après la catégorie d'examen, les frais d'examen représentent entre un tiers (EP « professions réglementées ») et un cinquième (EP et EPS « nouvelle qualification ») de la charge globale moyenne que les candidats qui suivent un cours préparatoire doivent assumer.³⁹

³⁹ D'après PwC (2009, p. 29), les frais d'examen représentent en moyenne 20-25% du total des frais de la formation, mais avec une fourchette relativement large de 9-40%. Une fois de plus, les données PwC ne peuvent être directement comparées à celles de la présente étude, dès lors qu'elles concernent la charge globale des cours et des examens, qui est portée par d'autres acteurs que les seuls étudiants.

Frais moyens du cours préparatoire et de l'examen fédéral, selon la catégorie d'examen



econcept

Figure 23 : Frais moyens du cours préparatoire et de l'examen, selon la catégorie d'examen (données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP/examen}=15'736$, $N_{EP/cours}=13'725$, $N_{EPS/examen}=3'606$, $N_{EPS/cours}=3'127$; source: enquête candidats econcept)

Au total, les candidats ayant passé en 2010 un des examens fédéraux faisant l'objet de la présente étude ont eu des coûts à hauteur de 243 millions de francs (voir Tableau 19), dont trois quarts environ (182 millions de francs) concernaient les EP, formation supérieure suivie par 81 % candidats, et 60 millions les EPS (19 %). Ces coûts se rapportent à toute la durée de la formation jusqu'à l'obtention du brevet ou du diplôme et sont donc payés par les candidats sur plusieurs années. Les données relevées ne permettent pas de faire des énoncés probants sur le total annuel des coûts, car les réponses sur la durée de la formation ne sont fiables que dans une mesure restreinte.

Total des frais pour les candidats aux examens

Frais ►	Total frais examen			Total frais cours prép.			Total frais de cours + examen [1'000 CHF]
	Nombre de candidats	Frais d'examen moyenne par candidat [CHF]	Total frais d'examen [1'000 CHF]	Nombre de participants	Frais de cours moyenne par part. ⁴⁰ [CHF]	Total frais de cours [1'000 CHF]	
▼ Catégorie d'examens							
EP spécialisation professionnelle	4'128	2'340.5	9'662	3615	8'858.5	32'023	41'685
EP spécialisation de branche	5'766	2'158.6	12'446	4990	8'941.5	44'618	57'064
EP professions réglementées	859	2'409.2	2'070	800	8'049.9	6'440	8'509
EP nouvelle qualification	5'896	2'226.6	13'128	5146	12'111.6	62'326	75'454
Tous les EP	16'649	2'240.5	37'302	14'551	9'966.7	145'025	182'328
EPS spécialisation prof.	1'136	3'293.4	3'741	885	14'749.7	13'053	16'795
EPS spécialisation de branche	1'183	3'483.3	4'121	998	16'125.2	16'093	20'214
EPS professions réglementées	672	3'364.8	2'261	651	13'159.4	8'567	10'828
EPS nouvelle qualification	875	2'437.4	2'133	798	12'737.6	10'165	12'297
Tous les EPS	3'866	3'200.9	12'375	3'332	14'436.3	47'102	60'476
TOTAL pour tous les EP et EPS	20'515		49'677	17'883		193'127	242'804

Tableau 19 : Frais de cours et d'examen des candidats 2010 (extrapolation), au total et par catégorie d'examen, totaux arrondis en milliers de francs (données pondérées, N extrapolé: $N_{EP}=16'649$, $N_{EPS}=3'866$; source: enquête candidats econcept)

Si l'on considère en plus les petits examens de moins de 10 candidats, exclus de l'étude, la somme totale des frais de cours et d'examen des candidats de 2010 augmentent encore d'environ 2.6 millions de francs.⁴¹

3.4 Sources de financement

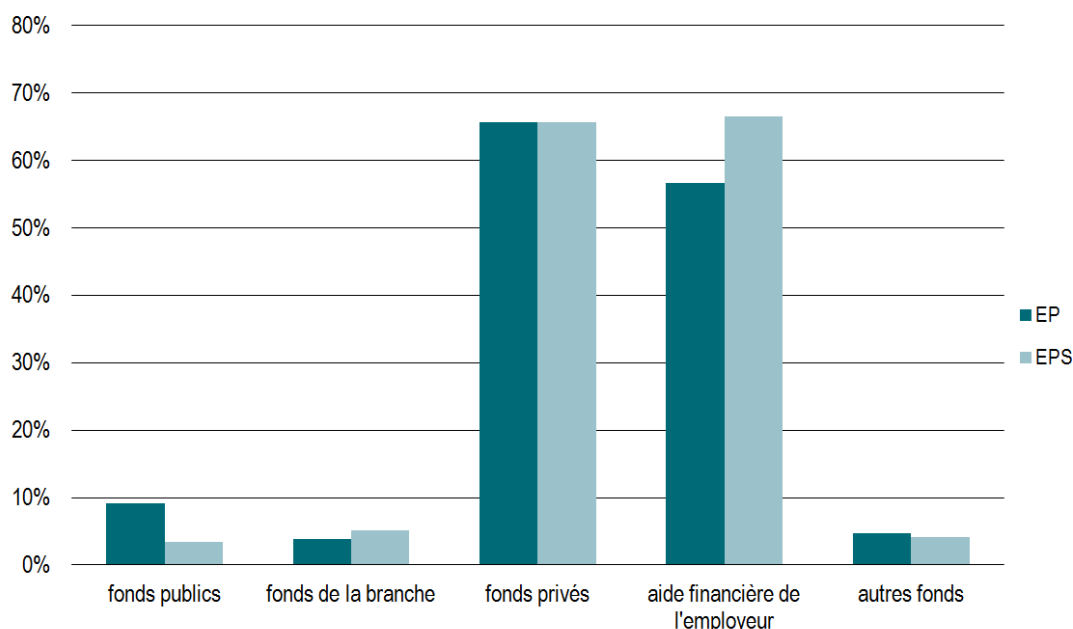
Les candidats aux examens fédéraux financent en grande partie leurs examens par des fonds privés et des contributions des employeurs (voir Figure 24). Les fonds privés sous forme d'économies personnelles ou d'une aide de l'entourage arrivent en tête : 65.7 % des candidats au brevet comme aussi des candidats au diplôme financent leur formation intégralement ou partiellement avec des fonds privés. Un tiers environ ne doit pas recourir à des fonds privés. L'aide de l'employeur joue un rôle important : 56.7 % des candi-

⁴⁰ Frais de cours y inclus les frais de matériel.

⁴¹ Ce calcul approximatif se fonde sur les montants moyens des frais d'examen et des frais de cours pour les EP et les EPS relevés dans le cadre de l'étude. En 2010, 215 personnes se sont présentées à des examens fédéraux de moins de 10 candidats.

datés aux EP sont soutenus par leur employeur, sous la forme de jours d'absence payés ou de participation aux frais de formation. Cette part est encore un peu plus élevée (66,5 %) chez les candidats aux EPS⁴². Un tiers environ des candidats au diplôme fédéral et 43,7 % des candidats au brevet ne reçoivent aucun soutien de leur employeur. Les fonds des branches et des pouvoirs publics sont relativement modestes ; la part des candidats qui bénéficient d'une telle contribution est faible, aussi bien pour les EP que pour les EPS. S'agissant de fonds de la branche, dont seul un très petit nombre peut bénéficier, la part des candidats aux EPS est légèrement plus grande que celle des candidats aux EP (EP : 3,8 %; EPS : 5,1 %), mais la différence est faible. Par contre, les candidats aux EP (9,1 %) sont environ trois fois plus nombreux que les candidats aux EPS à bénéficier de fonds publics. Dans la rubrique « Autres fonds », les candidats ont souvent répondu qu'ils avaient payé l'entier de la formation de leur poche.

Sources de financement pour le cours préparatoire et/ou l'examen fédéral⁴³



econcept

Figure 24 : Part des candidats EP et EPS ayant bénéficié de telle et/ou telle source de financement (réponses multiples; données pondérées; N valables, extrapolés: N_{EP}=16'533, N_{EPS}=3'852; source: enquête candidats econcept)

De manière générale, il convient de relever que les réponses sur les sources de financement n'ont pas toujours été cohérentes⁴⁴ et ne concordent pas dans tous les cas avec

⁴² Les parts « fonds privés » (65,7%) et « aide financière de l'employeur » (66,5%) ne diffèrent pas de manière significative dans l'échantillon EPS.

⁴³ Fonds publics : bourses, prêts, contributions des assurances sociales

Fonds de la branche (fonds en faveur de la formation professionnelle, conformément à la CCT)

Fonds privés (économies personnelles, aide de l'entourage / du partenaire)

Aide financière de l'employeur (prise en charge totale ou partielle des frais du cours et/ou de l'examen, absences rémunérées)

les coûts indiqués. Par ailleurs, contrairement aux indications sur les coûts, nettement plus précises, celles sur les sources de financement ont souvent été exprimées en chiffres approximatifs. Corollaire : une mise en regard directe des frais du cours préparatoire/de l'examen et des contributions financière reçues n'est possible qu'au conditionnel. Sur l'ensemble des candidats, on note que les financements mentionnés sont trop bas comparés aux frais indiqués pour les cours préparatoires et les examens fédéraux. Extrapolé à tous les candidats aux examens de 2010, le montant total des contributions financières mentionnées se chiffre à 221.6 millions de francs. C'est dire qu'il est inférieur de 21 millions de francs environ au montant des dépenses extrapolé à tous les candidats (voir Tableau 19). Cette différence résulte dans une large mesure des valeurs incohérentes données par des candidats aux EP. Pour les candidats aux EPS, le rapport entre coûts et contributions financières est dans l'ensemble correct.

Une majorité de candidats aux examens a recouru à une seule source de financement pour couvrir les frais de l'examen fédéral et/ou du cours préparatoire (63.3 % pour les candidats EP et de 58.6 % pour les candidats EPS). La part des candidats qui financent l'examen fédéral et/ou le cours préparatoire exclusivement avec des fonds privés est de 32.2 % dans l'échantillon des candidats EP et de 26.3 % dans celui des candidats EPS. En revanche, les candidats EPS sont un peu plus nombreux que les candidats EP (29.2 % pour les premiers, 26.4 % pour les deuxièmes) à pouvoir payer l'intégralité des frais des examens fédéraux et/ou du cours préparatoire avec l'aide financière de l'employeur.

Le Tableau 20, qui visualise la part des diverses sources de financement selon la catégorie d'examen, met en évidence des différences intéressantes. Ainsi, dans l'échantillon des candidats EP « nouvelle qualification », les fonds publics dominant : 16.3 % des candidats à ces examens obtiennent de tels fonds alors que sur l'ensemble des EP, la moyenne est nettement plus faible (9.1 %). Nous avons vu que les contributions des branches étaient modestes. Alors que seule une part minime des candidats EP et EPS « spécialisation de branche » et « nouvelle qualification » a reçu une aide financière de la branche, un dixième des candidats EP et EPS « spécialisation professionnelle » et « professions réglementées » a bénéficié d'un tel soutien. La part des candidats qui recourent à des fonds privés est également la plus élevée dans la catégorie « professions réglementées » (EP : 74.8 %, EPS : 83.1 %).

⁴⁴Les incohérences évidentes ont été rectifiées dans le cadre de l'apurement des données.

Sources de financement pour le cours préparatoire et/ou l'examen fédéral, selon la catégorie d'examen

Sources de financement ► ▼ Catégorie d'examens	Fonds publics	Fonds de la branche	Fonds privés	Contrib. Employeur	Autres fonds	N (valable)
EP spécialisation professionnelle	8.7%	9.1%	66.7%	60.3%	4.1%	4'108
EP spécialisation de branche	2.7%	0.6%	60.1%	73.1%	1.9%	5'733
EP professions réglementées	4.4%	10.9%	74.8%	49.8%	6.2%	855
EP nouvelle qualification	16.3%	2.3%	69.0%	39.0%	7.5%	5'838
Tous les EP	9.1%	3.8%	65.7%	56.7%	4.7%	16'533
EPS spécialisation professionnelle	2.5%	10.3%	68.7%	61.5%	3.1%	1'132
EPS spécialisation de branche	2.6%	0.3%	66.2%	71.9%	3.9%	1'179
EPS professions réglementées	5.3%	10.1%	83.1%	47.7%	4.3%	672
EPS nouvelle qualification	4.1%	1.1%	47.6%	80.1%	5.5%	868
Tous les EPS	3.4%	5.1%	65.7%	66.5%	4.1%	3'852

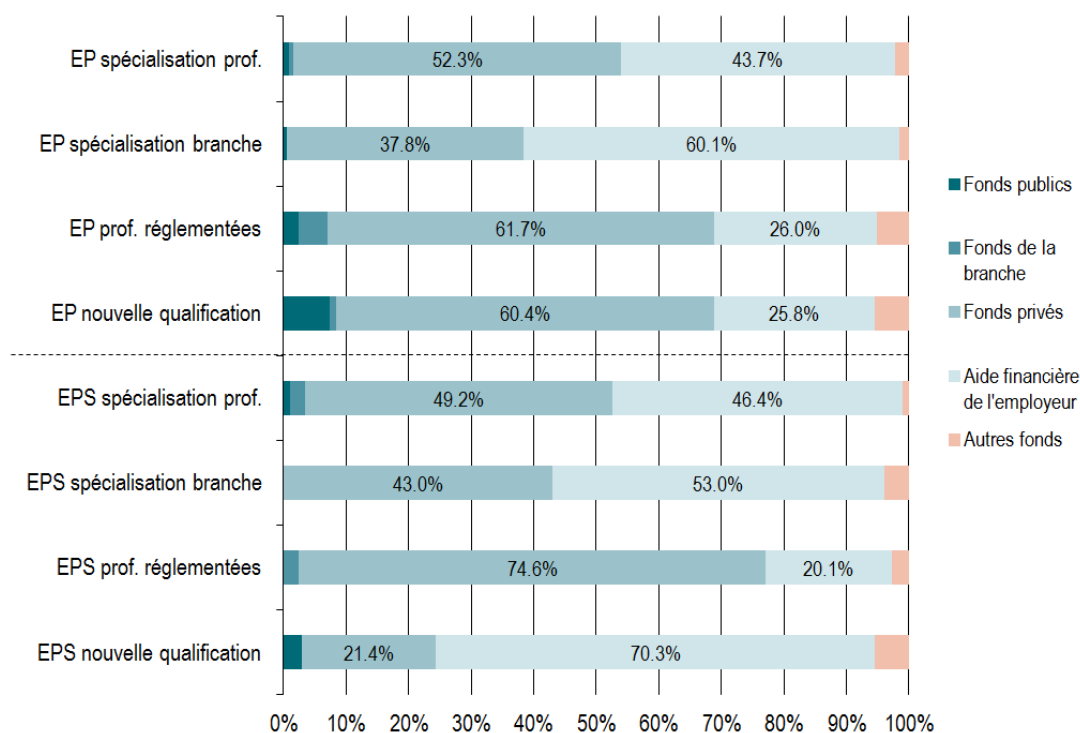
Tableau 20: Répartition des sources de financement pour l'examen et/ou le cours préparatoire, selon la catégorie d'examen (réponses multiples; données pondérées; N valables, extrapolés: N_{EP}=16'533, N_{EPS}=3'852; source: enquête candidats econcept)

L'aide financière de l'employeur est la plus faible dans les catégories EP « nouvelle qualification » et EPS « professions réglementées », avec 47.7 % et 39.0 % de candidats soutenus. Dans la catégorie EP « professions réglementées », la moitié des candidats bénéficie de l'aide de l'employeur (49.8 %). En revanche, trois quarts environ des candidats EP « spécialisation de branche » reçoivent une aide de l'employeur, une proportion qui passe à 80.1 % pour les candidats EPS « nouvelle qualification ». C'est dire que les candidats aux EPS « nouvelle qualification » sont deux fois plus nombreux que les candidats EP de la même catégorie d'examens à recevoir une aide financière de l'employeur.

Les faibles valeurs relatives à l'aide de l'employeur aux candidats EP et EPS « professions réglementées » pourraient s'expliquer par le fait que ces candidats bénéficient plus souvent d'une augmentation de salaire que d'une contribution financière à l'examen – un schéma particulièrement évident pour les candidats EPS « professions réglementées ».

Une analyse en fonction des catégories d'examens des parts de candidats qui financent leur formation avec une seule source de financement (voir Figure 25) confirment les faibles valeurs retenues pour la catégorie « professions réglementées ». Ainsi, deux tiers des candidats EP et trois quarts des candidats EPS « professions réglementées » financent l'examen fédéral et/ou le cours préparatoire exclusivement avec des fonds privés. Dans l'ensemble, on peut noter que les parts de candidats qui financent la formation uniquement avec des fonds privés ou uniquement avec l'aide financière de leur employeur varient très fortement d'une catégorie d'examen à une autre.

Type de contribution en cas de source de financement unique



econcept

Figure 25 : Type de contribution en cas de source de financement unique, selon la catégorie d'examen (données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP}=10'544$, $N_{EPS}=2'266$; source: enquête candidats econcept)

S'agissant des caractéristiques sociodémographiques des candidats, on note des différences quant aux sources de financement surtout par rapport à l'âge. Les candidats des tranches d'âge 19-24 ans et 35-39 ans, particulièrement dans l'échantillon EP, reçoivent comparativement souvent des fonds publics (12.1, resp. 12.3 %). Pour la plus jeune tranche d'âge, cette tendance se vérifie également au niveau des EPS (18.4 %). Par contre, tant dans l'échantillon EP que dans l'échantillon EPS, une proportion relativement faible de jeunes candidats est soutenue par l'employeur (moins de 50 % des 19-24 ans). La part des candidats soutenus financièrement par leur employeur est la plus grande dans les tranches d'âge 40-44 ans et 45-49 ans (EP : 65.3, resp. 64.4 %, EPS : 75.0, resp. 70.2 %).

Comme le montre le Tableau 21, il n'y a guère de différences entre femmes et hommes au niveau des sources de financement. Les candidats masculins EP et EPS reçoivent comparativement plus souvent que les candidates des fonds de la branche. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les femmes sont sous-représentées justement dans les catégories d'examens où les candidats bénéficient souvent de tels fonds (surtout « professions réglementées »). Dans le groupe des femmes candidates au diplôme fédéral, la part qui finance l'examen/et ou le cours avec des fonds privés est un peu plus élevée. Quant à l'obtention de fonds publics, les différences entre femmes et hommes sont insignifiantes.

Sources de financement pour le cours préparatoire et/ou l'examen selon le sexe

▼ Sexe	Sources de financement ►	Fonds publics	Contrib de la branche	Fonds privés	Contrib. de l'employeur	Autres contrib.	N (valables)
EP femmes		9.2%	1.5%	65.7%	57.1%	5.2%	6'389
EP hommes		9.0%	5.3%	65.6%	56.4%	4.3%	10'145
Tous les EP		9.1%	3.8%	65.7%	56.7%	4.7%	16'533
EPS femmes		1.8%	0.9%	72.0%	66.4%	6.8%	657
EPS hommes		3.7%	6.0%	64.4%	66.5%	3.6%	3'195
Tous les EPS		3.4%	5.1%	65.7%	66.5%	4.1%	3'852

Tableau 21 : Répartition des contributions financières reçues, selon le sexe (réponses multiples; données pondérées; N valables, extrapolés: N_{EP}=16'533, N_{EPS}=3'852; source: enquête candidats econcept)

En raison du petit nombre de cas ressortant d'une évaluation des données par canton, nous ne pouvons faire d'énoncés fondés sur les différences de sources de financement par canton.

La Figure 26 visualise le nombre de candidats ayant bénéficié de fonds publics, de fonds privés et du soutien financier de l'employeur (colonnes) et pour quel montant (points).⁴⁵ Il s'avère d'une part qu'un nombre relativement petit de candidats aux examens fédéraux reçoit des fonds publics, d'autre part que les contributions des assurances sociales sont en moyenne très élevées pour les candidats EP.⁴⁶ Le financement privé est constitué surtout d'économies personnelles qui sont en moyenne aussi plus élevées que l'aide de l'entourage, nettement moins sollicitée. Après les économies personnelles viennent les contributions de l'employeur, dont le montant moyen est de 7'812 francs pour les candidats EP et 12'203 francs pour les candidats (EPS). Alors que les fonds privés et les contributions de l'employeur sont en général plus importants pour les candidats EPS que pour les candidats EP, ce rapport s'inverse pour ce qui est des fonds publics.

⁴⁵ Les fonds de la branche ne figurent pas dans le tableau, en raison de leur rareté.

Les différences de valeurs dans la Figure 24 s'expliquent par le fait que l'« aide financière de l'employeur » concerne ici uniquement la participation aux frais de formation, à l'exclusion des absences rémunérées. Pour le calcul des valeurs proportionnelles et moyennes, seules les réponses avec indication du montant de la contribution financière en francs ont été considérées.

⁴⁶ Lorsque le nombre de cas dans l'échantillon était inférieur à 50 (N < 50), les montants moyens ont été calculés à l'aide de données non pondérées (voir points jaunes dans la Figure 26).

Sources de financement et montant des contributions

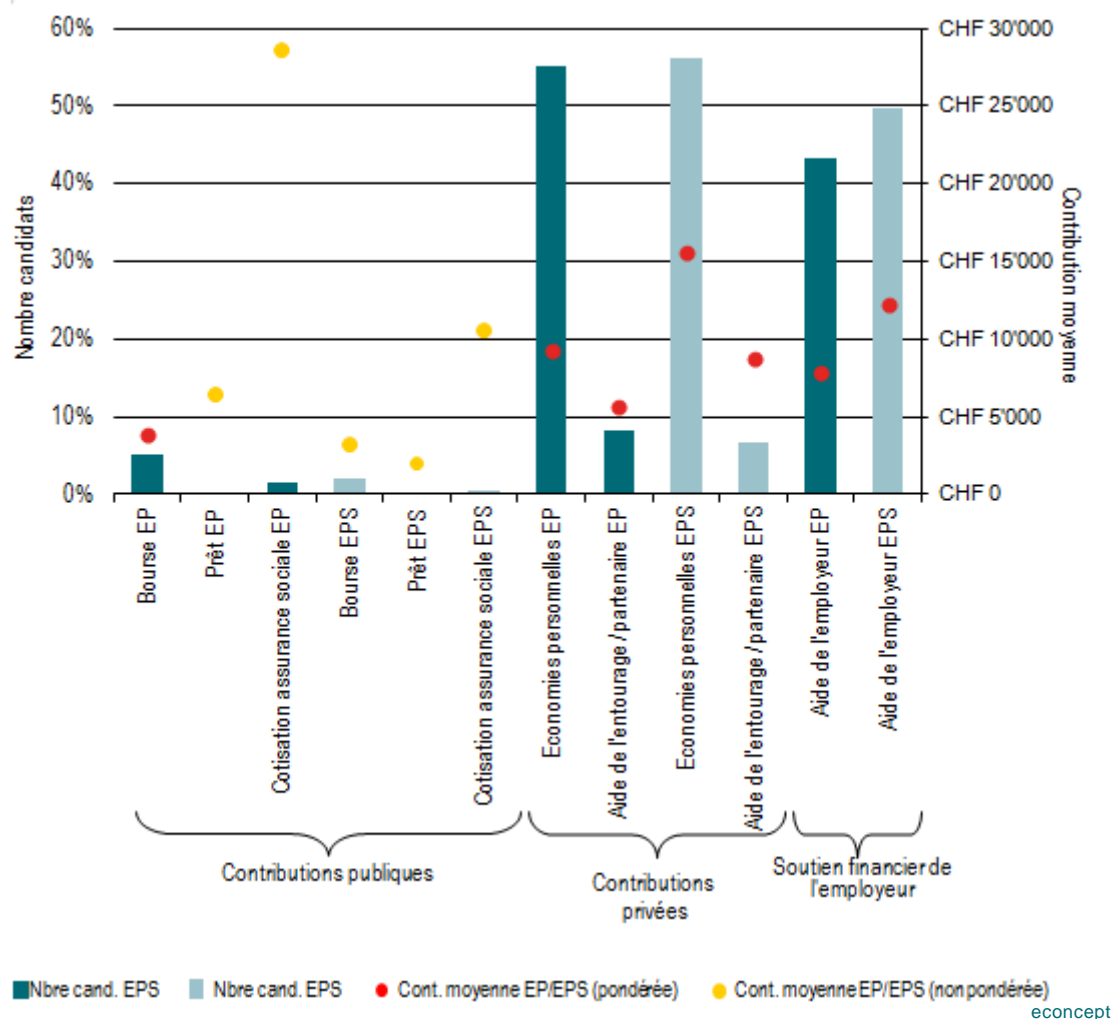
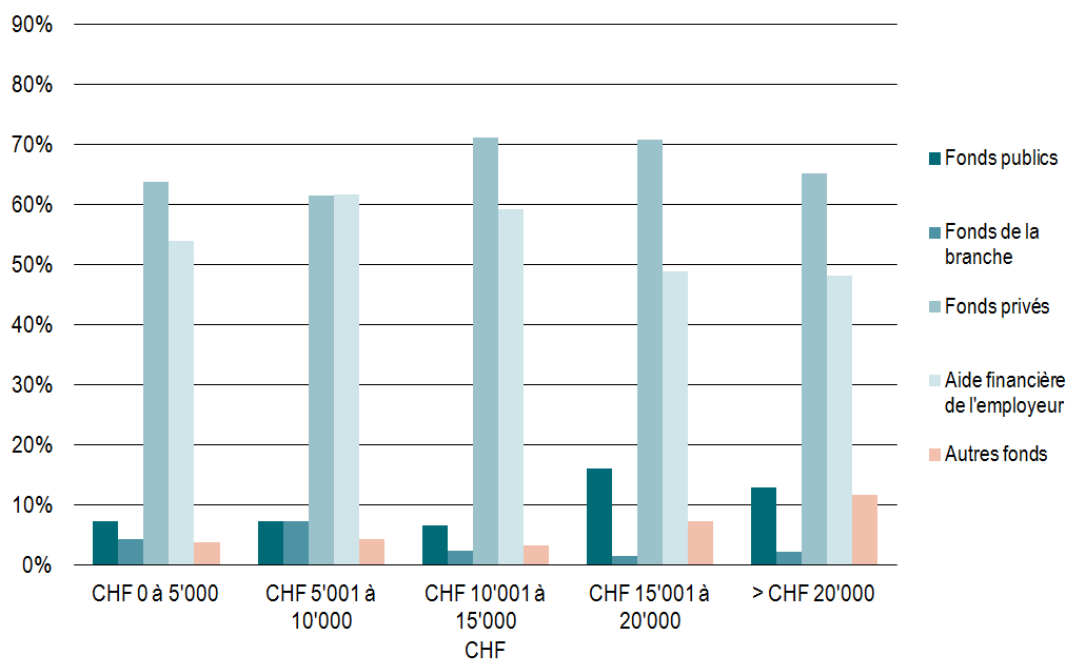


Figure 26: Part des candidats EP et EPS qui reçoivent des contributions, et montant des contributions moyennes, par type de contribution (réponses multiples; données pondérées, N extrapolé: $N_{EP}=16'649$, $N_{EPS}=3'866$; source: enquête candidats econcept)

Si l'on analyse les sources de financement en fonction de la charge financière des candidats aux examens fédéraux (taxes d'examen, frais de cours et de matériel), on voit que les fonds privés et l'aide de l'employeur sont de loin les sources financières les plus importantes, indépendamment des coûts, la part des candidats qui engage des fonds privés étant en général plus grande. Chez les candidats aux EP, indépendamment des coûts, 60 à 70 % recourent à des fonds privés, 50 à 60 % reçoivent des contributions de l'employeur (voir Figure 27). C'est uniquement dans la tranche de frais 5'001–10'000 francs que les parts des candidats investissant des fonds privés et bénéficiant de contribution de l'employeur respectivement sont les mêmes. La proportion des candidats EP qui reçoit des fonds publics s'élève à mesure que les coûts augmentent.

Sources de financement d'après les coûts à charge des candidats EP

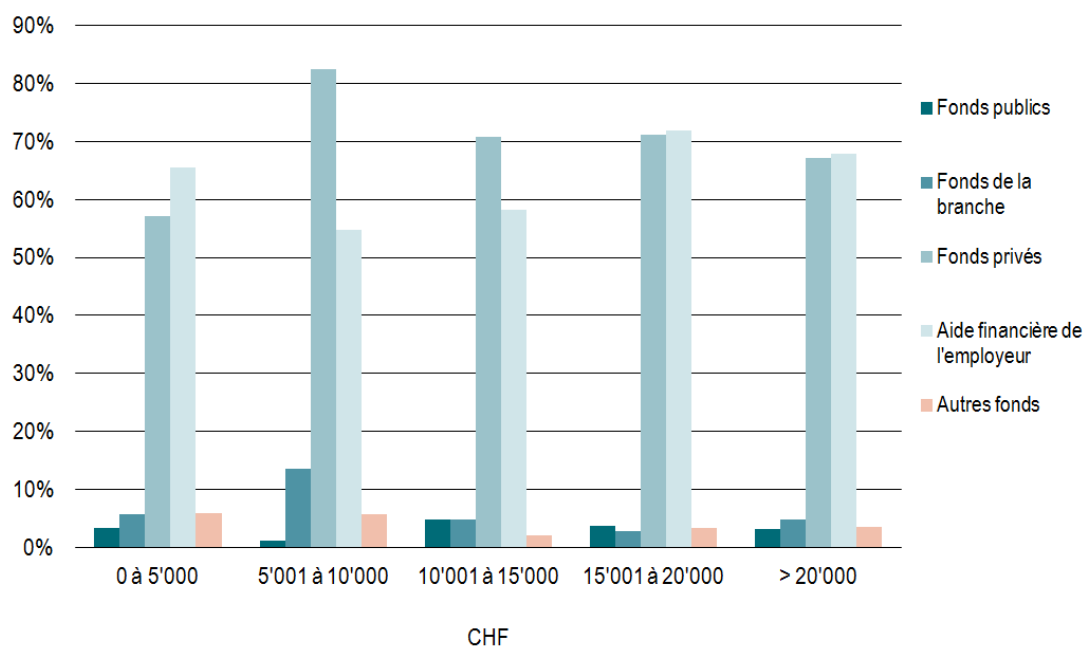


econcept

Figure 27 : Sources de financement des candidats EP, d'après les frais (réponses multiples; données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP}=16'085$; source: enquête candidats econcept)

Chez les candidats au diplôme fédéral, la part de ceux qui engagent des fonds privés et la part de ceux qui sont soutenus par l'employeur sont égales pour des frais à partir de 15'001 francs (voir Figure 28). Le soutien de l'employeur est moins fréquent dans la tranche des frais moyens (5'000–15'000 francs), un peu plus fréquent en cas de charge financière plus faible (jusqu'à 5'000 fr.). C'est dans la fourchette de frais comprise entre 5'000 et 10'000 francs que la part des candidats recevant une contribution de la branche est la plus élevée. Les différences dans la répartition des fonds publics ne sont pas significatives.

Sources de financement d'après les coûts à charge des candidats EPS

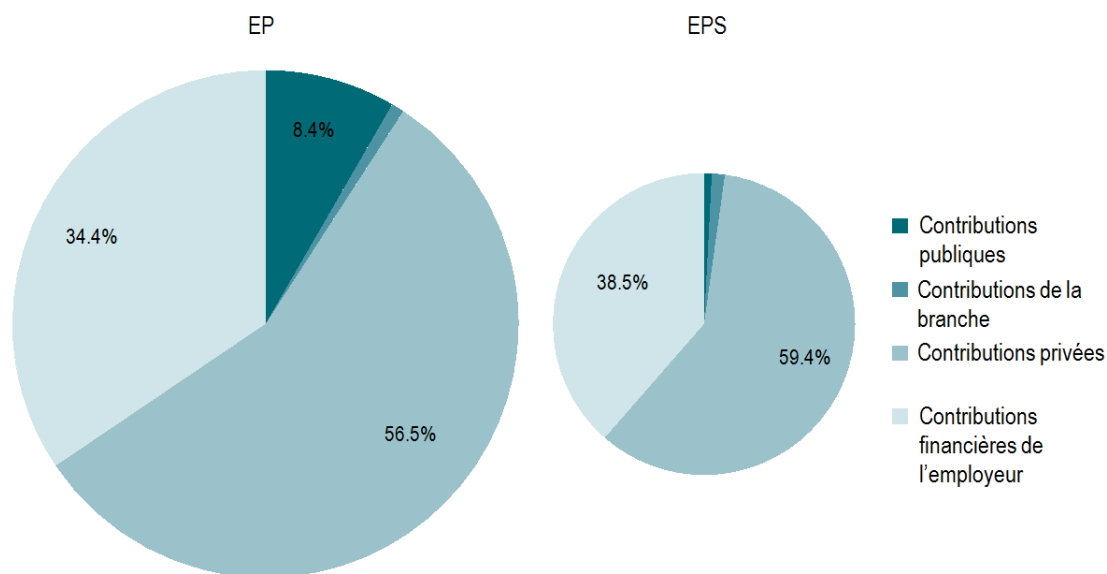


econcept

Figure 28 : Sources de financement des candidats EPS, d'après les coûts (réponses multiples; données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EPS}=3'679$; source: enquête candidats econcept)

Par rapport à la somme totale des apports financiers, les différentes sources de financement contribuent dans une mesure très similaire au financement global de l'examen et du cours préparatoire, aussi bien pour les EP que pour les EPS (voir Figure 29). Les parts tant des fonds privés que des contributions de l'employeur ne se différencient que peu entre les échantillons EP et EPS. La différence la plus frappante réside dans le fait que, dans l'échantillon EP, les fonds publics contribuent à concurrence de 8.4 % au volume total du financement, alors que dans l'échantillon EPS, cette part est inférieure à 1 %.

Parts des différents types de fonds au financement global

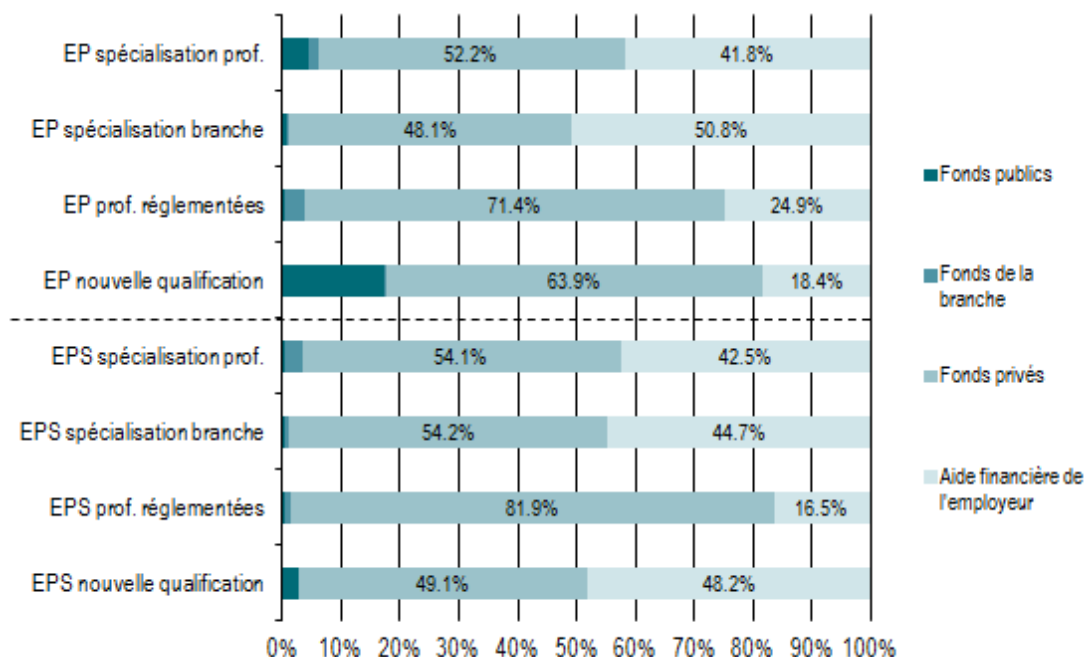


econcept

Figure 29: Part des différentes contributions au financement global des cours préparatoires et examens (données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP}=14'172$, $N_{EPS}=3'285$; source: enquête candidats econcept)

La Figure 30 met en évidence des différences en partie importantes quant aux parts respectives des contributions au financement global entre les catégories d'examens. Une fois de plus, ce sont les EP « nouvelle qualification » ainsi que les EP et EPS « professions réglementées » qui sortent du lot. Dans ces catégories d'examen, les fonds privés représentent nettement plus de la moitié du total des contributions. Pour les EP et EPS « professions réglementées », cette part élevée s'explique par le fait que, dans cette catégorie d'examen, les employeurs participent comparativement rarement au financement de l'examen fédéral et/ou du cours préparatoire. Dans les autres catégories d'examens, les employeurs participent pour une part de 40 % à 50 % au financement global. L'apport des pouvoirs publics au financement global est généralement très faible, sauf pour les EP « nouvelle qualification ».

Contribution des différents fonds au financement global



econcept

Figure 30 : Part des différentes contributions au financement global des cours préparatoires et examens, selon la catégorie d'examen (données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP}=14'172$, $N_{EPS}=3'285$; source: enquête candidats econcept)

3.4.1 Fonds publics

9.1 % des candidats aux EP et 3.4 % des candidats aux EPS bénéficient de fonds publics (bourses, prêts, contributions des assurances sociales) en tant que source de financement (Tableau 20). Ces parts modestes indiquent d'emblée que le nombre de cas avec soutien public est relativement petit dans l'échantillon. De ce fait, on ne peut faire de déductions générales sur les fonds publics que sur la base de données non pondérées. On note les tendances suivantes :

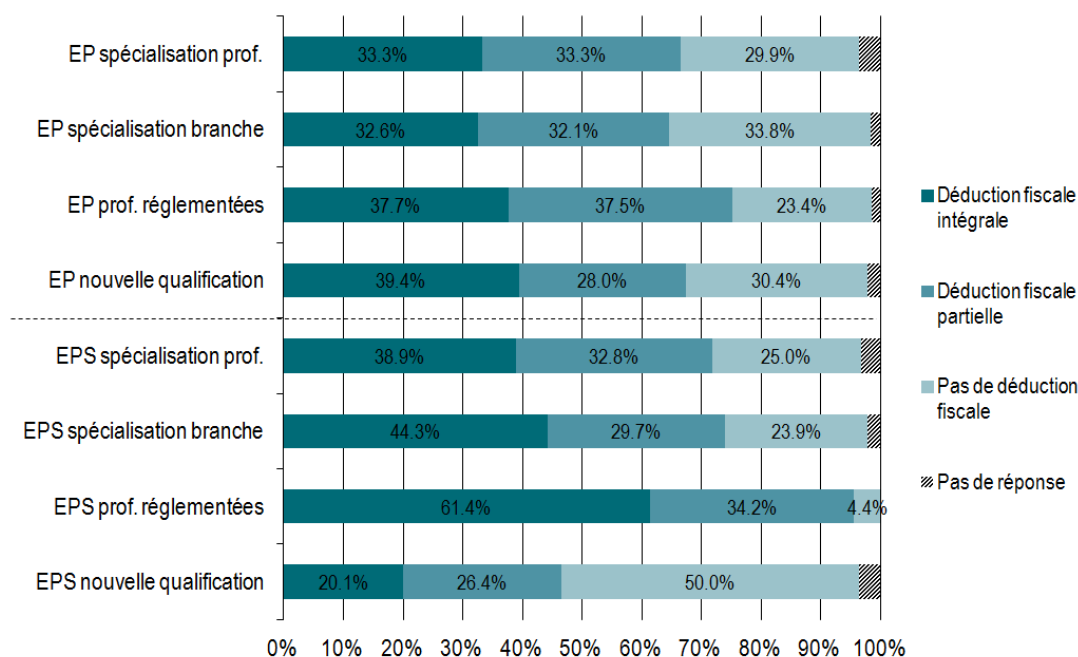
- Les contributions des pouvoirs publics les plus fréquentes sont octroyées le plus souvent sous la forme de bourses. Le montant des bourses accordées aux candidats EP est généralement légèrement supérieur au montant de celles dont bénéficient les candidats EPS (EP : 3'841 francs en moyenne ; EPS : 3'215 francs).
- Il est plutôt rare que les candidats bénéficient d'une cotisation de l'assurance sociale pour financer la formation. Le montant moyen obtenu de cette source de financement est de 28'548 et 10'567 francs pour les candidats EP et EPS respectivement. Les candidats aux EP « spécialisation de branche » ainsi qu'aux EP et EPS « professions réglementées » n'ont reçu aucune contribution des assurances sociales. Dans le groupe des candidats aux EP « nouvelle qualification », les contributions des assurances sociales sont trois fois plus élevées que dans celui des candidats aux EP « spé-

cialisation professionnelle ». Les différences entre catégories d'examens sont également considérables au niveau des EPS. Ici encore, les candidats aux EPS « nouvelle qualification » obtiennent les contributions moyennes les plus élevées.

— Rares sont les candidats qui ont indiqué avoir reçu un prêt sans intérêt.

La plupart des candidats de toutes les catégories d'examens peut déduire les coûts du cours et/ou de l'examen des impôts, du moins en partie (voir Figure 31). Entre 32.6 % et 44.3 % des candidats EP et EPS respectivement peuvent déduire l'intégralité des coûts et un tiers en moyenne peut déduire une partie des coûts. La part de ceux qui peuvent déduire une partie des coûts est spécialement élevée chez les candidats aux EPS « professions réglementées » (95.6 %). En revanche, la part des candidats qui ont pu déduire des impôts l'intégralité ou une partie des frais de formation est spécialement petite dans la catégorie EPS « nouvelle qualification » (46.5 %). 31.1 % des candidats aux EP et 26.7 % des candidats aux EPS n'ont pu bénéficier d'aucune déduction fiscale.⁴⁷

Déduction fiscale des frais de l'examen fédéral et/ou du cours préparatoire



econcept

Figure 31: Part de la déduction fiscale des frais du cours préparatoire et/ou de l'examen, selon la catégorie d'examen (données pondérées, N extrapolé: N_{EP}=16'649, N_{EPS}=3'866; source: enquête candidats econcept)

3.4.2 Fonds de la branche

Dans l'ensemble, seule une très faible proportion de candidats – 3.8 % des candidats au brevet et 5.1 % des candidats au diplôme – a obtenu une contribution de la branche pour

⁴⁷ D'après BASS (2009, p. 55), 84.8% des étudiants EP, EPS et des filières des écoles professionnelles supérieures ont obtenu une déduction fiscale intégrale ou partielle.

financer l'examen et/ou le cours (voir Tableau 20).⁴⁸ Étant donné le petit nombre de bénéficiaires, il n'est possible de faire des déductions sur le montant moyen des contributions (fonds en faveur de la formation professionnelle, contribution conformément à la CCT) que sur les réponses non pondérées :

- Les candidats aux examens ayant répondu à la question ont obtenu des contributions au titre d'un fonds en faveur de la formation professionnelle pour un montant de 2'260 francs en moyenne pour les EP et de 4'454 francs pour les EPS. Les contributions indiquées dans la catégorie EPS « spécialisation de branche » sont proportionnellement élevées, alors que celles octroyées aux candidats au diplôme fédéral dans la catégorie « nouvelle qualification » sont comparativement petites.
- Seul un petit nombre de candidats aux EP et EPS a obtenu une contribution conformément à la CCT.

3.4.3 Fonds privés

Les fonds privés jouent un rôle très important dans le financement du cours préparatoire et/ou de l'examen fédéral (voir le Tableau 20). Tant pour les EP que pour les EPS, près de deux tiers des candidats aux examens comptent sur ces fonds. La part des économies personnelles est supérieure à celle des contributions de l'entourage, et son montant est différent entre EP et EPS.⁴⁹ Alors que les candidats aux EP qui ont dû investir des économies personnelles ont payé en moyenne 9'236 francs de leur poche pour financer le cours préparatoire et/ou l'examen, les candidats aux EPS ont déboursé nettement plus, soit 15'571 francs en moyenne (voir Tableau 22).⁵⁰

⁴⁸ Hormis les contributions versées aux candidats, les associations participent au financement des examens fédéraux via des contributions à des institutions (p. ex. garantie de déficit pour des examens, contributions aux cours pour réduire les taxes de cours). Cependant, nous ne disposons guère de données sur ces versements directs aux institutions.

⁴⁹ Près de la moitié des candidats ont surévalué ou sous-évalué le montant des fonds privés. C'est ce qui ressort d'une comparaison entre les fonds privés mentionnés par les candidats et le montant des fonds privés qui résulte de la différence entre le total des coûts et les autres types de contributions.

⁵⁰ Cette valeur moyenne se rapporte uniquement aux candidats qui ont indiqué une contribution privée correspondante.

Montant moyen des fonds privés d'après le type de contribution et la catégorie d'examen

Fonds privés [CHF] ▶	Economies personnelles		Aide de l'entourage ⁵¹	
	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne
▼ Catégorie d'examens				
EP spécialisation professionnelle	7'000.0	7'551.5	5'000.0	5'949.5
EP spécialisation de branche	6'500.0	7'903.4	4'000.0	5'326.2
EP professions réglementées	8'800.0	8'983.3	4'000.0	5'234.1
EP nouvelle qualification	11'260.0	11'513.9	5'000.0	5'755.5
Tous les EP	8'200.0	9'236.3	4'500.0	5'682.2
EPS spécialisation professionnelle	10'000.0	14'000.4	-	-
EPS spécialisation de branche	10'000.0	15'219.7	-	-
EPS professions réglementées	15'000.0	20'089.3	-	-
EPS nouvelle qualification	9'000.0	12'780.4	-	-
Tous les EPS	10'000.0	15'571.1	5'000.0	8'785.0

Tableau 22 : Montants moyens des contributions de l'entourage et des économies personnelles des candidats EP et EPS, selon la catégorie d'examen (données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP/économies\ personnelles}=9'182$, $N_{EP/aide\ de\ l'entourage}=1'365$, $N_{EPS/économies\ personnelles}=2'172$; source: enquête candidats econcept)

Les économies personnelles investies par les candidats au brevet fédéral vont de 7'552 francs pour la catégorie d'examen « spécialisation professionnelle » à 11'514 pour la catégorie « nouvelle qualification », alors que les candidats au diplôme fédéral paient de leur poche entre 12'780 francs (« nouvelle qualification ») et 20'089 francs (« professions réglementées »). L'aide de l'entourage est du même ordre de grandeur pour tous les candidats aux EP, avec un montant allant de 5'234 francs (EP professions réglementées) à 5'950 francs (EP spécialisation professionnelle). Pour les candidats aux EPS, le soutien financier de l'entourage se monte en moyenne à 8'758 francs. Cependant, le nombre de candidats au diplôme fédéral qui reçoivent une aide de leurs proches est trop petit pour pouvoir en tirer des conclusions pour la population de base dans les différentes catégories d'examens. Si l'on analyse le soutien accordé par l'entourage aux catégories d'examens avec des données non pondérées, on constate que les candidats aux EPS « professions réglementées » bénéficient de contributions plus élevées que la moyenne (11'649 fr.), alors que ce soutien s'échelonne entre 7'000 et 8'000 francs pour les autres catégories d'examens. Toujours est-il que la valeur médiane nettement plus basse dans le groupe des candidats EPS « professions réglementées » ayant répondu au questionnaire donne à conclure que certains candidats ont indiqué des valeurs très élevées.

On ne relève guère de différences entre femmes et hommes pour ce qui est de la mise à contribution de fonds privés. Guère de différences non plus entre les tranches d'âge.

Près d'un cinquième des candidats aux examens fédéraux paie l'examen fédéral et/ou le cours préparatoire entièrement de sa poche (EP : 23.5 %, EPS : 19.5 %). Dans le groupe des candidats au brevet fédéral, le montant des économies personnelles investies s'échelonne entre 10'045 et 13'783 francs, ce qui est nettement inférieur aux près de

⁵¹ Le nombre de candidats EPS qui ont obtenu une aide de leur entourage est trop faible pour pouvoir faire des énoncés valables par rapport à la population de base selon la catégorie d'examen.

27'000 francs investis en moyenne par les candidats aux EPS, surtout dans les catégories d'examens « spécialisation de branche » et « professions réglementées ».

Montant moyen des économies personnelles investies en tant qu'unique source de financement

▼ Catégorie d'examens	Contributions privées [CHF] ►	Economies personnelles	
		Médiane	Moyenne
EP spécialisation professionnelle		10'000.0	10'044.7
EP spécialisation de branche		10'500.0	11'648.5
EP professions réglementées		10'200.0	11'634.2
EP nouvelle qualification		15'000.0	13'782.9
Tous les EP		12'000.0	12'288.7
EPS spécialisation professionnelle		15'000.0	16'913.6
EPS spécialisation de branche		20'000.0	26'684.9
EPS professions réglementées		20'000.0	26'932.1
EPS nouvelle qualification		14'400.0	15'703.3
Tous les EPS		18'000.0	22'540.8

Tableau 23 : Montant moyen des économies personnelles investies en tant qu'unique source de financement (données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP}=3'915$, $N_{EPS}=754$; source: enquête candidats econcept)

Les candidats qui investissent des économies personnelles tout en bénéficiant d'une aide d'au moins une des autres sources de financement⁵² paient eux-mêmes entre 45 % et 60 % des coûts de la formation professionnelle supérieure (voir Figure 32). La comparaison entre le montant moyen des économies personnelles et le montant moyen des autres contributions financières corrobore les différences déjà connues entre les catégories d'examens : c'est la catégorie « professions réglementées » qui détient la palme des économies personnelles investies (EP : 56.2 %, EPS : 60.3 %).

⁵² Les autres contributions englobent les fonds publics, les fonds de la branche, l'aide de l'entourage et le soutien financier de l'employeur.

Montant des économies personnelles investies comparé à d'autres contributions

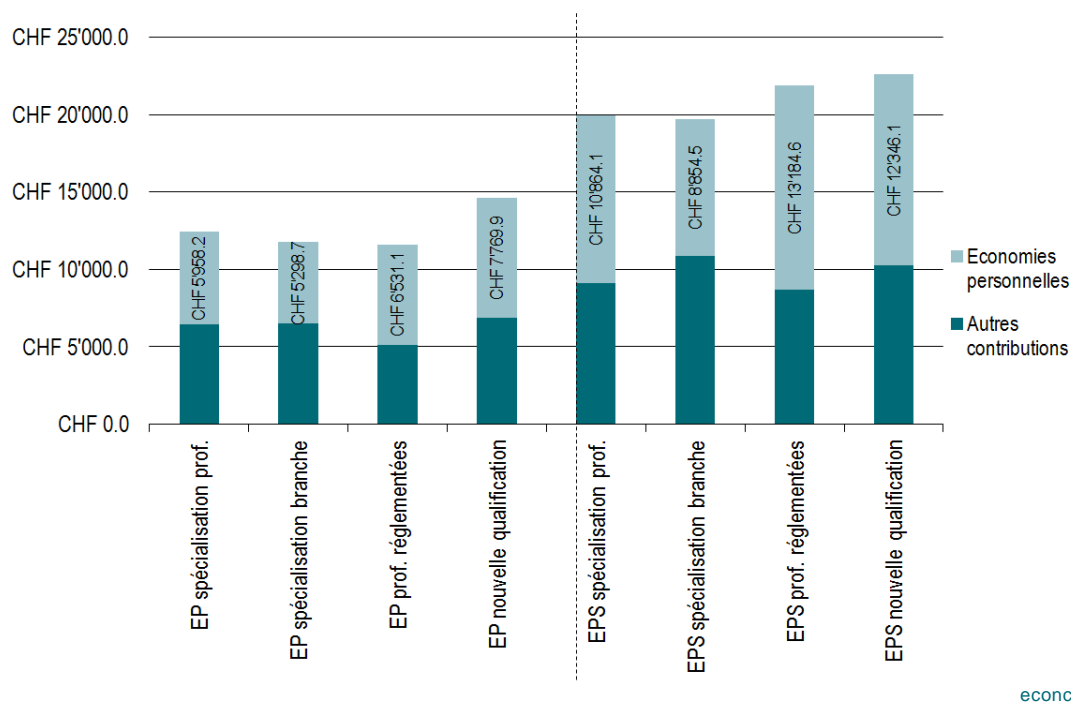


Figure 32 : Moyenne des économies personnelles investies et des autres contributions reçues par candidat, selon la catégorie d'examen (données pondérées; N valables, extrapolés: N_{EP}=4'271, N_{EPS}=1'150; source: enquête candidats econcept)

En extrapolant, les candidats aux EP de 2010 ont investi au total 84.8 millions de francs de leur poche dans le cours préparatoire et l'examen, et les candidats aux EPS 33.8 millions de francs. En divisant ce montant par le nombre de participants aux examens fédéraux en 2010, il en résulte un montant de 5'094 francs par candidat au brevet fédéral et de 8'748 francs par candidat au diplôme fédéral.

3.4.4 Aide de l'employeur

Nous avons vu que les contributions de l'employeur jouaient également un rôle primordial⁵³ : 56.7 % des candidats aux EP et 66.5 % des candidats aux EPS bénéficient du soutien de leur employeur (voir Tableau 20).⁵⁴ Par contre, un tiers des candidats au diplôme et 45 % des candidats au brevet ne reçoivent aucune aide de l'employeur pour financer le cours préparatoires et/ou l'examen.

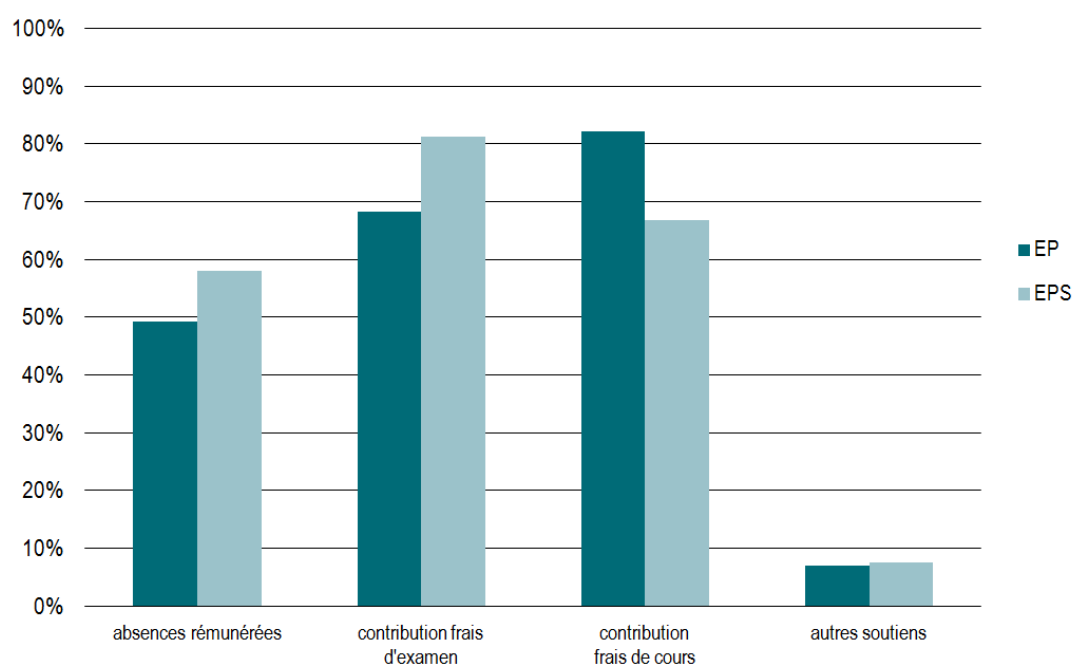
Les employeurs soutiennent leurs employés candidats aux examens fédéraux de diverses manières (voir Figure 33). Environ la moitié des candidats qui sont soutenus par

⁵³ Les employeurs participent en outre indirectement au financement des examens fédéraux au travers de contributions versées aux associations de branche ou à des fonds.

⁵⁴ L'étude BASS (2009, p. 58) retient que 76% des étudiants à temps partiel (EP, EPS et filières des écoles professionnelles supérieures) sont soutenus par l'employeur, dont 19% reçoivent uniquement une aide non financière et 57% une aide non financière et financière. Par contre, les réponses aux questions complémentaires du Baromètre des places d'apprentissage 2011 indiquent une part nettement plus élevée d'employeurs n'accordant aucune aide à leurs employés étudiants : 75.9% des entreprises interrogées dans le cadre de cette enquête ont répondu ne pas accorder d'aide aux employés qui passent un examen fédéral.

l'employeur bénéficie de jours d'absence payés.⁵⁵ Le soutien financier de l'employeur est encore plus répandu. 81.2 % des candidats aux EPS et 68.2 % des candidats aux EP soutenus par leur employeur se voient payer l'intégralité ou une partie des taxes d'examen. Pour les contributions aux frais du cours, les proportions sont inversées : 82.2 % des candidats aux EP reçoivent une telle contribution de l'employeur, contre 66.9 % des candidats aux EPS.⁵⁶ Sous la rubrique « Autres soutiens », les candidats ont mentionné plus spécialement les frais de déplacement, de repas et de nuitées.

Sortes d'aides accordées par l'employeur



econcept

Figure 33 : Part des candidats EP et EPS qui sont soutenus par leur employeur (réponses multiples; données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP}=9'367$, $N_{EPS}=2'559$; source: enquête candidats econcept)

Comme il ressort du Tableau 24, la nature de l'aide accordée par l'employeur ne varie guère d'une catégorie d'examen à une autre. Au niveau des EP, on remarque que, indépendamment de la sorte d'aide reçue, la part des candidats bénéficiaires est la plus élevée dans la catégorie EP « spécialisation de branche ». Un schéma similaire se vérifie au niveau des EPS, mais ici en faveur des candidats EPS « nouvelle qualification ». Par contre, les candidats aux EPS « professions réglementées » bénéficient relativement rarement d'une contribution de l'employeur au financement de l'examen/du cours.

Le montant de l'aide financière de l'employeur ne change guère ni en fonction de l'âge, ni en fonction du sexe. Seul le montant moyen de l'aide financière pour le cours prépara-

⁵⁵ D'après les réponses aux questions complémentaires du Baromètre des places d'apprentissage 2011, seuls 28.1% des entreprises n'accordent pas de jours d'absences payés pour le cours préparatoire, et 24.1% pas de jours d'absence payés pour l'examen.

⁵⁶ D'après les réponses aux questions complémentaires du Baromètre des places d'apprentissage 2011, 17.3% des entreprises accordent une aide financière pour le cours préparatoire et 15.0% pour l'examen. Ces parts ne sont toutefois pas directement comparables aux valeurs relevées dans la présente étude, car la question était formulée différemment.

toire est un peu plus élevé chez les candidats EPS (valeur moyenne = 7'780 francs) que chez les candidats EP (valeur moyenne = 6'793 francs).

Sortes d'aides reçues de l'employeur d'après la catégorie d'examen

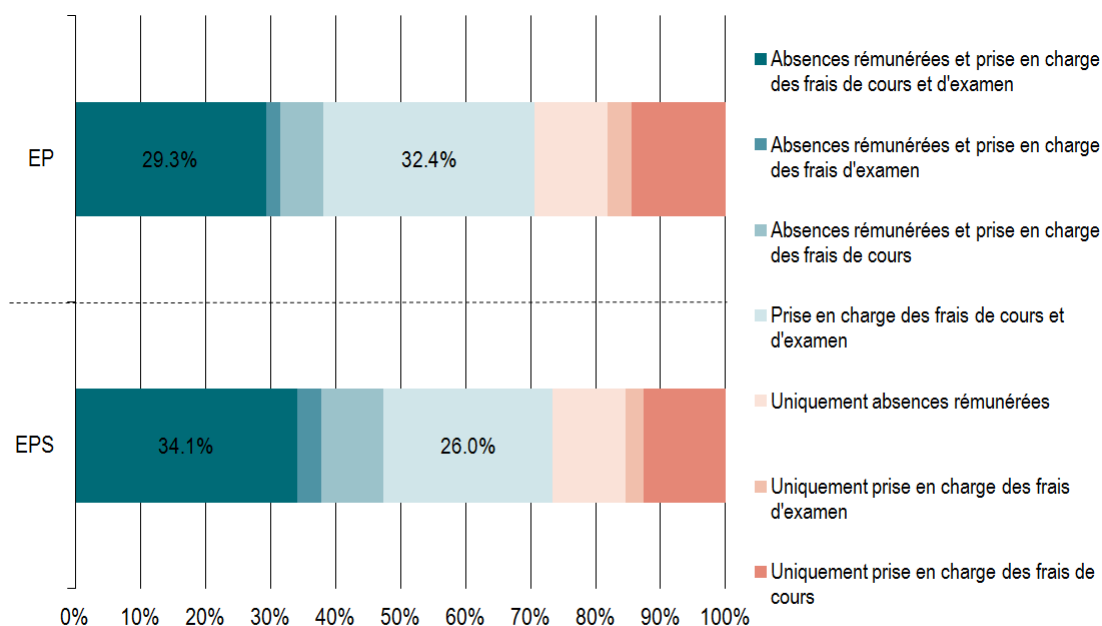
Sortes d'aides	Jours d'absence payés	Contribution frais d'examen	Contribution frais de cours	Autres soutiens	N (valables)
▼ Catégorie d'examens					
EP spécialisation professionnelle	47.8%	81.9%	66.0%	5.1%	2'477
EP spécialisation de branche	51.7%	87.1%	72.9%	8.6%	4'190
EP professions réglementées	50.1%	71.2%	58.8%	3.6%	421
EP nouvelle qualification	48.6%	81.7%	67.2%	6.9%	2'279
Tous les EP	48.6%	81.7%	67.2%	6.9%	9'367
EPS spécialisation professionnelle	54.5%	73.6%	61.2%	5.4%	696
EPS spécialisation de branche	53.7%	83.8%	69.9%	8.3%	848
EPS professions réglementées	50.0%	66.3%	45.3%	4.2%	320
EPS nouvelle qualification	67.6%	88.0%	75.2%	10.1%	695
Tous les EPS	57.2%	80.0%	65.9%	7.5%	2'559

Tableau 24 : Part des candidats EP et EPS soutenus par l'employeur, par rapport à l'ensemble de candidats soutenus pas leur employeur, selon la catégorie d'examen (réponses multiples; données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP}=9'367$, $N_{EPS}=2'559$; source: enquête candidats econcept)

L'aide de l'employeur à ses employés candidats aux examens fédéraux ne dépend pas des frais (taxes d'examen, frais de cours et de matériel). On ne note pas non plus de rapport entre le montant des coûts à charge des candidats et la nature du soutien accordé par l'employeur.

La plupart des candidats sont soutenus par leur employeur à plus d'un égard (EP : 70.6 % ; EPS : 73.4 % ; voir Figure 34). Près de 30 % des candidats au brevet et au diplôme ont reçu soit les trois types de soutien (absences rémunérées, prise en charge partielle ou totale des frais du cours, prise en charge partielle ou totale des frais d'examen), soit une contribution financière aux frais de cours et d'examen. La combinaison « absences rémunérées » et « prise en charge des frais de cours » ou « prise en charge des frais d'examen » est nettement moins fréquente. Près de 30 % des candidats bénéficient seulement d'une sorte d'aide, le plus souvent sous la forme de la prise en charge des frais de cours (EP : 14.5 %, EPS : 12.7 %) ou d'absences payées (EP et EPS, environ 11.2 %). Un soutien uniquement sous la forme d'une contribution aux frais d'examen est plutôt rare (EP : 3.7 %, EPS : 2.7 %).

Composantes de l'aide accordée par l'employeur



econcept

Figure 34 : Part des candidats EP et EPS qui sont soutenus par leur employeur (données pondérées; N variables, extrapolés: $N_{EP}=8'591$, $N_{EPS}=2'330$; source: enquête candidats econcept)

Un bon quart des candidats peut couvrir les frais liés aux examens et/ou au cours préparatoire entièrement avec la contribution de l'employeur (EP : 26.4 %, EPS : 29.2 %). Dans ce quart, les candidats aux EP reçoivent entre 1'567 et 2'549 francs en moyenne pour l'examen et 5'911 à 9'241 francs pour le cours, d'après la catégorie d'examens (voir Tableau 25). Pour les candidats EPS, ces montants sont nettement plus élevés, allant de 3'321 à 4'257 francs pour l'examen et de 11'286 à 17'927 francs pour le cours.

Montant moyen de la contribution de l'employeur en tant que seule source de financement

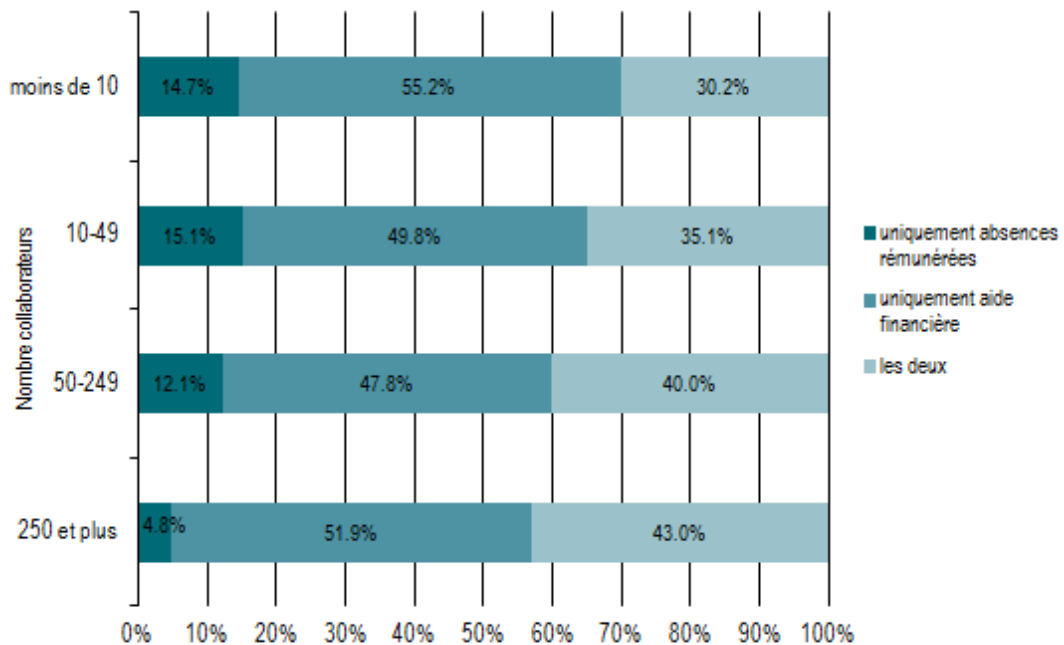
Contributions de l'employeur [CHF] ►	Frais de cours		Frais d'examen	
	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne
▼ Catégorie d'examens				
EP spécialisation professionnelle	8'500.0	9'241.4	2'100.0	2'549.2
EP spécialisation de branche	8'000.0	8'349.6	1'500.0	2'351.8
EP professions réglementées ⁵⁷	-	-	-	-
EP nouvelle qualification	8'000.0	8'955.2	1'500.0	1'921.8
Tous les EP	8'000.0	8'630.7	1'550.0	2'295.1
EPS spécialisation professionnelle	13'000.0	17'927.1	3'000.0	3'740.5
EPS spécialisation de branche	15'000.0	14'911.2	3'200.0	3'321.1
EPS professions réglementées	-	-	-	-
EPS nouvelle qualification	6'000.0	7'932.4	1'000.0	2'010.3
EPS	12'600.0	13'607.8	2'700.0	3'122.8

Tableau 25 : Montant moyen de la contribution financière accordée par l'employeur aux candidats EP et EPS qui couvrent les frais de cours et/ou d'examens exclusivement avec les contributions financières de l'employeur (données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP/frais\ cours}=3'011$ $N_{EP/frais\ examen}=3'032$, $N_{EPS/frais\ cours}=767$, $N_{EPS/frais\ examen}=728$; source: enquête candidats econcept)

Si l'on met en regard la part des candidats qui obtiennent un soutien de leur employeur et le nombre de collaborateurs de l'entreprise employeuse, il s'avère que pour les EP, les grandes entreprises (au moins 250 collaborateurs) sont moins nombreuses à accorder leur soutien uniquement sous la forme d'absences payées (4.8 %), partant, contribuent souvent, en plus, à financer les coûts (43.0 % ; voir Figure 35). Globalement, plus une entreprise est grande et compte de collaborateurs, plus elle tend à accorder une aide aussi bien financière que non financière (sous forme de jours d'absence rémunérés) à « ses » candidats.

⁵⁷ Le nombre de candidats EP et EPS « professions réglementées » est trop petit pour que l'on puisse en tirer des déductions valables pour la population de base.

Sortes d'aides accordées aux candidats EP d'après la grandeur de l'entreprise

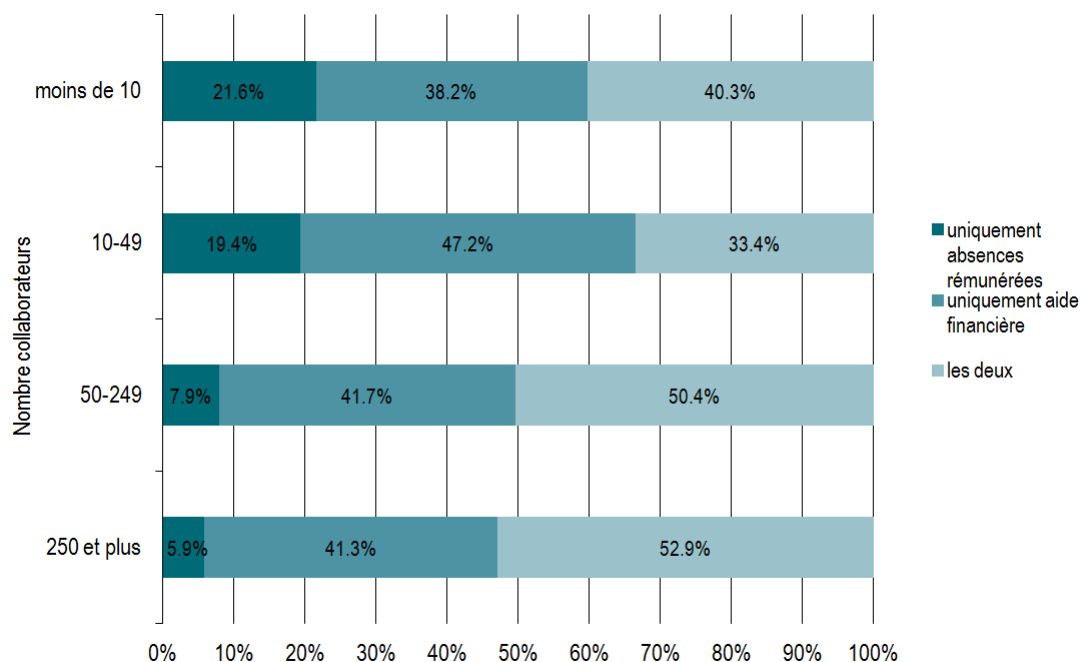


econcept

Figure 35 : Aides de l'employeur aux candidats EP, d'après la grandeur de l'entreprise (données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP}=8'394$; source: enquête candidats econcept)

En principe, le schéma est le même pour les candidats EPS, mais avec une différence marquée entre les entreprises de moins de 50 collaborateurs et les entreprises un peu plus grandes, d'au moins 50 collaborateurs. Alors que dans les plus petites entreprises, 40.3 % resp. 33.4 % des candidats reçoivent aussi bien une aide financière que des jours d'absence payés, plus de la moitié profite de ces deux sortes d'aides dans les entreprises de plus de 50 collaborateurs.

Sortes d'aides accordées aux candidats EPS d'après la grandeur de l'entreprise



econcept

Figure 36 : Aides de l'employeur aux candidats EPS, d'après la grandeur de l'entreprise (données pondérées; N valables, extrapolés: N_{EPS}=2'281; source: enquête candidats econcept)

L'analyse révèle des différences intéressantes non seulement par rapport à la nature de l'aide accordée par l'employeur mais aussi par rapport à son ampleur. Concernant les absences payées, l'employeur paie en moyenne 3.8 jours d'absence par mois pour la participation à un cours préparatoire des candidats au brevet, un peu moins pour les candidats au diplôme (3.1 jours). 46.5 % (EP) et 55.4 % (EPS) respectivement des participants interrogés ont indiqué avoir reçu 1 à 5 jours d'absence par mois payés. Relevons la forte dispersion, entre 0.2 et 20 (EP) respectivement 21 (EPS) jours par mois. Pour la participation à l'examen, les candidats obtiennent en moyenne 5.9 (EP) et 6.5 (EPS) jours ouvrables payés ; la différence entre les deux valeurs moyennes n'est pas significative. La médiane, 3.0 jours pour les deux examens, est un peu plus basse. A noter ici encore la très grande dispersion des valeurs.

Dans l'ensemble, le montant moyen de la contribution financière aux frais de cours et d'examen est un peu plus élevé chez les candidats au diplôme que chez les candidats au brevet : les premiers reçoivent en moyenne 11'515 francs pour les frais du cours et 3'009 pour les taxes d'examen (voir Tableau 26), les deuxièmes 7'413 et 2'119 francs respectivement. Chez les candidats aux EPS, c'est surtout au niveau de la compensation des frais de cours moyens, que l'on note d'assez grandes différences entre les catégories d'examen. Alors que les candidats EPS des catégories « spécialisation professionnelle » et « spécialisation de branche » reçoivent en moyenne 14'379 et 12'374 francs respectivement, les candidats EPS des catégories « nouvelle qualification » et surtout « professions réglementées » obtiennent des aides nettement inférieures (9'123 et 8'072

francs respectivement). Il convient cependant de relever que les réponses données par les candidats ne sont pas toujours cohérentes. Ainsi, chez certains candidats, les montants indiqués au titre d'aide financière de l'employeur sont supérieurs à ceux des frais de cours et d'examen.

Contribution financière moyenne de l'employeur aux frais de cours et d'examen en fonction de la catégorie d'examen

Contribution de l'employeur [CHF] ► ▼ Catégorie d'examens	Frais de cours		Frais d'examen	
	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne
EP spécialisation professionnelle	6'900.0	7'483.7	2'000.0	2'332.7
EP spécialisation de branche	7'000.0	7'184.9	1'500.0	2'122.1
EP professions réglementées	5'200.0	6'316.1	1'800.0	1'855.6
EP nouvelle qualification	7'000.0	8'047.3	1'500.0	1'885.7
Tous les EP	7'000.0	7'413.3	1'500.0	2'119.3
EPS spécialisation professionnelle	10'000.0	14'378.9	2'500.0	3'265.7
EPS spécialisation de branche	12'000.0	12'373.5	2'900.0	3'305.9
EPS professions réglementées	6'700.0	8'072.4	2'500.0	3'447.5
EPS nouvelle qualification	9'070.0	9'123.0	1'750.0	2'137.2
Tous les EPS	10'000.0	11'514.9	2'500.0	3'008.9

Tableau 26 : Montant moyen de la contribution financière de l'employeur, selon la catégorie d'examen (données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP/frais\ cours} = 7'648$, $N_{EP/frais\ examen} = 6'299$, $N_{EPS/frais\ cours} = 2'047$, $N_{EPS/frais\ examen} = 1'678$; source: enquête candidats econcept)

Le Tableau 27 montre que, contre toute attente, le montant des contributions ne varie pas fortement d'après la grandeur de l'entreprise. On ne note en effet aucune corrélation systématique entre la grandeur de l'entreprise et le montant de la participation aux frais de cours et d'examen.⁵⁸

⁵⁸ Les réponses aux questions complémentaires du Baromètre des places d'apprentissage 2011 n'ont pas non plus permis d'établir de corrélation entre la grandeur de l'entreprise et le montant moyen de la contribution. Le Baromètre a relevé une contribution moyenne des entreprises aux frais de cours et aux frais d'examens de 5'322.6 francs, soit une valeur nettement inférieure à la « nôtre ».

Contribution financière moyenne de l'employeur aux frais de cours et d'examen d'après la grandeur de l'entreprise

Contributions de l'employeur [CHF] ►	Frais de cours		Frais d'examen	
▼ Grandeur de l'entreprise	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne
Moins de 10 collaborateurs	6'000.0	6'277.6	1'500.0	1'736.4
10-49 collaborateurs	6'800.0	7'662.3	1'710.0	2'550.5
50-249 collaborateurs	6'500.0	7'130.9	1'500.0	1'887.4
250 collaborateurs et plus	7'500.0	7'798.3	1'500.0	2'221.9
EP	7'000.0	7'413.3	1'500.0	2'119.3
Moins de 10 collaborateurs	10'650.0	10'703.1	2'500.0	3'405.4
10-49 collaborateurs	10'320.0	11'034.2	2'900.0	3'689.3
50-249 collaborateurs	9'000.0	11'903.5	2'400.0	2'621.3
250 collaborateurs et plus	10'000.0	11'655.5	2'500.0	2'915.3
EPS	10'000.0	11'514.9	2'500.0	3'008.9

Tableau 27 : Montant moyen de la contribution de l'employeur aux candidats EP et EPS, d'après la grandeur de l'entreprise (données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP/frais\ cours}=6'087$ $N_{EP/frais\ examens}=5'101$, $N_{EPS/frais\ cours}=1'671$, $N_{EPS/frais\ examen}=1'366$; source: enquête candidats econcept)

S'agissant du nombre de jours d'absence payés par l'employeur, les différences en fonction de la grandeur de l'entreprise sont un peu plus marquées (voir Tableau 28). Mais ici encore, il n'est pas possible d'établir de corrélation systématique entre le nombre de jours d'absence payés et la grandeur de l'entreprise.⁵⁹

Les employeurs de candidats EP avec moins de 10 collaborateurs et plus de 250 collaborateurs respectivement paient le plus grand nombre de jours par mois pour la participation de leurs employés candidats au cours préparatoire. Dans l'interprétation de ces résultats, il faut néanmoins tenir compte du fait que le nombre de jours d'absence payés pour la participation au cours correspond à la moyenne des jours payés par mois, indépendamment de la durée du cours. C'est dire que les données relevées n'ont pas une validité suffisante par rapport au paramètre « durée du cours » pour pouvoir déterminer le nombre total des jours d'absence payés pour la participation au cours préparatoire. Quant aux jours d'absence payés pour la participation à l'examen, les valeurs moyennes ne diffèrent pas de manière significative.

⁵⁹ Une corrélation correspondante n'a pas non plus pu être établie dans le Baromètre des places d'apprentissage 2011.

Moyenne des jours d'absence payés par l'employeur d'après la grandeur de l'entreprise

Absences payées ►	Jours/mois pour cours		Jours pour examen	
	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne
▼ Grandeur de l'entreprise				
Moins de 10 collaborateurs	4.0	4.4	2.5	4.8
10-49 collaborateurs	3.0	3.6	3.0	5.7
50-249 collaborateurs	2.5	3.6	3.0	4.3
250 collaborateurs et plus	3.0	3.8	3.0	7.5
EP	3.0	3.8	3.0	5.9
Moins de 10 collaborateurs	2.0	2.7	3.0	6.4
10-49 collaborateurs	2.0	2.4	4.0	11.5
50-249 collaborateurs	2.0	3.3	3.0	7.9
250 collaborateurs et plus	2.0	3.4	3.0	4.8
EPS	2.0	3.1	3.0	6.5

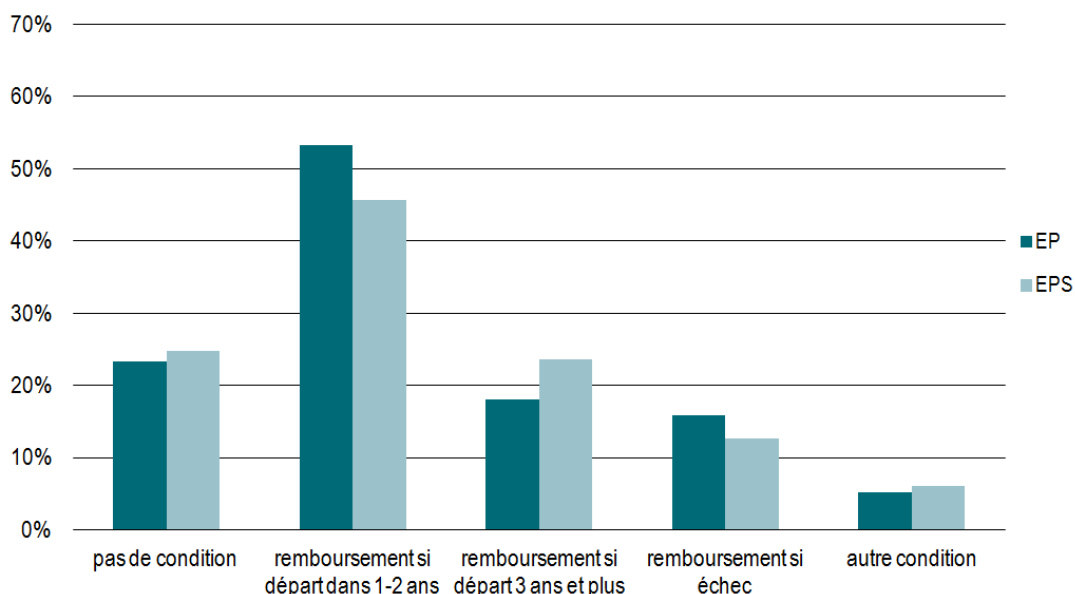
Tableau 28 : Moyenne des jours d'absence payés par l'employeur, d'après la grandeur de l'entreprise (données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP/cours} = 2'459$, $N_{EP/examen} = 3'782$, $N_{EPS/cours} = 951$, $N_{EPS/examen} = 1'090$; source: enquête candidats econcept)

C'est par rapport au nombre de jours d'absence payés pour la participation à l'examen que les différences d'après la grandeur de l'entreprise sont les plus marquées. Les candidats EPS employés dans des entreprises de 10-49 collaborateurs sont particulièrement bien lotis, avec 11.5 jours d'absence payés en moyenne. Au niveau des EPS, les différences entre les moyennes ne sont toutefois pas significatives. L'écart substantiel entre moyenne et médiane – que l'on observe tendanciellement dans toutes les autres catégories d'examens – semble indiquer que cette valeur de 11.5 s'explique par le fait que quelques rares candidats ont obtenu un nombre particulièrement élevé de jours d'absence payés. On peut également supputer que le nombre de jours d'absence payés dépend de la durée des examens. Or, la question de la durée des examens fédéraux n'a pas été posée dans le cadre de cette enquête.

L'employeur lie généralement son aide à des conditions. Près de deux tiers des employeurs qui soutiennent « leurs » candidats aux examens fédéraux formulent des conditions explicites aussi bien pour leur participation financière aux frais d'examen/de cours que pour la rémunération de jours d'absence.⁶⁰ Plus de la moitié des candidats EP soutenus par leur employeur doit restituer l'aide financière reçue en cas de départ de l'entreprise dans les 1 à 2 ans suivant l'examen (voir Figure 37). Le tableau est le même pour les candidats EPS. 15.8 % (EP) et 12.7 % (EPS) des candidats doivent rembourser l'aide financière reçue en cas d'échec à l'examen. Pour un quart environ des candidats, le soutien de l'employeur est inconditionnel.

⁶⁰ D'après les réponses aux questions complémentaires du Baromètre des places d'apprentissage 2011, 59.7% des entreprises lient leur soutien à une condition.

Conditions liées au soutien de l'employeur



econcept

Figure 37 : Conditions liées au soutien de l'employeur (réponses multiples; données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP}=8'779$, $N_{EPS}=2'461$; source: enquête candidats econcept)

Une analyse des conditions que l'employeur lie à son aide ne révèle guère de différences selon l'âge et le sexe. Par contre, le paramètre « grandeur de l'entreprise » joue un rôle : tant pour les EP que pour les EPS, les parts de candidats qui bénéficient du soutien de l'employeur sans contrepartie sont inversement proportionnelles à la grandeur de l'entreprise. Au niveau des EP, elles sont de 49.5 % et de 33.8 % pour les entreprises de moins de 10 employés et de 10-49 employés respectivement ; au niveau des EPS, de 40.2 % (<10 employés) et de 37.0 % (10-49 employés) respectivement. Dans les entreprises de plus 50 collaborateurs, ces parts se réduisent à 18.1 % (50-249 employés) et 13.0 % (>250 employés) pour les EP, et de 21.6 % (50-249 employés) et 18.2 % (>250 employés) pour les EPS.

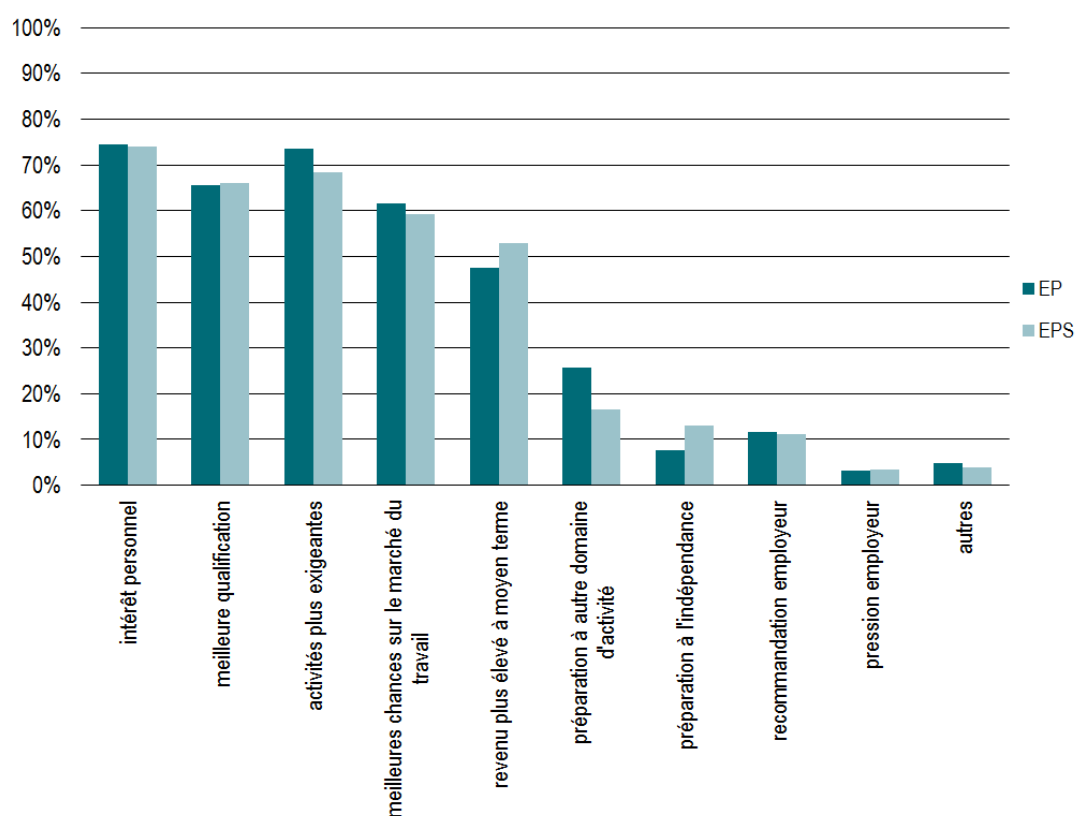
En extrapolant, les candidats aux EP de 2010 ont reçu de leurs employeurs une aide financière globale de l'ordre de 56.3 millions de francs. Pour les candidats aux EPS, cette aide s'est montée à 23.4 millions de francs. En divisant ces montants par le nombre de participants aux examens en 2010, on obtient un soutien financier par candidat de 3'380 francs (EP) et 6'064 francs (EPS) respectivement.

3.5 Motivation et effets

Les motifs avancés pour suivre une formation professionnelle supérieure sont à peu près les mêmes pour les candidats aux EP que pour les candidats aux EPS. Plus de 70 %

évoquent l'intérêt personnel pour le contenu de la formation (voir Figure 38)⁶¹, une proportion similaire choisit de faire la formation pour pouvoir assumer des tâches plus exigeantes ou être mieux qualifié pour l'activité exercée. Les candidats veulent également améliorer leurs chances sur le marché du travail et réaliser à moyen terme un revenu plus élevé. La recommandation ou la pression de l'employeur jouent un rôle moins important. Sous « autres », on a cité notamment des raisons de santé. La comparaison des différentes catégories d'examens EP et EPS ne révèle guère de différences quant à la motivation des candidats de passer l'examen fédéral.

Motivation pour passer l'examen fédéral



econcept

Figure 38 : Part des candidats EP et EPS ayant répondu oui aux motifs proposés dans le questionnaire (réponses multiples; données pondérées; N valables, extrapolés: N_{EP}=16'598, N_{EPS}=3'837; source: enquête candidats econcept)

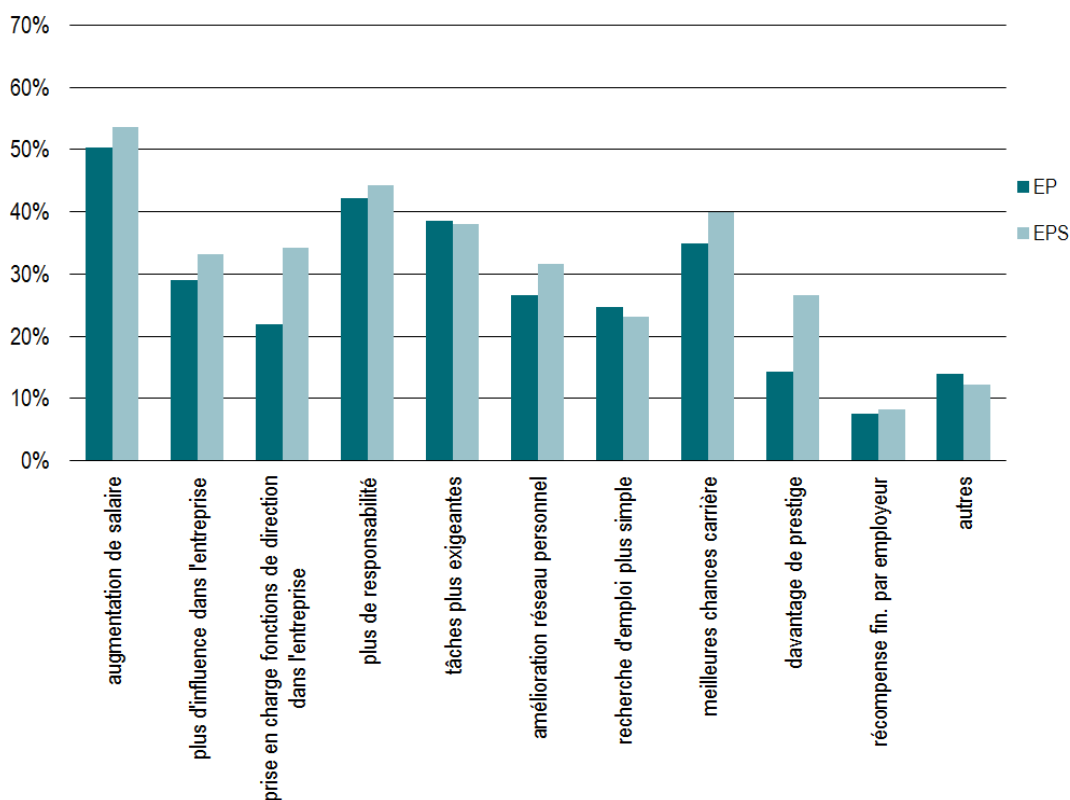
La part des candidats qui avancent comme motifs une meilleure qualification, l'exercice d'activités plus exigeantes ou de meilleures chances sur le marché du travail baisse avec l'âge, aussi bien chez les candidats EP que chez les candidats EPS. Le rôle de l'employeur est différent selon l'âge des candidats : tant dans l'échantillon EP que dans l'échantillon EPS, la recommandation ou la pression de l'employeur sont des motifs mentionnés plus souvent à mesure que l'âge s'élève. Un objectif également toujours plus

⁶¹ Dans l'étude BASS (2009, p. 61/62), des motifs similaires dominent chez les étudiants EP, EPS et filières des écoles supérieures : intérêt pour le contenu de la formation (73.7%), perspectives d'assumer des tâches plus exigeantes (61.7%), meilleures chances sur le marché de l'emploi (60.9%) et augmentation du revenu à moyen terme (54.9%).

important avec l'âge dans le groupe des candidats EP est de réaliser un revenu plus élevé grâce à un brevet fédéral.

Après la réussite de l'examen fédéral, près de la moitié des candidats EP et EPS ont bénéficié d'une augmentation de salaire (voir Figure 39). En outre, quelque 40 % ont été investis de plus de responsabilité et chargés de tâches plus exigeantes. Il s'avère par ailleurs que les porteurs d'un diplôme fédéral sont plus nombreux que les porteurs d'un brevet fédéral à pouvoir assumer des fonctions de cadres dans l'entreprise ; le titre leur vaut également davantage de prestige. Dans la catégorie « Autre », les anciens candidats ont souvent mentionné que le titre fédéral n'avait eu aucun effet ou qu'ils s'étaient mis à leur compte.

Effets de l'obtention d'un brevet ou d'un diplôme



econcept

Figure 39 : Mentions des candidats quant aux effets du titre fédéral sur leur activité professionnelle (réponses multiples; données pondérées; N valables, extrapolés: N_{EP}=13'903, N_{EPS}=3'447; source: enquête candidats econcept)

L'évaluation par catégories d'examens montre que ce sont surtout les porteurs d'un titre fédéral « professions réglementées » qui reçoivent une augmentation de salaire (EP : 75.0 %, EPS : 82.5 %, voir Tableau 29). Par contre, dans la catégorie « nouvelle qualification », l'obtention d'un diplôme fédéral ne se solde par une augmentation de salaire que pour une petite part des candidats (27.9 %). Dans la catégorie d'examen « professions réglementées », l'obtention du titre fédéral a pour effet, plus fréquemment que dans d'autres catégories, davantage d'influence dans l'entreprise (EP : 49.4 %, EPS : 57.7 %).

Effets les plus fréquents du titre fédéral, selon la catégorie d'examen

Catégorie d'examen	Effets du titre	Part de réponses
EP spécialisation professionnelle	Augmentation de salaire	50.0%
	Extension des responsabilités	41.6%
	Davantage d'influence au sein de l'entreprise	35.8%
EP spécialisation de branche	Augmentation de salaire	48.6%
	Extension des responsabilités	40.8%
	Tâches professionnelles plus exigeantes	40.2%
EP professions réglementées	Augmentation de salaire	75.0%
	Extension des responsabilités	60.7%
	Davantage d'influence au sein de l'entreprise	49.4%
EP nouvelle qualification	Augmentation de salaire	48.6%
	Extension des responsabilités	41.5%
	Tâches professionnelles plus exigeantes	38.9%
EPS spécialisation professionnelle	Augmentation de salaire	55.0%
	Extension des responsabilités	44.9%
	Amélioration du réseau personnel	37.1%
EPS spécialisation de branche	Augmentation de salaire	55.5%
	Extension des responsabilités	48.9%
	Meilleures chances de carrière	44.2%
EPS professions réglementées	Augmentation de salaire	82.5%
	plus d'influence dans l'entreprise	57.7%
	de responsabilités	55.4%
EPS nouvelle qualification	Amélioration du réseau personnel	32.6%
	Meilleures chances de carrière	31.0%
	Extension des responsabilités	28.8%

Tableau 29: Les trois effets les plus fréquents de l'obtention d'un brevet ou d'un diplôme, selon la catégorie d'examen (plusieurs réponses ; données pondérées ; N valable extrapolé : N_{EP}=13'903, N_{EPS}=3'447; Source: enquête candidats econcept)

Au total 25.4 % (EP) et 22.0 % (EPS) des candidats ayant passé l'examen avec succès et actifs au moment de l'enquête avaient déjà changé de poste depuis l'obtention du titre fédéral, 1.0 % (EP) et 0.5 % (EPS) même plusieurs fois. Parmi les titulaires d'un brevet fédéral, un cinquième de l'échantillon envisage de changer d'emploi pendant l'année en cours, parmi les titulaires d'un diplôme fédéral, 14.8 %. La part de ceux qui n'ont pas changé d'emploi après l'examen fédéral ni n'envisagent de le faire est de 53.4 % chez les candidats aux EP et de 62.2 % chez les candidats aux EPS. On ne note pas de différences marquées entre catégories d'examens pour le paramètre « changement d'emploi ».

Qu'il s'agisse de changements d'emploi effectués ou prévus, la plupart des personnes concernées ont pris ou prendront un poste dans une nouvelle entreprise (voir Tableau 30). Dans la catégorie EPS « professions réglementées », tout particulièrement, la part de ceux qui ont changé de poste au sein de l'entreprise où ils travaillaient jusqu'alors est relativement petite (8.9 %) et la part qui se sont mis à leur compte relativement grande (15.3 %). Cela contrairement aux titulaires d'un brevet dans la catégorie « professions réglementées », dont aucun n'a opté pour le statut d'indépendant.

Type de changement de poste après l'examen, selon la catégorie d'examen

Type de changement de poste ► ▼ catégorie d'examens	Dans l'entreprise actuelle	Nouvelle entreprise	Statut d'indépendant	Autre	N (valables)
EP spécialisation professionnelle	16.2%	79.2%	9.4%	3.4%	1'551
EP spécialisation de branche	22.3%	81.2%	1.5%	1.5%	2'266
EP professions réglementées	14.8%	85.2%	0.0%	4.9%	172
EP nouvelle qualification	18.4%	82.8%	4.5%	0.0%	2'178
Tous les EP	19.2%	81.4%	4.5%	1.5%	6'167
EPS spécialisation professionnelle	21.4%	67.9%	9.9%	7.4%	384
EPS spécialisation de branche	21.6%	78.2%	6.5%	0.8%	475
EPS professions réglementées	9.9%	75.3%	17.2%	4.8%	186
EPS nouvelle qualification	33.6%	63.2%	8.4%	2.1%	219
Tous les EPS	21.9%	72.0%	9.4%	3.6%	1'264

Tableau 30 : Part des titulaires d'un brevet/diplôme qui ont changé d'emploi après l'examen fédéral, ou envisagent de le faire, selon le type de changement et la catégorie d'examen (réponses multiples; données pondérées; N valables, extrapolés: $N_{EP}=6'167$, $N_{EPS}=1'264$; source: enquête candidats econcept)

La part des titulaires d'un brevet ou d'un diplôme qui ont déjà changé une fois au moins d'emploi depuis l'examen est tendanciellement plus élevée chez les personnes plus jeunes que chez leurs aînés. Parmi les 19-24 ans, seuls 44.9 % (EP) et 49.6 % (EPS) n'avaient pas changé d'emploi, alors que cette part est de plus de 50 % pour toutes les autres tranches d'âge. Les femmes sont moins nombreuses à avoir changé d'emploi ou à prévoir de changer d'emploi (EP : 48.4 %, EPS : 59.5 %) que les hommes (EP : 56.5 %, EPS : 63.1 %). Toutes tranches d'âge confondues, la prise d'emploi dans une nouvelle entreprise est le plus souvent évoquée tant par les femmes que les hommes titulaires d'un brevet ou d'un diplôme fédéral.

3.6 Résultat

Pour ce qui concerne le *profil des candidats aux examens*, la présente étude corrobore à maints égards les résultats obtenus par le BASS (2009) dans son étude sur les étudiants des grandes filières de formation : dans la plupart des catégories d'examen, les candidats au brevet/diplôme sont de sexe masculin et ont en moyenne environ 30 ans au moment de l'examen fédéral. La majorité est issue d'un milieu familial où le niveau de formation le plus élevé du père et/ou de la mère est un CFC ou un EP/EPS. La dernière formation achevée des candidats aux EP est généralement l'apprentissage professionnel alors que des candidats aux EPS sont pour la plupart porteurs d'un diplôme du degré tertiaire. La dernière formation achevée avant l'examen fédéral remonte en moyenne à 8 ans (EPS) et 9 ans (EP). Cela explique que les candidats aient alors déjà une assez longue expérience professionnelle, de 10 ans (EP) à 13 ans (EPS).

Plus de 90 % ont un emploi régulier, une donne qui ne change guère pendant la phase de préparation et après l'examen. La plupart des candidats continuent de travailler à plein temps avant, pendant et après l'examen. Si 10 % environ des candidats réduisent

quelque peu leur temps de travail pendant la phase de préparation, ils reprennent leur plein temps après l'examen. En conséquence de quoi, les problèmes financiers pendant la préparation aux examens fédéraux sont peu répandus. Par contre, les candidats admettent avoir plus de difficulté à concilier l'activité professionnelle, la formation et la vie de famille, ainsi que des problèmes de temps. Avant les examens fédéraux, le revenu mensuel brut s'élève en moyenne à 5'500 francs pour les candidats EP et à 6'700 francs pour les candidats EPS. Après l'obtention du brevet/diplôme, ces revenus mensuels bruts augmentent substantiellement, à 6'100 francs (EP) et à 7'900 francs (EPS).

Jusqu'alors, on estimait généralement que 80 à 90 % des candidats aux examens fédéraux suivaient un cours préparatoire. La présente étude prouve que tel est bien le cas. Il s'avère en effet qu'avec des parts de 77.9 % (EPS « spécialisation professionnelle ») à 96.9 % (EPS « professions réglementées »), la grande majorité des candidats aux examens suit un cours préparatoire. Le motif le plus souvent évoqué par ceux qui n'ont pas suivi de cours préparatoire est l'expérience professionnelle suffisante, ce que confirme la longue pratique professionnelle des candidats aux examens fédéraux. Hormis les candidats aux EP « spécialisation de branche » et « nouvelle qualification », seule une minorité de candidats EP et EPS suivent le cours préparatoire dans le canton où ils sont domiciliés. Pour les autres catégories d'examens, entre 50 et 80 % des candidats suivent le cours en dehors du canton de domicile, sans doute le plus souvent dans un canton voisin, dès lors que la proximité géographique (trajets courts) est le motif le plus souvent évoqué pour le choix du prestataire de cours.

Dans l'ensemble, les participants sont satisfaits du cours préparatoire qu'ils ont suivi ; la part de ceux qui sont plutôt ou très satisfaits du cours choisi s'échelonne entre 71.5 % et 87.1 % pour toutes les catégories d'examens. Ils sont satisfaits également de l'organisation et du déroulement des examens fédéraux (organisation, infrastructure, experts, etc.). Dans toutes les catégories d'examens, trois quarts au moins des candidats qualifient l'organisation de l'examen de plutôt bonne ou très bonne.

Appréciation plus négative, en revanche, du montant des frais de cours et d'examen. À l'exception des frais du cours EPS « nouvelle qualification », les frais sont jugés élevés voire très élevés par tous, toutes catégories d'examens confondues. Relevons que les frais moyens des cours varient tant entre EP et EPS qu'entre les catégories d'examens. Ils se montent en moyenne à 9'000 francs pour les EP et à 13'000 francs pour les EPS. S'y ajoutent des frais de matériel à hauteur de 1'000 francs (EP) et 1'700 francs (EPS). Quant au montant des frais d'examen, il est compris dans une fourchette de 2'000 à 3'000 francs, avec une médiane à 2'100 francs pour les EP et à 2'900 francs pour les EPS.

Si l'on observe les valeurs moyennes des frais de cours et d'examen, on voit que les premiers frais varient considérablement d'une catégorie d'examen à une autre. C'est dire que la charge financière des candidats – surtout s'ils suivent un cours préparatoire – est fort différente selon la catégorie d'examen. Ainsi, les candidats EPS « spécialisation de branche » qui suivent un cours pour se préparer à l'examen fédéral paient environ une

fois et demie plus pour l'examen et le cours que les candidats EP « spécialisation de branche ». Et comparé à un candidat EP « professions réglementées » dont la charge financière est la plus faible, le candidat EPS « spécialisation de branche » paie pratiquement le double.

La charge financière des candidats aux examens fédéraux de 2010 pris en compte a été de l'ordre de 243 millions de francs au total, dont trois quarts environ (182 millions de francs) pour les EP, la formation professionnelle supérieure suivie par le plus grand nombre de candidats, et 60 millions de francs pour les EPS. Ces coûts se rapportent à toute la durée de la formation jusqu'à l'obtention du brevet ou du diplôme, et sont donc payés par les candidats sur plusieurs années.

Les examens fédéraux sont *financés* en grande partie par des fonds privés et des contributions des employeurs.

Deux tiers des candidats aux EP et EPS ont financé leur formation intégralement ou en partie avec des fonds privés, soit, pour l'essentiel avec des économies personnelles ou l'aide financière de l'entourage. 65.7 % des candidats EP et EPS ont payé leur formation entièrement ou en partie avec des fonds privés. Le soutien de l'employeur est également très important : 56.7 % des candidats aux EP et 66,5 % des candidats aux EPS ont pu compter sur le paiement du salaire pendant les jours d'absence pour cause de formation et/ou sur une participation aux frais de formation. En revanche, les fonds des branches et des pouvoirs publics sont relativement modestes ; la part des candidats qui ont bénéficié d'une telle contribution est faible, aussi bien dans l'échantillon EP que dans l'échantillon EPS. La majorité des candidats a pu déduire les frais de formation et les taxes d'examen des impôts, du moins en partie.

Un candidat sur cinq environ paie l'examen et/ou le cours préparatoire entièrement de sa poche. Les candidats qui investissent leurs économies personnelles tout en bénéficiant d'une aide d'au moins une des autres sources de financement paient entre 45 % et 60 % des coûts de la formation professionnelle supérieure. En extrapolant, les candidats aux EP de 2010 ont investi au total 84.8 millions de francs dans le cours préparatoire et l'examen, et les candidats aux EPS 33.8 millions de francs, ce qui équivaut à un montant de 5'094 francs par candidat à un EP et 8'748 francs par candidat à un EPS. Les contributions privées sont également élevées par rapport au volume total des contributions financières, avec une part de 60 % pour les EP et EPS réunis.

Les employeurs de leur côté participent financièrement à raison de 35 % au total des coûts. En extrapolant, ils ont en 2010 déboursé respectivement 56.3 et 23.4 millions de francs pour « leurs » candidats aux EP et aux EPS. Par candidat, cela représente une contribution de l'employeur de 3'380 francs (EP) et 6'064 (EPS) francs. Un bon quart des candidats, soit 26.4 % pour les EP et 29.2 % pour les EPS, a pu intégralement couvrir les frais de l'examen fédéral et/ou du cours préparatoire avec l'aide financière de l'employeur.

Hormis une participation aux coûts de la formation professionnelle supérieure, les employeurs contribuent également au financement des examens fédéraux en finançant les absences pour formation de leurs candidats. Ainsi, près de la moitié des candidats a bénéficié de ce type de soutien. La sorte d'aide accordée par l'employeur – prise en charge totale ou partielle des frais de formation et/ou absences rémunérées – ne varie que dans une mesure minimale entre les catégories d'examen. Par contre, on note des différences en fonction de la grandeur de l'entreprise. Près de deux tiers des employeurs qui soutiennent leurs candidats aux examens fédéraux lient leur aide à des conditions, notamment celle du remboursement de l'aide reçue en cas de départ de l'entreprise dans les un à deux ans suivant l'examen.

En tête des *motifs* qui ont incité les candidats à passer l'examen, figurent l'intérêt personnel pour le contenu de la formation, la possibilité de mieux se qualifier, la perspective d'exercer des activités plus exigeantes et l'amélioration des chances sur le marché du travail. S'agissant des *effets* du brevet/diplôme, qui se déploient environ un an après son obtention, l'effet le plus direct est l'augmentation du revenu. À l'exception des candidats EPS « nouvelle qualification », une majorité de diplômés – 65 % à 90 % d'après la catégorie d'examen – a bénéficié d'une augmentation de salaire. Près de 40 % ont en outre été investis de plus de responsabilité. Un changement de poste n'est pas rare non plus. Au total, 25 % des candidats ayant passé avec succès un EP et 22 % des candidats ayant passé avec succès un EPS avaient déjà changé d'emploi une fois après l'examen. Un quart (EP) et un sixième (EPS) prévoient de le faire encore dans l'année en cours. C'est dire qu'un titre fédéral ouvre souvent de nouvelles perspectives professionnelles.

4 Conclusions

La question du financement est un élément central du débat actuel sur les examens fédéraux et les cours préparatoires dans le domaine de la formation professionnelle supérieure. Depuis quelques années, les coûts des examens, et plus spécialement des cours préparatoires, suscitent la critique. Les avis divergent sur la question de savoir dans quelle mesure les pouvoirs publics devraient soutenir financièrement la formation professionnelle supérieure. En effet, ce sont pour l'heure les candidats eux-mêmes et/ou leurs employeurs qui prennent en charge la majeure partie des coûts des examens fédéraux et des cours préparatoires.

La présente étude livre des résultats probants sur l'aspect coûts et financement de la formation professionnelle supérieure du point de vue d'anciens candidats aux examens fédéraux. L'enquête menée auprès des candidats aux EP et EPS de 2010 a mené aux résultats suivants :

- Pour un grand nombre de candidats, l'examen fédéral est lié à un investissement financier substantiel, surtout pour le cours préparatoire. Avec des parts comprises entre 77.9 % (EPS « spécialisation professionnelle ») et 96.9 % (EPS « professions réglementées »), la majorité des candidats a suivi un cours préparatoire.
- Les coûts d'un cours préparatoire sont fort différents entre EP et EPS et entre catégories d'examens. Pour les EP, les frais de cours se montent en moyenne à 9'000 francs ; pour les EPS, avec 13'000 francs en moyenne, les frais sont nettement plus élevés. Pour les frais de matériel, s'y ajoutent environ 1'000 francs pour les EP et 1'700 pour les EPS. Dans les EP, le cours préparatoire pour l'obtention d'un brevet dans la catégorie « nouvelle qualification » coûte en moyenne 4'000 à 5'000 francs de plus que dans les autres catégories.
- Pour ce qui est des coûts moyens des examens fédéraux, les différences entre EP et EPS sont nettement moins marquées, et en majeure partie non significatives entre les catégories d'examen. Les taxes d'examen coûtent entre 2'000 à 3'000 francs, avec une médiane de 2'100 francs pour le brevet et de 2'900 francs pour le diplôme.
- La charge financière que la formation professionnelle supérieure représente pour les candidats – surtout pour ceux qui suivent un cours préparatoire – varie fortement en fonction de la catégorie d'examen. Les candidats à un diplôme fédéral « spécialisation de branche » paient pratiquement deux fois plus que les candidats à un brevet fédéral « professions réglementées » dont le coût global (10'460 francs) est le plus bas.
- Au total, les candidats ayant passé un des examens fédéraux à l'étude ont eu des coûts à hauteur de 243 millions de francs, dont trois quarts environ (182 millions de francs) concernaient les EP, la formation supérieure suivie par un plus grand nombre de candidats, et 60 millions les EPS.

- La majorité des candidats estime que les coûts du cours préparatoire et de l'examen sont plutôt élevés voire très élevés, à l'exception des frais de cours pour les EPS « nouvelle qualification ».

Au chapitre du financement des examens fédéraux et des cours préparatoires, les réponses des candidats aux examens en 2010 corroborent le degré d'autofinancement élevé par les candidats et/ou leurs employeurs. Les candidats financent leur formation professionnelle supérieure en majeure partie avec leurs économies personnelles et avec le soutien financier de leurs employeurs.

- *Fonds privés.* Les fonds privés sous forme d'économies personnelles ou d'aides de l'entourage arrivent en tête : 65.7 % des candidats au brevet comme aussi des candidats au diplôme financent leur formation intégralement ou partiellement avec des fonds privés. Près d'un cinquième des candidats paie l'examen et/ou le cours préparatoire entièrement de sa poche. Les candidats qui investissent leurs propres économies tout en bénéficiant de contributions d'une des autres sources de financement, assument eux aussi entre 45 % et 60 % du financement de la formation professionnelle supérieure. En extrapolant, les candidats aux EP de 2010 ont investi au total 84.8 millions de francs dans le cours préparatoire et l'examen, et les candidats aux EPS 33.8 millions de francs. Par rapport au volume total des contributions financières, les fonds privés sont élevés, avec une part de 60 % pour les EP et les EPS.
- *Aide de l'employeur.* L'aide de l'employeur joue un rôle important : 56.7 % des candidats EP et 66.5 % des candidats EPS ont été soutenus par leur employeur sous forme de jours d'absence payés ou de prise en charge des frais du cours préparatoire et de l'examen. La part des candidats qui peuvent intégralement couvrir les frais de l'examen fédéral et/ou du cours préparatoire avec l'aide financière de l'employeur est d'un bon quart, soit 26.4 % pour les EP et 29.2 % pour les EPS. En extrapolant, les employeurs ont en 2010 soutenu « leurs » candidats aux EP et aux EPS à hauteur de 56.3 et de 23.4 millions de francs respectivement. C'est dire que leur participation financière correspond à 35 % du total des coûts de la formation supérieure.
- *Fonds publics, fonds de la branche.* Ces aides financières ont relativement peu d'importance. La majorité des candidats peut néanmoins déduire les frais de cours et d'examen des impôts, du moins en partie.

Des facteurs sociodémographiques ou socio-économiques jouent un rôle secondaire dans le financement. Concernant l'accès aux différentes sources de financement, on ne relève guère de différences en fonction du sexe, de la nationalité, du parcours de formation ou de la situation en matière de revenu et d'emploi.

L'étude confirme les résultats de l'enquête BASS (2009) auprès des étudiants de grandes filières sur les points « situation de vie, d'emploi et de revenu » et « rapport au marché et importance pour la carrière ». Parallèlement, elle permet de faire des énoncés plus précis sur certaines caractéristiques de la formation professionnelle supérieure :

- Dans la plupart des catégories d'examens, les candidats au brevet ou au diplôme fédéral sont majoritairement des hommes de nationalité suisse. La plupart des candidats viennent d'un foyer où le niveau de formation le plus élevé du père et/ou de la mère est l'apprentissage professionnel ou un EP/EPS.
- Un taux d'occupation élevé et donc un lien étroit avec la pratique professionnelle sont des caractéristiques marquantes des candidats à une formation professionnelle supérieure. Plus de 90 % ont un emploi régulier, une situation qui ne change guère pendant la phase préparatoire et après l'examen. La plupart des candidats travaillent à plein temps avant, pendant et après l'examen.
- Très pris par leur activité professionnelle, les candidats aux examens fédéraux évoquent surtout la difficulté à concilier profession, formation et famille, ainsi que des problèmes de temps. Par contre, les problèmes financiers pendant la période de préparation aux examens fédéraux sont relativement rares.
- L'examen fédéral, visé en moyenne une dizaine d'années après la dernière formation professionnelle achevée, représente un jalon important dans la carrière de formation des professionnels qualifiés. Pour les candidats aux EP, la dernière formation achevée est généralement l'apprentissage professionnel, pour les candidats aux EFS, une formation professionnelle supérieure. Au moment de l'examen fédéral, les candidats ont en moyenne près de 30 ans et justifient donc déjà d'une assez longue expérience professionnelle.
- L'obtention d'un brevet ou d'un diplôme fédéral est importante pour la carrière. A court terme, cette qualification supplémentaire se traduit surtout par une augmentation du revenu. En outre, les professionnels porteurs d'un brevet ou d'un diplôme se voient attribuer plus de responsabilités dès la première année suivant la formation supérieure, et la moitié d'entre eux environ change de poste. Ceci montre bien qu'un titre fédéral ouvre de nouvelles perspectives professionnelles.
- Nous ne pouvons fournir de plus amples informations sur l'importance de l'aspect « lien avec le monde professionnel » (p. ex. proximité à la pratique, orientation vers les besoins du marché). Il s'avère toutefois que, pour les candidats aux examens, cet aspect n'est pas central pour le choix du cours préparatoire.

S'agissant des catégories d'examen analysées, l'étude donne pour la première fois des résultats nuancés sur les différences en rapport avec la fonctionnalité de la formation. Elle conforte une fois encore la grande hétérogénéité du domaine de la formation professionnelle supérieure, en mettant en lumière des différences entre examens – surtout au niveau des coûts et du financement, mais aussi par rapport au profil des candidats et leur appréciation des cours préparatoires et des examens. Toutefois, la mise en regard de catégories d'examens identiques (p. ex. EP et EPS « professions réglementées ») fait apparaître de fréquentes similitudes entre EP et EPS. Similitudes au niveau des coûts et du financement, comme aussi au niveau de la situation des candidats avant, pendant et après l'examen fédéral. Dans le débat en cours sur le financement de la formation pro-

fessionnelle supérieure, il convient dès lors de garder à l'esprit aussi bien les différences que les similitudes entre les examens professionnels et les examens professionnels supérieurs, comme aussi entre les catégories d'examen.

Bibliographie

- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (2011a): Skills beyond School: The OECD Policy Review of Post-Secondary Vocational Education and Training. Background Report Switzerland. Berne. Rapport non publié.
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (2011b): Baromètre des places d'apprentissage 2011. Berne. Données non publiées.
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (2009): Diskussionspapier zur Finanzierung der eidgenössischen Berufs- und höheren Fachprüfungen und ihrer vorbereitenden Kurse vom 3.11.2009. Berne.
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (2008): Rapport du groupe de travail Masterplan sur le financement intercantonal de la formation professionnelle supérieure, du 19.12.2008. Bern.
- Office fédéral de la statistique (2011): Statistique des diplômes 2010: brevets et diplômes fédéraux. Neuchâtel.
- BASS (2009). Finanzflüsse in der höheren Berufsbildung. Eine Analyse aus Sicht der Studierenden. Sur mandat de l'OFFT, Centre de prestations Formation professionnelle. Berne.
- PriceWaterhouseCoopers PwC (2009). Analyse der Finanzflüsse in der höheren Berufsbildung. Sur mandat de l'OFFT. Berne.

Annexe

A-1 Online-Fragebogen für die Prüfungssekretariate⁶²

Guten Tag

Besten Dank, dass Sie sich die Zeit nehmen, diesen Fragebogen auszufüllen. Mit Ihrer Teilnahme an der kurzen Umfrage liefern Sie uns wichtige Hinweise zu den Prüfungssekretariaten bzw. -träger der eidg. Berufsprüfungen und höheren Fachprüfungen.

Der Fragebogen kann in Etappen ausgefüllt werden. Wenn der Fragebogen vor dem Beenden geschlossen wird, kann derselbe Link von Ihnen oder auch von anderen Personen nochmals geöffnet werden. Die bisherigen Antworten bleiben erhalten.

Vielen Dank!

*** (*bedeutet neuer Bildschirm*)

Angaben zum Prüfungssekretariat

Im Folgenden möchten wir von Ihnen wissen, für welche eidgenössischen Berufsprüfungen resp. höheren Fachprüfungen Ihr Sekretariat zuständig ist.

1.

Für welche offiziellen eidgenössischen Berufsprüfungen ist Ihr Sekretariat zuständig?

Bitte nennen Sie uns sämtliche Abschlüsse:

(falls Sie für keine eidg. Berufsprüfung sondern nur für höhere Fachprüfungen zuständig sind, bitte «weiter» drücken)

Abschluss 1: [Auswahl aller Berufsbezeichnungen BP (trop-down) und wenn möglich mit Wiedererkennungsfunktion]

Abschluss 2: [Auswahl aller Berufsbezeichnungen BP (trop-down) und wenn möglich mit Wiedererkennungsfunktion]

Abschluss 3: [Auswahl aller Berufsbezeichnungen BP (trop-down) und wenn möglich mit Wiedererkennungsfunktion]

... etc. ...

Abschluss 10: [Auswahl aller Berufsbezeichnungen BP (trop-down) und wenn möglich mit Wiedererkennungsfunktion]

⁶² Uniquement en allemand.

2.

Für welche offiziellen höheren Fachprüfungen ist Ihr Sekretariat zuständig?

Bitte nennen Sie uns sämtliche Abschlüsse:

(falls Sie für keine höhere Fachprüfung zuständig sind, bitte «weiter» drücken)

Abschluss 1: [Auswahl aller Berufsbezeichnungen HFP (trop-down) und wenn möglich mit Wiedererkennungsfunktion]

Abschluss 2: [Auswahl aller Berufsbezeichnungen HFP (trop-down) und wenn möglich mit Wiedererkennungsfunktion]

Abschluss 3: [Auswahl aller Berufsbezeichnungen HFP (trop-down) und wenn möglich mit Wiedererkennungsfunktion]

... etc. ...

Abschluss 10: [Auswahl aller Berufsbezeichnungen HFP (trop-down) und wenn möglich mit Wiedererkennungsfunktion]

Organisation Prüfungssekretariat

3. Wie ist Ihr Prüfungssekretariat organisiert? [Einfachauswahl]

— *Innerhalb der ordentlichen Struktur des Berufsverbandes oder des Prüfungsträgers (z.B. innerhalb Verbandssekretariat)*

— *Als eigenständiges Sekretariat mit einem oder mehreren MitarbeiterInnen*

— *Als externes Mandat an eine Firma oder Einzelperson*

— *Ehrenamtlich durch Mitglieder des Berufsverbandes bzw. des Prüfungsträgers oder Prüfungskommission mit Entschädigung*

— *Ehrenamtlich durch Mitglieder des Berufsverbandes bzw. des Prüfungsträgers oder Prüfungskommission ohne Entschädigung*

— *Anderes: [offen]*

4.

Wie hoch ist der personelle Aufwand für das Prüfungssekretariat pro Jahr?

Sie können wählen, in welcher Einheit Sie den Aufwand angeben möchten: in Arbeitstagen pro Jahr, Stellenprozenten pro Jahr oder Arbeitsstunden pro Jahr. Es lässt sich lediglich ein Feld ausfüllen. [Einfachauswahl]

— *Anzahl Arbeitstage pro Jahr (Basis: 1 Arbeitstag = 8 Std.): [offen: Zahl]*

— *Oder: Anzahl Arbeitsstunden pro Jahr: [offen: Zahl]*

— *Oder: Stellenprozente pro Jahr (Basis: 100% = 40 Stunden-Woche): [offen: Zahl]*

Schwierigkeiten im Zusammenhang mit Berufsprüfungen / höheren Fachprüfungen

5.

Wo verorten Sie Probleme bei der Durchführung der Berufsprüfung(en) oder höheren Fachprüfung(en)? [Mehrfachauswahl]

- *Personelle Basis PrüfungsexpertInnen: Es stehen nicht genügend PrüfungsexpertInnen zur Verfügung.*
- *Ausbildung PrüfungsexpertInnen: Die PrüfungsexpertInnen verfügen nicht über die notwendigen Kenntnisse betreffend Prüfungsabnahme bzw. -bewertung.*
- *Personelle Basis Prüfungssekretariat: Das Prüfungssekretariat verfügt nicht über ausreichend personelle Ressourcen.*
- *Organisation Prüfungssekretariat: Das Prüfungssekretariat ist mit organisatorischen oder administrativen Problemen konfrontiert.*
- *Finanzielle Ressourcen: Es sind nicht genügend finanzielle Ressourcen für die Organisation der Prüfung(en) verfügbar.*
- *Infrastruktur: Es stehen zu wenig geeignete Prüfungslokale zur Verfügung.*
- *Anderes: [offen]*
- *Es gibt keine Probleme.*

6.

Wenn Sie an die Vorbereitung, Durchführung und Nachbereitung der Berufsprüfungen resp. höheren Fachprüfungen denken: Wo verorten Sie generell Verbesserungspotential in der Zusammenarbeit zwischen Prüfungskommission/Prüfungssekretariat einerseits und BBT andererseits? [offen]

Abschluss des Fragebogens

Besten Dank für Ihre Teilnahme an der Umfrage!

Die Befragung der Teilnehmenden der eidgenössischen Berufs- und Fachprüfungen 2010 wird im Mai / Juni dieses Jahres stattfinden. Wir werden dazu Mitte Mai erneut Kontakt mit Ihnen aufnehmen und Ihnen die abgepackten und frankierten Umschläge mit den Fragebögen zuschicken.

Bitte geben Sie uns bereits heute an, an welche Adresse wir Ihnen die Unterlagen im Mai zustellen können:

Adresse: [offen]

Ansprechperson: [offen]

A-2 Questionnaire candidates et candidats aux examens

Questionnaire sur les examens professionnels et professionnels supérieurs

Nous vous remercions de prendre le temps de compléter ce questionnaire. Votre participation représente une aide très importante pour notre enquête sur la formation professionnelle supérieure. Nous vous demandons de répondre – sauf indication contraire – que d'une croix par question. Veuillez cocher la case appropriée. Vos informations resteront strictement confidentielles. Merci beaucoup!

Informations sur l'examen que vous avez passé en 2010

1	Avez-vous passé en 2010 un examen fédéral (final) en vue d'obtenir un brevet ou un diplôme?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<i>Si non: Nous vous remercions d'avoir participé à notre enquête! Nous recherchons toutefois uniquement des participants qui ont passé un examen fédéral en vue d'obtenir un brevet ou un diplôme en 2010. Ce n'est pas nécessaire que vous remplissiez notre questionnaire.</i>		
2	Pour quel titre avez-vous passé l'examen en 2010?	<input type="checkbox"/> Brevet fédéral / examen professionnel <input type="checkbox"/> Diplôme fédéral / examen professionnel supérieur
3	Quel est le nom officiel et complet du brevet / diplôme pour lequel vous avez passé votre examen professionnel en 2010 (branche inclus)?	Voir liste des professions: http://www.bbt.admin.ch/bvz/hbb/index.html?lang=fr
4	Avez-vous réussi l'examen cité ci-dessus que vous avez passé en 2010?	<input type="checkbox"/> Oui, je l'ai réussi <input type="checkbox"/> Non, je ne l'ai pas réussi <input type="checkbox"/> Non, j'ai abandonné <input type="checkbox"/> Non, autre:

Informations personnelles

5	Sexe:	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
6	Année de naissance (AAAA):	19 . . .
7	Nationalité au moment de l'examen fédéral:	<input type="checkbox"/> Suisse <input type="checkbox"/> Union européenne <input type="checkbox"/> Etat européen ne faisant pas partie de l'UE ou Etat non européen
8	Composition du foyer dans lequel vous viviez au moment de l'examen fédéral:	<input type="checkbox"/> Vivant seul <input type="checkbox"/> Couple sans enfant <input type="checkbox"/> Parent élevant seul son/ses enfant(s) <input type="checkbox"/> Couple avec enfant(s) <input type="checkbox"/> Foyer collectif (p.ex. colocation) <input type="checkbox"/> Autre:
9	Domicile au moment de l'examen fédéral:	<input type="checkbox"/> A l'étranger <input type="checkbox"/> En Suisse, au canton suivant:

Informations sur votre parcours scolaire

10	Quel est le niveau de formation le plus élevé atteint par votre père?	<input type="checkbox"/> Moins de 7 ans d'école <input type="checkbox"/> Ecole obligatoire <input type="checkbox"/> Formation élémentaire <input type="checkbox"/> Apprentissage professionnel <input type="checkbox"/> Maturité gymnasiale ou maturité professionnelle <input type="checkbox"/> Formation spécialisée et professionnelle supérieure (examen professionnel, examen professionnel supérieur, école supérieure) <input type="checkbox"/> Haute école spécialisée ou haute école (école supérieure de cadres pour l'économie et l'administration, école technique supérieure, université) <input type="checkbox"/> Autre: <input type="checkbox"/> Je ne sais pas
----	---	--

11	Quel est le niveau de formation le plus élevé atteint par votre <u>mère</u> ?	<input type="checkbox"/> Moins de 7 ans d'école <input type="checkbox"/> Ecole obligatoire <input type="checkbox"/> Formation élémentaire <input type="checkbox"/> Apprentissage professionnel <input type="checkbox"/> Maturité gymnasiale ou maturité professionnelle <input type="checkbox"/> Formation spécialisée et professionnelle supérieure (examen professionnel, examen professionnel supérieur, école supérieure) <input type="checkbox"/> Haute école spécialisée ou haute école (école supérieure de cadres pour l'économie et l'administration, école technique supérieure, université) <input type="checkbox"/> Autre: <input type="checkbox"/> <i>Je ne sais pas</i>
12	Quelle est la dernière formation que vous avez terminée <u>avant</u> l'examen fédéral en vue d'obtenir le brevet / diplôme?	<input type="checkbox"/> Moins de 7 ans d'école <input type="checkbox"/> Ecole obligatoire <input type="checkbox"/> Formation élémentaire <input type="checkbox"/> Apprentissage professionnel <input type="checkbox"/> Maturité gymnasiale ou maturité professionnelle <input type="checkbox"/> Formation spécialisée et professionnelle supérieure (examen professionnel, examen professionnel supérieur, école supérieure) <input type="checkbox"/> Haute école spécialisée ou haute école (école supérieure de cadres pour l'économie et l'administration, école technique supérieure, université) <input type="checkbox"/> Autre:
13	En quelle année avez-vous réussi cette formation? [AAAA]

Informations sur votre activité professionnelle antérieure

14	Combien d'années d'expérience professionnelle avez-vous (jusqu'à votre examen fédéral, hors apprentissage professionnel)?	Nombre d'années:	
15	Quelle était votre situation professionnelle <u>avant</u> le début du cours préparatoire ou / et de l'examen fédéral en vue d'obtenir le brevet ou le diplôme?	<input type="checkbox"/> Emploi régulier (contrat à durée indéterminée) <input type="checkbox"/> Indépendant / employé dans sa propre entreprise <input type="checkbox"/> Contrat de travail à durée déterminée / travail à la demande ou travail occasionnel <input type="checkbox"/> Emploi dans l'entreprise familiale <input type="checkbox"/> Apprenti <input type="checkbox"/> Sans emploi (programme pour l'emploi ou d'insertion professionnelle, à la recherche d'un emploi etc.) → <i>avancez à la question 19</i> <input type="checkbox"/> Non actif (en formation, mère/père au foyer, retraité(e), inapte au travail / invalide etc.) → <i>avancez à la question 19</i>	
16	Quel était votre taux d'occupation <u>avant</u> le début du cours préparatoire ou / et de l'examen fédéral en vue d'obtenir le brevet ou le diplôme?	<input type="checkbox"/> Moins de 50% <input type="checkbox"/> 50-69% <input type="checkbox"/> 70-89% <input type="checkbox"/> 90% et plus	
17	Quel était votre revenu mensuel <u>avant</u> le début du cours préparatoire ou / et de l'examen fédéral en vue d'obtenir le brevet ou le diplôme (revenu brut, bonus ou gratification inclus)?	<input type="checkbox"/> Jusqu'à 2000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 2001 à 3000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 3001 à 4000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 4001 à 5000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 5001 à 6000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 6001 à 7000 CHF par mois	<input type="checkbox"/> 7001 à 8000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 8001 à 9000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 9001 à 10000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 10001 à 11000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 11001 à 12000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 12001 CHF et plus par mois
18	Perceviez-vous un 13e mois à cette époque?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Informations sur le cours préparatoire à l'examen professionnel / professionnel supérieur

19	Avez-vous suivi un cours préparatoire au diplôme / brevet fédéral?	<input type="checkbox"/> Oui → Avancez à la question 21 <input type="checkbox"/> Non → Avancez à la question 20
20	Pour quelles raisons n'avez-vous pas suivi de cours préparatoire? → Avancez à la question 29	<i>Plusieurs réponses possibles</i> <input type="checkbox"/> Les cours ont une mauvaise réputation <input type="checkbox"/> Les cours n'abordent pas les thèmes importants pour l'examen <input type="checkbox"/> Les cours ne correspondent pas à mes préférences et compétences <input type="checkbox"/> Les cours ne sont pas assez axés sur la pratique et le monde professionnel <input type="checkbox"/> Les cours sont trop généraux <input type="checkbox"/> Les cours prennent trop de temps <input type="checkbox"/> Les cours ne peuvent pas être interrompus <input type="checkbox"/> Il est difficile de combiner les cours au travail <input type="checkbox"/> Les cours sont trop chers <input type="checkbox"/> Les cours sont trop loin de chez moi <input type="checkbox"/> Expérience professionnelle suffisante <input type="checkbox"/> Autres raisons:
21	Avez-vous interrompu un cours préparatoire de manière temporaire ou définitive?	<input type="checkbox"/> Oui, définitivement → Avancez à la question 22 <input type="checkbox"/> Oui, temporairement → Avancez à la question 23 <input type="checkbox"/> No → Avancez à la question 23
22	Pourquoi avez-vous interrompu le cours? → Avancez à la question 29	<i>Plusieurs réponses possibles</i> <input type="checkbox"/> Exigences techniques trop élevées <input type="checkbox"/> Le contenu des cours ne m'a pas intéressé(e) / ne correspondait pas à mes préférences <input type="checkbox"/> Je ne disposais pas de suffisamment d'expérience professionnelle et / ou de connaissances préalables requises pour le cours <input type="checkbox"/> Cours purement théorique <input type="checkbox"/> Activité professionnelle trop prenante <input type="checkbox"/> Changement d'emploi / changements professionnels <input type="checkbox"/> Problèmes financiers <input type="checkbox"/> Mauvaises perspectives de travail et d'emploi <input type="checkbox"/> Raisons personnelles <input type="checkbox"/> Raisons familiales <input type="checkbox"/> Autres raisons:
23	Où le cours préparatoire que vous avez suivi vous a-t-il été proposé?	<input type="checkbox"/> Dans le canton où j'habitais à l'époque <input type="checkbox"/> En dehors du canton où j'habitais à l'époque
24	Quelles raisons étaient importantes pour vous dans le choix du prestataire du cours préparatoire?	<i>Plusieurs réponses possibles</i> <input type="checkbox"/> Le prestataire de formation se trouve dans la région, trajets courts <input type="checkbox"/> Le prestataire de formation a une bonne réputation <input type="checkbox"/> Le prestataire de formation est bon marché <input type="checkbox"/> Le cours proposé par le prestataire de formation est axé sur la pratique et le monde professionnel <input type="checkbox"/> Le prestataire de formation propose des horaires adaptés (bons emplois du temps) <input type="checkbox"/> Le prestataire de formation est connu et garantit une formation sérieuse <input type="checkbox"/> Le prestataire de formation garantit un bon rapport qualité-prix <input type="checkbox"/> Le prestataire de formation a des taux de réussite supérieurs à la moyenne pour les examens fédéraux <input type="checkbox"/> L'offre du prestataire est unique en Suisse <input type="checkbox"/> Autre:

Informations sur les coûts du cours préparatoire

25	Veillez indiquer le <u>montant des frais du cours préparatoire</u> (hors frais d'examen) que vous avez suivi:	Montant total des frais en CHF:
	Veillez indiquer les <u>frais de matériel</u> approximatifs nécessaires à votre cours de préparation:	Montant total du matériel en CHF:
26	Que pensez-vous du <u>montant des frais du cours</u> ?	<input type="checkbox"/> Très élevé <input type="checkbox"/> Plutôt élevé <input type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Plutôt bas <input type="checkbox"/> Très bas

Informations sur la durée et le temps nécessaire au cours préparatoire

27	Combien de temps a duré votre cours de préparation?	Durée en semestres:
		Nombre moyen de leçons en classe par semestre (obligatoires ou facultatives):

Evaluation du cours préparatoire

28	Etes-vous satisfait du cours préparatoire que vous avez suivi?	<input type="checkbox"/> Très satisfait <input type="checkbox"/> Plutôt satisfait <input type="checkbox"/> Plutôt insatisfait <input type="checkbox"/> Très insatisfait
----	--	--

Informations sur votre situation professionnelle pendant le cours préparatoire ou / et l'examen professionnel / professionnel supérieur

29	Quelle était votre situation professionnelle <u>pendant</u> le cours préparatoire ou / et l'examen fédéral en vue d'obtenir le brevet / le diplôme?	<input type="checkbox"/> Emploi régulier (contrat à durée indéterminée) <input type="checkbox"/> Indépendant / employé dans sa propre entreprise <input type="checkbox"/> Contrat de travail à durée déterminée / travail à la demande ou travail occasionnel <input type="checkbox"/> Emploi dans l'entreprise familiale <input type="checkbox"/> Apprenti <input type="checkbox"/> Sans emploi (programme pour l'emploi ou d'insertion professionnelle, à la recherche d'un emploi etc.) → <i>Avancez à la question 33</i> <input type="checkbox"/> Non actif (en formation, mère/père au foyer, retraité(e), inapte au travail / invalide etc.) → <i>Avancez à la question 33</i>
30	Quel était votre taux d'occupation moyen <u>pendant</u> le cours préparatoire ou / et l'examen fédéral?	<input type="checkbox"/> Moins de 50% <input type="checkbox"/> 50 à 69% <input type="checkbox"/> 70 à 89% <input type="checkbox"/> 90% et plus
31	Votre revenu mensuel a-t-il augmenté <u>pendant</u> le cours préparatoire ou / et l'examen fédéral (revenu brut, bonus ou gratification inclus)?	<input type="checkbox"/> Non, il n'a pas augmenté. <input type="checkbox"/> Oui, il a augmenté de 1 à 250 CHF par mois. <input type="checkbox"/> Oui, il a augmenté de 251 à 500 CHF par mois. <input type="checkbox"/> Oui, il a augmenté de 501 à 750 CHF par mois. <input type="checkbox"/> Oui, il a augmenté de 751 à 1000 CHF par mois. <input type="checkbox"/> Oui, il a augmenté de 1001 à 1250 CHF par mois. <input type="checkbox"/> Oui, il a augmenté de 1251 à 1500 CHF par mois. <input type="checkbox"/> Oui, il a augmenté de plus de 1500 CHF par mois.
32	Perceviez-vous un 13e mois à cette époque?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Informations sur l'examen professionnel / professionnel supérieur

33	Veillez indiquer vos <u>frais d'examen</u> :	Frais d'examen en CHF:
34	Que pensez-vous du montant des <u>frais d'examen</u> ?	<input type="checkbox"/> Très élevé <input type="checkbox"/> Plutôt élevé <input type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Plutôt bas <input type="checkbox"/> Très bas
35	Que pensez-vous de la structure (organisation, infrastructure, experts) de l'examen fédéral que vous avez passé?	<input type="checkbox"/> Très bonne <input type="checkbox"/> Plutôt bonne <input type="checkbox"/> Plutôt mauvaise <input type="checkbox"/> Très mauvaise

Informations sur vos sources de financement pendant le cours préparatoire et l'examen professionnel / professionnel supérieur

36	Quels <u>soutiens financiers</u> avez-vous reçus pour pouvoir financer le cours préparatoire ou / et l'examen fédéral?	<i>Plusieurs réponses possibles</i> <input type="checkbox"/> Fonds publics (bourse, prêt, cotisation de l'assurance sociale) <input type="checkbox"/> Fonds de la branche (fonds en faveur de la formation professionnelle, conformément à la CCT) <input type="checkbox"/> Fonds privés (économies personnelles, aide de l'entourage / du partenaire) <input type="checkbox"/> Aide financière de l'employeur (prise en charge des coûts, absences rémunérées) <input type="checkbox"/> Autres fonds:
37	Si vous avez reçu des <u>fonds publics</u> pendant le cours préparatoire ou / et l'examen fédéral en vue d'obtenir le brevet / le diplôme, quel était le montant?	
	Montant des bourses:	Montant total en CHF:
	Montant du prêt à taux zéro:	Montant total en CHF:
	Montant des cotisations des assurances sociales:	Montant total en CHF:
38	Avez-vous pu déduire des <u>impôts</u> les frais engendrés par le cours préparatoire ou / et l'examen fédéral en vue d'obtenir le brevet / le diplôme?	<input type="checkbox"/> Oui, déduction fiscale totale des frais engendrés par le cours préparatoire et/ou l'examen <input type="checkbox"/> Oui, déduction fiscale partielle des frais engendrés par le cours préparatoire et/ou l'examen <input type="checkbox"/> Non, aucune déduction fiscale des frais engendrés par le cours préparatoire et/ou l'examen
39	Si vous avez reçu des cotisations versées par le <u>fonds en faveur de la formation professionnelle de votre branche</u> pour le cours préparatoire ou / et l'examen fédéral en vue d'obtenir le brevet / le diplôme, quel était le montant?	
	Montant des cotisations du fonds en faveur de formation professionnelle de votre branche:	Montant total en CHF:
	Montant des fonds conformément à la CCT:	Montant total en CHF:
40	Si vous avez utilisé des <u>fonds privés</u> pour le cours préparatoire ou / et l'examen fédéral en vue d'obtenir le brevet / le diplôme, quel était le montant?	
	Economies personnelles:	Montant total en CHF:
	Aide de l'entourage / du (de la) partenaire:	Montant total en CHF:

41	Si vous avez reçu des <u>aides financières de votre employeur</u> pour le cours préparatoire ou / et l'examen fédéral en vue d'obtenir le brevet / le diplôme, quelles sortes d'aides financières avez-vous reçues? <i>Nommez que les aides financières de votre employeur que vous avez effectivement reçues.</i>	
	<i>Si vous avez reçu des aides financières de différents employeurs pour le cours préparatoire et/ou l'examen fédéral, veuillez indiquer les informations concernant <u>tous</u> les employeurs.</i>	Plusieurs réponses possibles <input type="checkbox"/> Absences rémunérées <input type="checkbox"/> Prise en charge partielle ou totale des frais de cours <input type="checkbox"/> Prise en charge partielle ou totale des frais d'examen <input type="checkbox"/> Prise en charge partielle ou totale d'autres coûts:
42	Si votre employeur vous a <u>payé des jours d'absence</u> pour cause de formation, combien de jours a-t-il payé?	
	Pour le cours de préparation:	Nombre de jours en moyenne par mois:.....
	Pour l'examen fédéral:	Nombre de jours pour l'examen fédéral:.....
43	Si votre employeur vous a versé de <u>l'aide financière pour le cours préparatoire</u> , quel était le montant?	
	Montant de l'aide financière que votre employeur a versée pour le cours préparatoire:	Montant total en CHF (matériel et livres inclus):
44	Si votre employeur vous a versé de <u>l'aide financière pour les frais d'examen</u> , quel était le montant?	
	Montant de l'aide financière que votre employeur a versée pour les frais d'examen:	Montant total en CHF:
45	Quelles conditions votre employeur a-t-il émises au sujet des aides de financement du cours préparatoire et / ou de l'examen fédéral?	
		Plusieurs réponses possibles <input type="checkbox"/> Aucune condition <input type="checkbox"/> Obligation de remboursement si vous quittez l'entreprise 1 ou 2 ans après l'obtention de l'examen <input type="checkbox"/> Obligation de remboursement si vous quittez l'entreprise 3 ans ou plus après l'obtention de l'examen <input type="checkbox"/> Obligation de remboursement si vous échouez à l'examen fédéral <input type="checkbox"/> Autre condition:
46	Combien de collaborateurs compte l'entreprise à laquelle se réfèrent les informations que vous venez de fournir sur les aides pour le cours préparatoire et / ou l'examen fédéral en vue d'obtenir le brevet / le diplôme? <i>Si vous avez changé d'employeur: veuillez vous référer à l'employeur qui vous a versé le plus d'aides financières.</i>	
		<input type="checkbox"/> Moins de 10 collaborateurs <input type="checkbox"/> 10 à 49 collaborateurs <input type="checkbox"/> 50 à 249 collaborateurs <input type="checkbox"/> 250 collaborateurs et plus
47	Pouvez-vous nous donner des informations sur la part des frais de cours ou / et d'examen provenant des sources de financement citées ci-dessus?	
	Fonds:	Part des frais de cours en %
	Bourse	%
	Prêt	%
	Assurance sociale	%
	Fonds en faveur de la formation professionnelle	%
	CCT	%
	Aide de l'entourage / du partenaire	%
	Economies personnelles	%
	Aide financière de l'employeur	%
Autres soutiens	%	

Problèmes et difficultés pendant le cours préparatoire ou / et l'examen professionnel / professionnel supérieur

48	Avez-vous rencontré les difficultés ou problèmes ci-après pendant le cours préparatoire et / ou l'examen fédéral en vue d'obtenir le brevet / le diplôme?		Jamais	Une fois	Plusieurs fois	Régulièrement
		Problèmes financiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Problèmes de temps	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Problèmes à concilier la vie de famille, la vie professionnelle et la formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Difficultés avec l'employeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Informations sur votre situation professionnelle actuelle

49	Quelles raisons vous ont poussé à passer l'examen fédéral?	<i>Plusieurs réponses possibles</i> <input type="checkbox"/> Intérêt personnel pour le contenu de la formation <input type="checkbox"/> Pour pouvoir exercer des activités plus exigeantes (augmenter mes chances de carrière) <input type="checkbox"/> Pour augmenter mes chances sur le marché du travail <input type="checkbox"/> Pour percevoir à moyen terme un revenu plus élevé <input type="checkbox"/> Pour être mieux qualifié à mon activité actuelle <input type="checkbox"/> Pour me préparer à un autre domaine d'activité <input type="checkbox"/> Pour me préparer à me mettre à mon compte <input type="checkbox"/> Recommandation de l'employeur <input type="checkbox"/> Pression de l'employeur <input type="checkbox"/> Pour d'autres raisons:
→ Si vous n'avez pas réussi ou abandonné l'examen, avancez directement à la question 51.		
50	Quels effets a entraîné l'obtention du brevet / diplôme fédéral sur votre activité professionnelle actuelle?	<i>Plusieurs réponses possibles</i> <input type="checkbox"/> Augmentation de salaire <input type="checkbox"/> Davantage d'influence au sein de l'entreprise <input type="checkbox"/> Prise en charge de fonctions de direction au sein de l'entreprise <input type="checkbox"/> Extension des responsabilités <input type="checkbox"/> Tâches professionnelles plus exigeantes <input type="checkbox"/> Amélioration du réseau personnel <input type="checkbox"/> Recherche d'emploi plus simple <input type="checkbox"/> Meilleures chances de carrière <input type="checkbox"/> Davantage de prestige <input type="checkbox"/> Récompense financière par l'employeur <input type="checkbox"/> Autre:
51	Quelle est votre situation professionnelle actuelle?	<input type="checkbox"/> Emploi régulier (contrat à durée indéterminée) <input type="checkbox"/> Indépendant / employé dans sa propre entreprise <input type="checkbox"/> Contrat de travail à durée déterminée / travail à la demande ou travail occasionnel <input type="checkbox"/> Emploi dans l'entreprise familiale <input type="checkbox"/> Apprenti <input type="checkbox"/> Sans emploi (programme pour l'emploi ou d'insertion professionnelle, à la recherche d'un emploi etc.) → <i>Avancez à la question 58</i> <input type="checkbox"/> Non actif (en formation, mère/père au foyer, retraité(e), inapte au travail / invalide etc.) → <i>Avancez à la question 58</i>
52	Avez-vous changé d'emploi depuis l'examen fédéral ou avez-vous l'intention de changer bientôt d'emploi?	<input type="checkbox"/> Oui, j'ai changé une fois d'emploi depuis l'examen fédéral. <input type="checkbox"/> Oui, j'ai changé plusieurs fois d'emploi depuis l'examen fédéral. <input type="checkbox"/> Oui, je prévois de changer d'emploi cette année. <input type="checkbox"/> Non

53	Si vous avez changé ou allez changer d'emploi: De quel type de changement d'emploi s'agit-il?	Plusieurs réponses possibles <input type="checkbox"/> Au sein de la même entreprise <input type="checkbox"/> Nouvelle entreprise <input type="checkbox"/> Mise à son compte <input type="checkbox"/> Autre:
54	Quel est votre taux d'occupation actuel?	<input type="checkbox"/> Moins de 50% <input type="checkbox"/> 50 à 69% <input type="checkbox"/> 70 à 89% <input type="checkbox"/> 90% et plus
55	Votre revenu mensuel a-t-il augmenté par rapport à votre revenu avant l'obtention du diplôme fédéral (revenu brut, bonus ou gratification inclus)?	<input type="checkbox"/> Non, il n'a pas augmenté. <input type="checkbox"/> Oui, il a augmenté de 1-250 à CHF par mois. <input type="checkbox"/> Oui, il a augmenté de 251 à 500 CHF par mois. <input type="checkbox"/> Oui, il a augmenté de 501 à 750 CHF par mois. <input type="checkbox"/> Oui, il a augmenté de 751 à 1000 CHF par mois. <input type="checkbox"/> Oui, il a augmenté de 1001 à 1250 CHF par mois. <input type="checkbox"/> Oui, il a augmenté de 1251 à 1500 CHF par mois. <input type="checkbox"/> Oui, il a augmenté de 1501 à 1750 CHF par mois. <input type="checkbox"/> Oui, il a augmenté de 1751 à 2000 CHF par mois. <input type="checkbox"/> Oui, il a augmenté de 2001 à 2250 CHF par mois. <input type="checkbox"/> Oui, il a augmenté de 2251 à 2500 CHF par mois. <input type="checkbox"/> Oui, il a augmenté de 2501 à 2750 CHF par mois. <input type="checkbox"/> Oui, il a augmenté de 2751 à 3000 CHF par mois. <input type="checkbox"/> Oui, il a augmenté de plus de 3000 CHF par mois.
56	Quel est votre revenu mensuel actuel (revenu brut, bonus ou gratification inclus)?	<input type="checkbox"/> Jusqu'à 2000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 2001 à 3000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 3001 à 4000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 4001 à 5000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 5001 à 6000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 6001 à 7000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 7001 à 8000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 8001 à 9000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 9001 à 10000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 10001 à 11000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 11001 à 12000 CHF par mois <input type="checkbox"/> 12001 CHF et plus par mois
57	Percevez-vous actuellement un 13e mois?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Fin de l'enquête

58	Le présent questionnaire n'a peut-être pas abordé tous les points que vous jugez importants concernant les examens professionnels fédéraux et professionnels fédéraux supérieurs ou les cours préparatoires. Vous avez ici la possibilité de faire des remarques supplémentaires:
----	---

Merci beaucoup de votre collaboration!

Veuillez retourner le questionnaire en utilisant l'enveloppe ci-jointe.